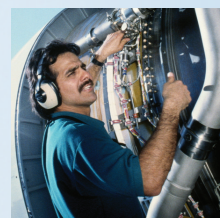
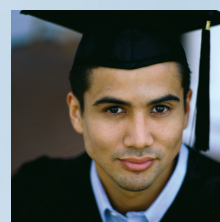


BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

La vision et les priorités d'action
du gouvernement du Québec



Le document est accessible dans le site Web du premier ministre du Québec à l'adresse suivante : www.premier.gouv.qc.ca.

Remerciements pour les photos apparaissant dans le document :

Ministère des Transports : page 127

Tourisme Québec : pages 139 et 149

Photographie de couverture : Cossette, Jean-Daniel, Vue aérienne de Terrebonne, Québec, Point Du Jour Aviation Itée.

Dépôt légal – 2004

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-41669-4

© Gouvernement du Québec

Avant-propos

De la réflexion à l'action

Depuis plusieurs années, un nombre croissant de Québécois réfléchissent aux meilleurs moyens de placer le Québec sur une nouvelle voie de développement et de prospérité. Ils le font à partir d'une analyse lucide des succès obtenus, mais aussi des difficultés rencontrées et des performances de nos principaux voisins.

Le présent document constitue l'évolution de ce projet devenu, sous l'impulsion démocratique, le programme d'action du gouvernement de tous les Québécois.

Ce document illustre le travail que nous avons déjà amorcé et présente les orientations que nous nous sommes fixées.

Les orientations retenues, et les priorités d'action qu'elles impliquent, seront mises en œuvre tout au long du mandat. Dans chaque domaine de l'intervention gouvernementale, et au cours des prochains mois, des plans d'action viendront en préciser le déploiement. Dès le prochain budget, un cadre financier en chiffrera la réalisation.

Les forums organisés au cours du printemps 2004 et la rencontre nationale qui les conclura permettront aux Québécois de participer pleinement à cette réalisation. Ils influenceront ainsi directement sur les prochaines initiatives gouvernementales.



Message du premier ministre

Nous avons formé le premier gouvernement élu par les Québécois au XXI^e siècle. C'est avec la volonté d'inaugurer une nouvelle ère de développement et de prospérité que nous nous sommes préparés à assumer la direction du Québec. L'essence de notre mission est ainsi de faire le pont entre deux époques : entre celle de la naissance du Québec moderne et celle de l'émergence, à l'heure de la mondialisation, d'un Québec capable de **briller parmi les meilleurs**.

Un Québec de 7 millions d'ambitions

Ce programme d'action du gouvernement du Québec présente les orientations que nous mettrons de l'avant afin que le Québec fasse le plein de ses forces, envisage ses défis avec confiance et sérénité et poursuive sa marche vers le succès.

Une force créatrice

Sous maints aspects, l'épanouissement du Québec en terre d'Amérique tient de l'exploit. Peu de sociétés n'ayant ni l'avantage du poids ni celui du nombre, peuvent se targuer d'afficher autant de réussites que le Québec. Notre économie est l'une des plus modernes du monde.

Sous maints aspects,
l'épanouissement du
Québec en terre d'Amérique
tient de l'exploit.

Le Québec est un chef de file dans nombre de domaines de grand avenir comme les télécommunications, l'aérospatiale, l'optique et la photonique, les biotechnologies, l'industrie pharmaceutique ainsi que plusieurs champs de recherche médicale. Nous savons autant harnacher des rivières rugissantes que réinventer l'art millénaire du cirque. Le Québec est une force créatrice.

Le Québec a grandi, mais il a surtout su grandir à sa manière, en affirmant ses valeurs. Notre système public de santé témoigne de notre adhésion à la justice sociale. Notre système public d'éducation incarne notre foi dans l'égalité des chances. Notre filet de protection sociale reflète la compassion qui nous réunit. Les Québécois ont raison d'être fiers de ce qu'ils ont accompli.

Deux défis

Les réussites du Québec sont telles qu'il serait facile de se griser de nos accomplissements sans rien changer à nos façons de faire. Ce serait une erreur. Parce qu'à l'ombre de nos réalisations, deux défis importants se profilent : les changements démographiques et l'assainissement de nos finances publiques.

Le Québec doit se préparer à faire face à une demande croissante des services publics, principalement en matière de santé, qui coïncidera avec une diminution de la population active.

Les réussites du Québec sont telles qu'il serait facile de se griser de nos accomplissements sans rien changer à nos façons de faire. Ce serait une erreur.

Or, nous nous engageons dans ces changements fondamentaux avec des finances publiques qui sont préoccupantes. La croissance des coûts des services publics est supérieure à la croissance des revenus de l'État. Ce serait contraire à nos intérêts d'exercer une ponction encore plus grande sur les revenus durement gagnés des Québécois qui sont, comme chacun sait, les citoyens les plus taxés du continent.

Partagé entre des besoins croissants et des moyens limités, l'État québécois a vu sa capacité de soigner, d'éduquer, de venir en aide aux personnes vulnérables et de développer ses infrastructures s'amoindrir. Les Québécois ont assisté à un allongement des listes d'attente et à une détérioration des services publics.

Ce programme d'action se veut donc aussi un portrait du Québec d'aujourd'hui. Il met la table pour un plein engagement des Québécois dans la détermination des choix que nous ferons ensemble. Ce dialogue s'exprimera notamment, dès le printemps 2004, par le biais de quatre forums sectoriels : santé et services sociaux; éducation, formation, emploi; développement économique, régional et durable; famille et développement social. Ces forums, qui déboucheront sur une rencontre nationale, placeront ces grands enjeux du Québec dans le contexte particulier du défi des finances publiques et des changements démographiques.

Un devoir d'État

À défaut de revisiter nos façons de faire, l'écart entre le vouloir et le pouvoir de l'État ira en s'accroissant. L'heure est venue d'entreprendre une profonde remise à jour du fonctionnement de l'État québécois.

Nous allons faire le tri dans les engagements de l'État afin de privilégier les missions essentielles comme la santé, l'éducation et l'aide aux plus démunis. Nous allons déléguer à d'autres ce que d'autres peuvent faire mieux que l'État ou à meilleur coût.

Nous allons décentraliser l'administration publique en confiant davantage de responsabilités aux citoyens des régions, qui ne demandent pas mieux que de prendre en main leur avenir avec un État qui agira davantage comme accompagnateur des volontés régionales que comme prescripteur de solutions centralisées.

Nous allons dynamiser notre économie en la libérant des contraintes qui nuisent à l'investissement et à la création d'emplois. Nous allons mettre à contribution les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de saine gestion afin de dispenser plus efficacement les services qui relèvent de l'État. Nous allons nous redonner un État québécois capable de soigner, d'éduquer et de soutenir ses citoyens les plus démunis.

Que l'annonce de ces changements puisse être source d'incertitude chez certains, je le conçois. Mais en nier la nécessité serait un aveuglement volontaire bien plus périlleux. Nous sommes animés par le désir de voir le Québec revendiquer fièrement son appartenance à ce siècle nouveau et sa part des promesses qu'il recèle.

La remise en question n'est pas un sacrilège; elle est inhérente au devoir d'État.

La remise en question n'est pas un sacrilège; elle est inhérente au devoir d'État. Mais le questionnement demande de l'audace et la réalisation du changement suppose du courage. En cela, nous sommes inspirés par les Québécois qui ont su, tout au long de notre histoire, affirmer avec brio notre culture et notre langue et porter notre voix et notre génie jusqu'aux plus hauts sommets.

C'est pour l'avenir de nos enfants et en hommage à nos parents, pour celles et pour ceux qui ont bâti le Québec que nous nous engageons avec enthousiasme et fierté dans la mission ambitieuse de remettre à jour le fonctionnement de notre société.

Le seul Québec que je conçois est un Québec qui est grand. Qui est capable de **briller parmi les meilleurs** et de réaliser les 7 millions d'ambitions qu'il porte. C'est ce Québec que nous bâtirons avec tous les Québécois.

Le premier ministre du Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean Charest

Table des matières

Liste des graphiques et tableau	5
---------------------------------	---

La **volonté** de faire mieux

Les **valeurs** que nous partageons **9**

1. Les libertés individuelles, la responsabilisation et l'esprit d'entreprise	9
2. La justice sociale	9
3. La promotion du développement économique et du développement durable	10
4. Les valeurs démocratiques	10
5. L'affirmation de l'identité québécoise	11

Une **vision** du Québec que nous voulons **13**

1. Des soins de santé et des services sociaux de qualité, accessibles partout	14
2. Une éducation résolument orientée vers la réussite	15
3. Une économie en plein développement	16
4. Des régions dynamiques, assumant leur développement	17
5. Un Québec solidaire, aidant ses familles et soutenant ses jeunes	18
6. Un Québec fort au sein de la fédération canadienne	19
7. Un État moderne et efficace	20

Des **enjeux** incontournables

Sortir du **piège budgétaire** **25**

Une situation difficile en héritage	26
Un problème structurel	27
Des dépenses publiques plus élevées qu'ailleurs	28
Une croissance plus rapide des dépenses	29
Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus	30
Un endettement en hausse malgré le déficit zéro	32
L'impossibilité d'accroître les impôts ou de s'endetter davantage : le piège budgétaire	33
Le déséquilibre fiscal	36
Rétablir une marge de manœuvre financière	37

Répondre aux **changements démographiques** **39**

Dénatalité et vieillissement de la population	39
L'impact sur l'économie et le marché du travail	44
L'adaptation des programmes et des services publics	46
Les conséquences pour les différentes régions	47
Infléchir la courbe démographique	48

Construire le Québec que nous voulons

Rétablir la marge de manœuvre financière du Québec 53

- 1. Créer la richesse 54
- 2. Revoir le rôle de l'État et le rendre plus efficace 56
- 3. S'assurer que le gouvernement fédéral fait sa part 60
- Une marge à rétablir, sans cesser d'agir pour autant 65

Mettre en œuvre les orientations stratégiques du gouvernement . . . 68

Les orientations du mandat 69

1 La santé

- Une population en santé, des services accessibles et de qualité 71
- Une action rapide 71
- La santé, première priorité 73
 - Réduire l'attente et désengorger les urgences 75
 - Soutenir les personnes malades et vulnérables 77
 - Réorganiser pour améliorer l'efficacité 81
 - Augmenter l'imputabilité et la transparence 87
 - Accroître la prévention et améliorer la santé publique 88
 - Allouer les ressources financières selon de nouvelles règles 90

2 L'éducation

- L'éducation orientée vers la réussite 95
- Les premières initiatives 95
- Beaucoup de chemin à parcourir 96
 - Soutenir le cheminement de l'élève vers la réussite 98
 - Améliorer la connaissance des langues 101
 - Renforcer la formation professionnelle et technique 102
 - Tracer l'avenir de l'enseignement collégial 104
 - Assurer la qualité, l'accessibilité et le financement à long terme des universités 105
 - Accroître le rôle de l'éducation dans le développement économique, culturel et social des régions 106

3	L'économie	
	Un potentiel économique à réaliser pleinement	109
	Des gestes significatifs	110
	Des succès indéniables	113
	Un développement économique insatisfaisant	117
	Rendre l'économie plus productive et plus compétitive	119
	• Baisser les impôts	122
	• Soutenir l'investissement privé	123
	• Développer le potentiel énergétique	128
	• Promouvoir un environnement sain et un développement durable	132
	• Renforcer la qualification de la main-d'œuvre	134
	• Réviser les mandats des sociétés d'État	135
	• Encourager le savoir et l'innovation	137
4	Les régions	
	L'autonomie et le développement des régions	139
	Des mesures majeures	140
	Faire confiance aux régions	142
	• Réaliser la décentralisation	144
	• Assurer le développement régional et rural, pour rendre les régions plus prospères	148
	• Encourager l'installation des nouveaux Québécois en région	151
	• Améliorer la démocratie municipale	151
5	La famille et le développement social	
	L'épanouissement de la famille et le développement social	153
	Les premiers gestes	153
1	L'épanouissement de la famille	155
	• Alléger le fardeau fiscal des familles	157
	• Développer des services de garde de qualité et adaptés aux besoins des familles	158
	• Faciliter la conciliation travail-famille	159
2	Le développement social	160
	• Mettre en œuvre le Plan d'action de lutte contre la pauvreté	162
	• Créer un environnement favorable à la participation des jeunes	164
	• Soutenir les investissements dans le logement social	166
	• Rendre la justice plus efficace et plus accessible	167
	• Améliorer la sécurité des citoyens	168

6	L'identité du Québec, sa culture	
	L'identité du Québec, la promotion de ses intérêts et de sa culture	171
	Les premiers succès	171
1	L'identité du Québec et la promotion de sa culture	173
	• Promouvoir la langue française, la culture québécoise et la francophonie, au Québec, au Canada et dans le monde	174
	• Bâtir un Québec inclusif	177
	• Accompagner le développement des nations autochtones	178
	• Planifier l'immigration et intégrer les nouveaux arrivants	179
2	La promotion des intérêts du Québec au Canada et dans le monde	180
	• Assumer notre leadership	181
	• S'attaquer au déséquilibre fiscal et faire progresser les autres dossiers avec le gouvernement fédéral	182
	• Affirmer la place du Québec sur le plan international	184
7	L'État	
	La révision du rôle et des façons de faire de l'État	187
	Une modernisation qui a déjà commencé	187
	Recentrer l'État sur ses missions essentielles, le mettre au service des citoyens	188
	• Moderniser l'État	190
	• Mettre sur pied un gouvernement en ligne	194
	• Mettre en œuvre une stratégie pour faire face aux défis démographiques	195
	• Réformer les institutions démocratiques	197
	Briller parmi les meilleurs	199
	Tableau présentant la vision et les priorités d'action du gouvernement	200

Liste des graphiques et tableau

Graphique 1 :	Dépenses de programmes des administrations provinciales, 2002-2003 (en dollars par habitant)	28
Graphique 2 :	Produit intérieur brut, 2002 (en dollars par habitant)	28
Graphique 3 :	Dépenses de programmes des administrations provinciales (croissance de 1999-2000 à 2002-2003 en pourcentage)	29
Graphique 4 :	Évolution de la dette totale, 1997-1998 à 2003-2004 (en milliards de dollars)	32
Graphique 5 :	Recettes fiscales de l'ensemble des administrations publiques, 2001 (en pourcentage du PIB)	33
Graphique 6 :	Dette totale des administrations provinciales au 31 mars 2003 (en pourcentage du PIB)	35
Graphique 7 :	Évolution du nombre de naissances en milliers, 1951-2002	39
Graphique 8 :	Part de la croissance de la population attribuable au solde migratoire, 1985 à 2002	40
Graphique 9 :	Évolution de la population, 1961 à 2051 (en millions d'habitants)	40
Graphique 10 :	Espérance de vie à la naissance	41
Graphique 11 :	Évolution du nombre de centenaires	41
Graphique 12 :	Évolution des jeunes (0-19 ans) et des plus âgés (65 ans et plus), 1961 à 2051 (en pourcentage de la population du Québec)	42
Graphique 13 :	Pyramides des âges. Effectif par groupe de cinq ans d'âge, en milliers	43
Graphique 14 :	Projection de la population en âge de travailler (20 à 64 ans), 1996-2051	45
Graphique 15 :	Rapport des personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sur les personnes de 65 ans et plus, 1971, 2001, 2031	45
Graphique 16 :	Indices de fécondité. Données observées au Québec et dans certains pays d'Europe en 2000, comparées aux scénarios démographiques de l'Institut de la statistique du Québec	48
Graphique 17 :	Solde migratoire. Soldes observés au Québec et dans certaines provinces canadiennes en 2002, comparés aux scénarios démographiques de l'Institut de la statistique du Québec	49
Graphique 18 :	Travailleurs selon le niveau de scolarité atteint, 1990-2003 (en pourcentage de l'emploi total)	116
Graphique 19 :	Part du Québec dans le PIB et l'investissement non résidentiel des entreprises au Canada (en pourcentage)	118
Tableau :	Écart à l'impôt des particuliers, 2003	34

La volonté de faire mieux

L'action du gouvernement se déploie, au cours de ce mandat, autour d'une conviction fondamentale : le Québec a déjà à son actif de brillantes réussites, mais il peut faire beaucoup mieux.

Toute l'action du gouvernement visera à y parvenir.

Les priorités d'action du gouvernement sont fondées sur un certain nombre de **valeurs** clairement identifiées.

Ces priorités découlent d'une **vision** ambitieuse du Québec que nous voulons bâtir.

Les valeurs
que nous partageons

Les valeurs que nous partageons

Pour construire le Québec que nous voulons, le gouvernement fonde son action sur un certain nombre de valeurs de base : primauté des libertés individuelles, confiance dans la capacité des citoyens de se responsabiliser, esprit d'entreprise, engagement en faveur de la justice sociale, conviction de la nécessité d'un développement économique et durable, attachement aux valeurs démocratiques et affirmation de l'identité québécoise.

Le gouvernement fonde son action sur un certain nombre de valeurs de base.

1. Les libertés individuelles, la responsabilisation et l'esprit d'entreprise

Les citoyens ont à la fois des droits à exercer et des devoirs à assumer. La liberté individuelle va de pair avec la responsabilisation des individus : le gouvernement est convaincu que l'on doit faire confiance aux citoyens. Les Québécois veulent se prendre en main et assumer leurs responsabilités.

La première valeur qui anime le gouvernement est donc cette confiance en l'individu, en son esprit d'entreprise, qui s'oppose à la vision d'un État envahissant qui veut décider à sa place.

2. La justice sociale

Collectivement, la société québécoise a des responsabilités envers chacun des citoyens qui la composent : nous devons prendre les moyens pour que tous aient leur chance dans la vie, pour que tous bénéficient d'un appui équivalent, quelles que soient les différences de revenus et de statut social, de sexe, de race ou d'origine.

Cette société solidaire doit porter une attention particulière au sort des plus démunis, qu'elle doit appuyer de la façon la plus appropriée. Plus globalement, une société solidaire est une société permettant le développement individuel et collectif, en assurant l'égalité des chances et le mieux-être pour tous.



3. La promotion du **développement économique** et du **développement durable**

L'avenir du Québec et son rayonnement passent par une économie forte, prospère et moderne, permettant à chaque Québécois et à chaque famille de bénéficier d'un niveau de vie élevé et d'avoir accès à des services de qualité.

Cette économie florissante suppose des entreprises qui réussissent, grâce à la qualité des produits et services qu'elles vendent chez nous et qu'elles exportent sur les marchés internationaux.

Le gouvernement ne vise cependant pas n'importe quel développement économique.

Le gouvernement veut assurer un développement économique durable, respectueux de l'environnement, de telle sorte que notre développement ne compromette pas le développement des générations qui vont nous suivre.

4. Les **valeurs démocratiques**

Le fonctionnement de nos institutions et les règles de notre système politique sont basés sur des valeurs démocratiques solidement enracinées.

Pour le gouvernement, cet attachement n'a rien d'abstrait : ces institutions doivent être préservées et ces règles respectées, ce qui doit se traduire directement dans l'action politique de tous les jours.

Concrètement, l'argent public ne peut être dépensé que sous la supervision des élus, eux-mêmes imputables de ce qu'ils font devant les citoyens. La démocratie en laquelle nous croyons est une démocratie où les élus respectent leurs engagements, une démocratie où ils assument leurs responsabilités avec transparence et intégrité, guidés par la préoccupation constante de promouvoir l'intérêt public.

5. L'affirmation de l'identité québécoise

Le Québec se distingue par ses institutions, sa culture et sa langue.

Pour les Québécois, leur identification au Québec est source de fierté. Elle constitue une manière d'être et de grandir : c'est sur cette identité qui lui est propre que le Québec peut bâtir des approches originales et des alliances puissantes.

Le Québec est une société en mouvement, dont l'épanouissement et le renforcement confirment la spécificité, au sein de la fédération canadienne et de l'Amérique du Nord. Cette spécificité repose sur une langue officielle commune, le français, qui est la langue des communications, de la culture et du travail.

Le Québec est également une société inclusive, ouverte sur le monde, ayant réussi à intégrer les multiples apports des autres cultures déjà ici présentes. Les nations autochtones, dont la présence sur le territoire est la plus ancienne, ont su conserver leur culture originelle. Les liens établis sont multiples, et ils se renforceront encore dans l'avenir.

Les Québécois d'expression anglaise ont construit eux aussi une culture originale, enrichie de leur contact séculaire avec les francophones. Les communautés culturelles, qui sont venues graduellement nous rejoindre, ont apporté avec elles des richesses uniques, qu'elles préservent tout en s'intégrant dans leur nouvel environnement.

Le respect de la diversité culturelle, que le Québec défend à l'échelle internationale, commence au Québec même.

L'identification au Québec, à son passé et à son destin s'accompagne d'un attachement à un ensemble auquel le Québec appartient pleinement, la fédération canadienne. Le gouvernement est convaincu que la fédération canadienne peut fournir au Québec le cadre le plus propice pour assurer son développement économique, culturel et social, et ce dans le respect de ses compétences.

Une vision du Québec
que nous voulons

Une vision du Québec que nous voulons

Nous avons une vision très claire du Québec que nous voulons construire, un Québec où le mieux-être du citoyen sera une réalité dans sa vie de tous les jours.

Ce Québec offrira à tous des soins de santé et des services sociaux de qualité, accessibles partout.

L'éducation sera résolument orientée vers la réussite.

Dans une économie prospère, l'environnement sera protégé pour les générations futures.

Les régions auront pris en main leur devenir.

Ce Québec solidaire aidera ses familles, soutiendra ses jeunes et appuiera ses aînés.

L'égalité des femmes et des hommes sera exemplaire.

Au sein de la fédération canadienne, un Québec fort aura obtenu un nouveau partage des ressources financières.

Plus que jamais dynamique et ouverte sur le monde, la société québécoise aura confirmé son originalité et sa modernité.

Riche de ses citoyens d'expression anglaise et de ses communautés culturelles, le Québec aura renforcé ses partenariats avec les nations autochtones.

Les Québécois bénéficieront d'un État moderne et efficace, répondant à leurs besoins et proche de leurs préoccupations.

Nous avons une vision très claire du Québec que nous voulons construire, un Québec où le mieux-être du citoyen sera une réalité dans sa vie de tous les jours.

1. Des soins de **santé** et des services sociaux de **qualité**, **accessibles** partout

À la fin du mandat, le système de santé aura été redressé.

Les soins de santé et les services sociaux, les premiers de nos services publics, seront des services de qualité, accessibles dans toutes les régions du Québec, sans délais d'attente exagérés. Les ressources appropriées y auront été consacrées.

Le personnel – particulièrement médical et infirmier – aura été formé et recruté en plus grand nombre. Il exercera pleinement son talent, au bénéfice de l'ensemble de la population. Le Québec aura ainsi surmonté la difficile épreuve qu'aura été la mise à la retraite, de façon anticipée et non planifiée, d'une bonne partie de son personnel médical et infirmier.

Les soins de santé et les services sociaux, les premiers de nos services publics, seront des services de qualité accessibles dans toutes les régions du Québec, sans délais d'attente exagérés.

Ce système de santé accessible demeurera universel et public. Il pourra, lorsque cela est plus efficace, recourir à des partenariats avec le secteur privé. Cela se fera cependant dans le cadre d'un financement public, et dans le respect de l'égalité des Québécois devant la maladie. Un soutien efficace sera apporté aux groupes les plus vulnérables de la société. Les personnes en perte d'autonomie bénéficieront des services d'hébergement et des soins de longue durée qu'elles sont en droit de recevoir.

Les personnes âgées pourront compter sur des soutiens à domicile, leur permettant de vivre dans leur environnement familial le plus longtemps possible.

Le système de santé et des services sociaux québécois redeviendra ainsi l'un des meilleurs au monde, permettant à l'ensemble de la population d'avoir rapidement accès à des services de grande qualité.



2. Une éducation résolument orientée vers la réussite

L'éducation sera résolument orientée vers la réussite, de telle sorte que tous les citoyens, jeunes comme adultes, disposent des outils nécessaires pour se former et réussir dans la vie. L'acquisition et le développement des compétences en constitueront la base.

Les résultats obtenus confirmeront l'excellence de la formation dispensée au Québec. L'édification d'une société du savoir en sera l'une des illustrations les plus éclatantes.

Le système éducatif assumera ainsi sa mission essentielle, fournissant aux jeunes et à tous les citoyens les clefs du succès dans la vie. Il permettra également à l'économie québécoise de disposer d'une main-d'œuvre bien formée, répondant aux besoins du marché de l'emploi.

Grâce à un système d'éducation encore plus performant, le Québec pourra améliorer la qualification de ses travailleurs, répondre au difficile défi du décrochage scolaire et préparer la relève, dans le contexte des changements démographiques et des progrès technologiques.

Grâce à un système d'éducation encore plus performant, le Québec pourra améliorer la qualification de ses travailleurs, répondre au difficile défi du décrochage scolaire et préparer la relève, dans le contexte des changements démographiques et des progrès technologiques.

3. Une économie en plein développement

Pour ce qui est du niveau de vie, le Québec aura significativement progressé, de telle sorte qu'il puisse gagner la première moitié du classement parmi les provinces et États d'Amérique du Nord.

Avec une économie libérée de ses contraintes, le Québec aura réussi à assurer le développement optimal de son potentiel économique, créant des emplois, augmentant le revenu des travailleurs et suscitant l'accroissement de l'investissement privé. Ce potentiel aura été mis en valeur en respectant l'environnement et en assurant ainsi les conditions d'un développement durable. La société québécoise sera une société innovante, investissant davantage dans la recherche et développement.

Avec une économie libérée de ses contraintes, le Québec aura réussi à assurer le développement optimal de son potentiel économique.

L'impôt sur le revenu des particuliers aura rejoint la moyenne canadienne. Le développement énergétique aura été relancé, dans le respect de l'environnement. Les citoyens commenceront à en voir les premiers effets.

Les infrastructures, qui conditionnent notre développement économique comme notre qualité de vie, auront été améliorées et développées. C'est ainsi que les infrastructures de transport et de télécommunications répondront mieux aux exigences d'un État moderne, dans les villes comme entre les régions.

Plusieurs investissements nécessaires auront pu être réalisés et financés grâce au partenariat public-privé. L'État québécois saura tirer parti des ressources et des moyens du secteur privé, pour qu'en bout de ligne, les services rendus à la population soient plus modernes et plus efficaces.

4. Des régions dynamiques, assumant leur développement

D'ici la fin du mandat du gouvernement, les citoyens des régions auront effectivement pris en main leur stratégie de développement. Cela signifie qu'elles auront à la fois le pouvoir de le faire et les ressources correspondant à leurs responsabilités. Un nouveau partage de ces responsabilités aura été réalisé entre le gouvernement et les élus des régions.

Les régions du Québec commenceront à exploiter pleinement leurs avantages comparatifs.

Les régions du Québec commenceront à exploiter pleinement leurs avantages comparatifs, à partir d'approches qu'elles auront elles-mêmes définies en fonction de leurs besoins et de leurs réalités.

Sur le plan municipal, le déficit démocratique dont le gouvernement a hérité aura été enfin réglé, permettant aux nouvelles villes et agglomérations de se construire sur des bases solides.

5. Un Québec **solidaire**, aidant ses **familles** et soutenant ses **jeunes**

Dans ce Québec que le gouvernement veut construire, la **solidarité** ne sera pas un vain mot. L'État mettra à la disposition des citoyens les moyens nécessaires pour qu'ils puissent réussir dans la vie.

L'État mettra à la disposition des citoyens les moyens nécessaires pour qu'ils puissent réussir dans la vie.

L'État stimulera l'initiative et encouragera ceux qui sont prêts à consentir les efforts qu'il faut pour avoir leur place dans la société.

Pour les plus démunis et les plus vulnérables, l'État sera présent, fournissant les soutiens et les secours indispensables.

D'ici la fin du mandat, le Québec aura utilisé les bons moyens pour favoriser **l'épanouissement des familles**, soutenir les jeunes parents et apporter une réponse adaptée à la difficile conciliation à effectuer avec les obligations du travail.

Un appui sera assuré aux personnes âgées, pour répondre à leurs besoins. Les familles prenant en charge leurs parents en perte d'autonomie seront soutenues.

Le Québec offrira aux **jeunes** les outils dont ils ont besoin pour réussir, qu'ils se dirigent vers une carrière nécessitant des études supérieures ou un métier reposant sur une formation professionnelle ou technique.

Le gouvernement aura fait en sorte que des passerelles efficaces aient été établies entre les réseaux de l'éducation, de la santé, de la sécurité publique et de l'aide sociale, pour venir en aide aux jeunes en difficulté.



6. Un Québec **fort** au sein de la fédération canadienne

D'ici la fin de ce mandat, le Québec aura commencé à retirer les bénéfices d'une **approche constructive** avec ses partenaires de la fédération canadienne, fondée sur une coopération accrue, dans le respect des compétences de chacun.

Le Conseil de la fédération aura évolué, permettant d'établir un nouvel équilibre politique. Le Québec aura ainsi retrouvé sa place de leader.

Avec l'appui des autres provinces et territoires, le Québec aura obtenu un nouveau partage des ressources financières, permettant d'assurer un meilleur financement du secteur de la santé.

Le Québec sera plus que jamais ouvert sur le monde, sa culture illustrant sa créativité et sa spécificité.

Le Conseil de la fédération aura évolué, permettant d'établir un nouvel équilibre politique. Le Québec aura ainsi retrouvé sa place de leader.

Le Québec aura confirmé ce qu'il est déjà : une société forte, fière de son passé et résolument tournée vers l'avenir. Une société qui aura su conserver ses racines, tout en participant pleinement à l'évolution d'un monde à la mesure de ses ambitions.

7. Un État moderne et efficace

Ce Québec moderne et efficace offrira à sa population des services de qualité correspondant à ses besoins fondamentaux. L'État se sera mis au service des citoyens.

L'État québécois se sera recentré sur ses missions essentielles : santé, savoir, prospérité, sécurité et identité.

L'État québécois se sera recentré sur ses missions essentielles : santé, savoir, prospérité, sécurité et identité.

La modernisation de l'État ne sera plus un objectif, mais une affaire de tous les jours : l'État québécois aura profondément révisé ses façons de faire, afin de se rapprocher des citoyens et d'être davantage à leur écoute.

Le gouvernement en ligne sera une réalité pour plusieurs services, rendant simples et pratiques les relations de chaque Québécois avec l'État.

Des collaborations auront pu être bâties avec le secteur privé et les communautés locales, pour offrir de meilleurs services, plus efficaces et à moindre coût.



Des enjeux incontournables

Le gouvernement entreprend la mise en œuvre de ses priorités d'action alors qu'en toile de fond, deux enjeux incontournables conditionnent les initiatives à venir.

À court terme, le Québec est confronté à un véritable **piège budgétaire**, dont il doit impérativement se libérer s'il veut disposer des marges de manœuvre nécessaires à son développement.

À moyen terme, les **changements démographiques** interpellent l'ensemble de notre société, qui doit y apporter les solutions appropriées.

Sortir du
piège budgétaire

Sortir du piège budgétaire

Le gouvernement a **hérité d'une situation difficile**, marquée par une impasse budgétaire non résolue et des décisions qui ont en bonne partie hypothéqué l'avenir.

Ces difficultés n'ont fait qu'aggraver une **situation financière structurellement fragile**, en raison de problèmes de fond que l'on n'a que trop tardé à reconnaître.

Par ailleurs, le **déséquilibre fiscal existant entre le gouvernement fédéral et les provinces** nous prive de ressources financières dont nous avons besoin.

Il importe que le Québec sorte du **piège budgétaire** dans lequel il est actuellement. Il s'agit d'une condition indispensable à toutes ses ambitions futures.

Une situation difficile en héritage

Dès avril 2003, la population du Québec était informée de la situation financière extrêmement difficile à laquelle elle était confrontée. Le comité d'experts présidé par M. Guy Breton, ex-Vérificateur général du Québec, identifiait une impasse budgétaire de 4,3 milliards de dollars pour l'exercice financier 2003-2004, et de 3,9 milliards de dollars pour l'exercice 2004-2005.

Cette impasse provenait de revenus gonflés par le précédent gouvernement, de dépenses volontairement sous-estimées, et de difficultés anticipées – en raison notamment de l'impact, sur les dépenses du gouvernement et de plusieurs de ses sociétés d'État, des pertes d'actif de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le gouvernement a dû s'y attaquer en priorité.

Au cours des mois suivants, le gouvernement a été saisi de l'impact, sur sa marge de manœuvre à venir, d'un certain nombre de décisions passées.

- Malgré les réductions effectuées dès le budget de juin 2003, les aides fiscales octroyées aux entreprises atteindront 1,6 milliard de dollars en 2004-2005 – alors qu'elles s'établissaient à moins de 800 millions de dollars en 1997-1998. On estime que les avantages fiscaux actuellement concédés pour les seuls sites désignés vont coûter 3 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, et cela sans qu'aucune nouvelle entreprise ne s'ajoute à celles qui s'en prévalent déjà.
- Des pertes exceptionnelles de 744 millions de dollars sont anticipées par la Société générale de financement et par les sociétés Innovatech, en raison de placements imprudents.
- Le programme FAIRE, qui ne constituait à l'origine qu'un programme temporaire de soutien aux investissements, devait initialement coûter 250 millions de dollars. Il a cependant coûté 1 milliard de dollars depuis sa création, et les engagements actuels entraîneront des dépenses de 1,3 milliard de dollars au cours des années à venir.

Un problème structurel

Les difficultés dont nous avons hérité ont d'autant plus d'impact qu'elles s'appliquent à une situation financière structurellement fragile.

Sur le plan budgétaire, le Québec est en effet confronté à un problème de fond, que l'on peut résumer en cinq constatations.

- Le Québec dépense plus en services publics que les autres provinces canadiennes, même si les Québécois sont, collectivement, moins riches.
- Cet écart s'est accru au cours des dernières années, parce que les dépenses ont augmenté plus rapidement au Québec qu'ailleurs au Canada.
- Si l'on se projette dans l'avenir, on prévoit que les coûts de reconduction des programmes actuels progresseront plus rapidement que les revenus de l'État. Autrement dit, les besoins augmenteront plus rapidement que les ressources financières dont nous disposons pour y répondre.
- Au cours des dernières années, la dette publique n'a pas cessé de s'alourdir. Elle a augmenté de 13,8 milliards de dollars au cours des six derniers exercices financiers.
- Dans l'avenir, pour combler l'écart entre les dépenses et les revenus, l'État québécois ne peut accroître davantage les impôts ni ignorer le problème de la dette.

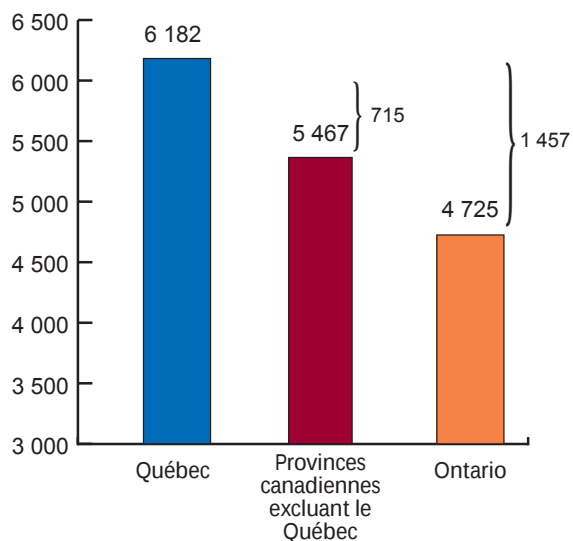
Des dépenses publiques plus élevées qu'ailleurs

Première constatation, le Québec s'est doté de services plus généreux mais plus coûteux qu'ailleurs, bien que les Québécois soient collectivement moins riches que les autres Canadiens.

En 2002-2003, le Québec a dépensé par personne 715 \$ de plus que les autres provinces en services publics, alors que la richesse par habitant (PIB par habitant) y était inférieure de 4 960 \$.

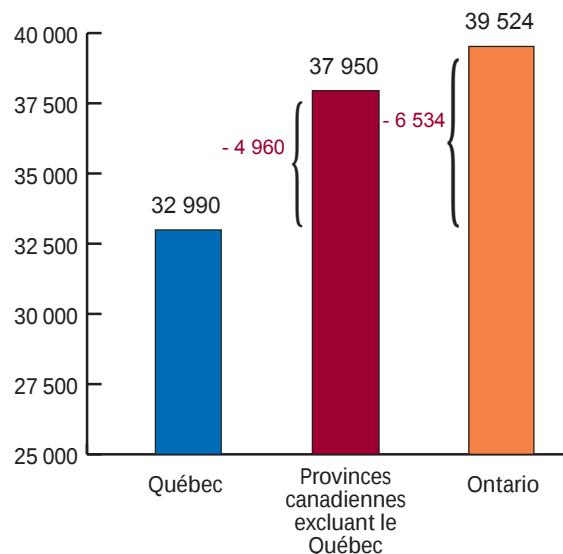
Par rapport à l'Ontario, cet écart est encore plus frappant : les dépenses de services publics par habitant sont supérieures de 1 457 \$ à celles de l'Ontario, alors que la richesse y est inférieure de 6 534 \$.

GRAPHIQUE 1
Dépenses de programmes des
administrations provinciales, 2002-2003
(en dollars par habitant)



Source : ministère des Finances.

GRAPHIQUE 2
Produit intérieur brut, 2002
(en dollars par habitant)



Source : ministère des Finances.

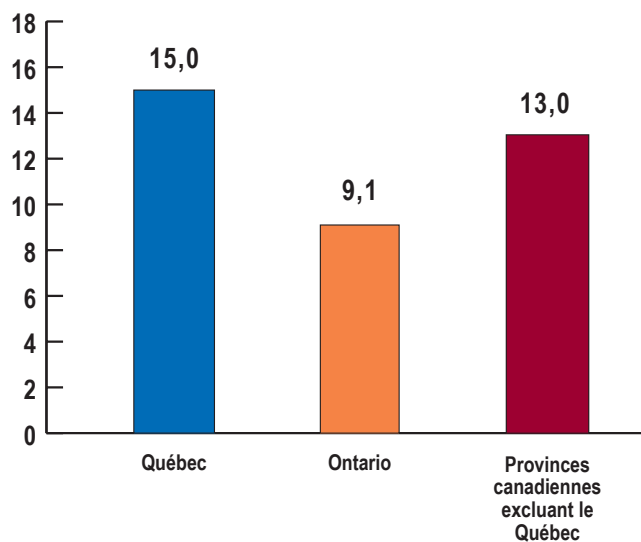
Une croissance plus rapide des dépenses

Deuxième constatation, de 1999-2000 à 2002-2003, les dépenses de programmes ont augmenté de 15,0 % au Québec, comparativement à 9,1 % en Ontario et 13,0 % dans l'ensemble des provinces canadiennes, excluant le Québec.

L'écart avec le reste du Canada s'est donc creusé pendant cette période.

GRAPHIQUE 3

Dépenses de programmes des administrations provinciales
(croissance de 1999-2000 à 2002-2003 en pourcentage)



Source : ministère des Finances.

Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus

Troisième constatation, si l'on se projette dans l'avenir, la dynamique des finances publiques québécoises est marquée par le fait que les coûts de reconduction des programmes actuels augmentent plus rapidement que les revenus du gouvernement.

Selon les évaluations effectuées en 2002 par le Conference Board du Canada pour la Commission sur le déséquilibre fiscal, les dépenses de programmes du Québec augmenteront en tendance, d'ici 2019-2020, de 3,7 % par année en moyenne. Durant la même période, les revenus autonomes du Québec ne croîtront que de 3,2 % et les transferts fédéraux de 2,9 % – soit une augmentation totale annuelle de 3,1 % des revenus.

Les travaux du Conference Board ont permis de constater que si rien n'est fait, le Québec se dirige vers des déficits récurrents moyens de 3 milliards de dollars chaque année, d'ici 2019-2020. Selon ces mêmes travaux, le gouvernement fédéral serait pendant ce temps constamment en surplus.

La croissance rapide attendue des dépenses de programmes du Québec s'explique en bonne partie par l'augmentation des dépenses de santé, et elle résulte d'une tendance lourde. L'augmentation des dépenses de santé est due, notamment, au vieillissement de la population et à l'augmentation des coûts des technologies médicales et des médicaments.

D'ici 2031, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus doublera au Québec, passant de 13,0 % à 26,9 % de la population totale – ce qui signifie que le nombre de personnes âgées augmentera en moyenne de près de 3 % chaque année d'ici là. Cette pression est déjà largement perceptible, et elle est amplifiée par l'augmentation rapide du coût des médicaments et des nouvelles thérapies.

Un endettement en hausse malgré le déficit zéro

Quatrième constatation, la dette a été gonflée de 13,8 milliards de dollars au cours des dernières années, malgré le déficit zéro.

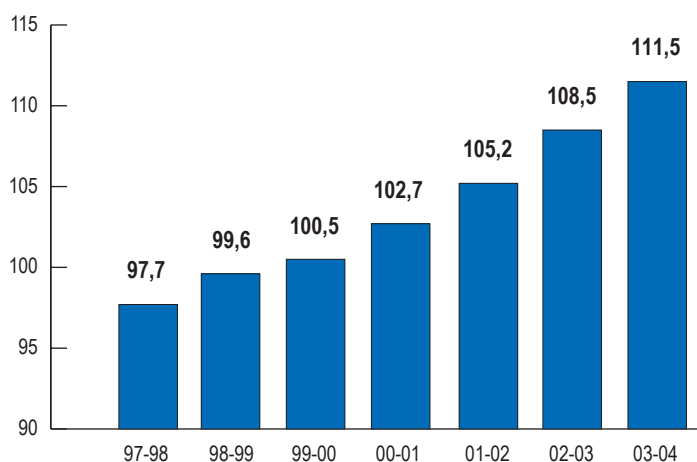
Cet accroissement de la dette s'explique essentiellement par trois raisons.

- Le gouvernement n'a touché qu'une partie des revenus comptabilisés en provenance des sociétés d'État, et a dû emprunter pour combler la différence.
- Le gouvernement a emprunté afin de financer ses prêts et avances à certaines sociétés d'État, telle la Société générale de financement.
- Le gouvernement a financé trop de nouvelles immobilisations. Ces immobilisations sont financées par emprunt et viennent alourdir la dette.

Il est donc clair que, malgré le déficit zéro, une part trop importante des dépenses de programmes du Québec continue d'être financée à crédit, et la dette qui y est associée vient réduire la marge de manœuvre financière future du gouvernement.

GRAPHIQUE 4

Évolution de la dette totale, 1997-1998 à 2003-2004
(en milliards de dollars)



Source : ministère des Finances.

L'impossibilité d'accroître les impôts ou de s'endetter davantage : le piège budgétaire

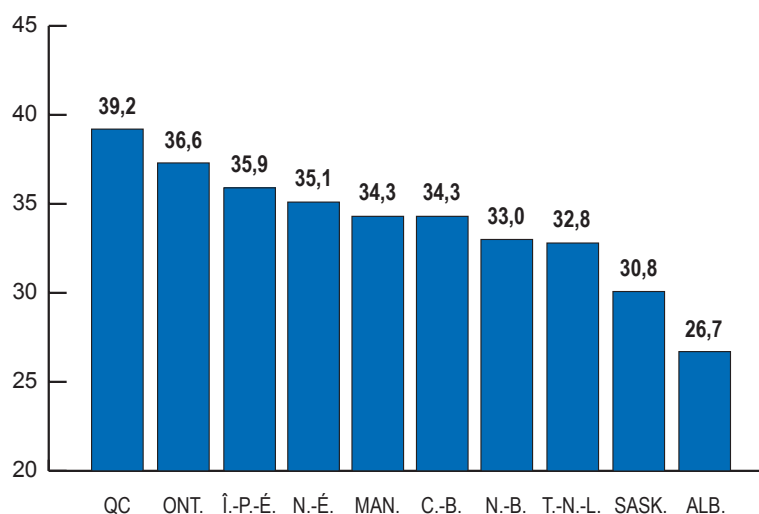
Cinquième constatation, le Québec se trouve actuellement confronté à un véritable piège budgétaire.

L'État québécois ne peut accroître davantage les impôts : la pression fiscale à laquelle sont soumis les particuliers est déjà l'une des plus lourdes en Amérique du Nord. En fait, il faut diminuer la charge fiscale des Québécois, si l'on veut renforcer l'économie du Québec et créer des emplois.

Au Canada, le Québec est la province où les recettes fiscales prélevées par les deux ordres de gouvernement et les administrations locales sont les plus élevées. En 2001, le fardeau fiscal global représentait ainsi 39,2 % du produit intérieur brut québécois, comparativement à 36,6 % en Ontario et seulement 26,7 % en Alberta.

GRAPHIQUE 5

Recettes fiscales de l'ensemble des administrations publiques,⁽¹⁾ 2001
(en pourcentage du PIB)



(1) Inclut les recettes de l'administration fédérale et des administrations provinciales et locales.

Source : ministère des Finances.

Le fardeau fiscal est particulièrement lourd pour ce qui est de l'impôt des particuliers.

À l'exception de Terre-Neuve, le fardeau fiscal des Québécois à l'impôt des particuliers est le plus élevé des provinces canadiennes. Les Québécois paieraient ainsi 4,8 milliards d'impôt sur le revenu des particuliers de moins qu'à l'heure actuelle – soit une diminution de 30 % – si l'on appliquait au Québec la structure d'imposition de l'Ontario.

Cette situation place le Québec dans un véritable cercle vicieux : les impôts très élevés découragent l'initiative individuelle et donc la création de richesse, rendant l'équilibre des finances publiques encore plus problématique.

Pour rompre ce cercle vicieux, il faut au contraire réduire les impôts, afin de rendre le Québec plus compétitif et dégager à terme des revenus qui financeront les dépenses publiques.

TABLEAU
Écart à l'impôt des particuliers,⁽¹⁾ 2003

	Écart Québec – autres provinces	
	En millions de dollars	En pourcentage de l'impôt du Québec
Alberta	5 511	34,0
Colombie-Britannique	5 205	32,1
Ontario	4 822	29,7
Saskatchewan	1 715	10,6
Nouveau-Brunswick	1 060	6,5
Île-du-Prince-Édouard	751	4,6
Manitoba	568	3,5
Nouvelle-Écosse	370	2,3
Terre-Neuve-et-Labrador	-852	-5,2
Écart moyen	2 128	13,1

(1) Écart calculé en appliquant au Québec la structure d'imposition de chaque province.

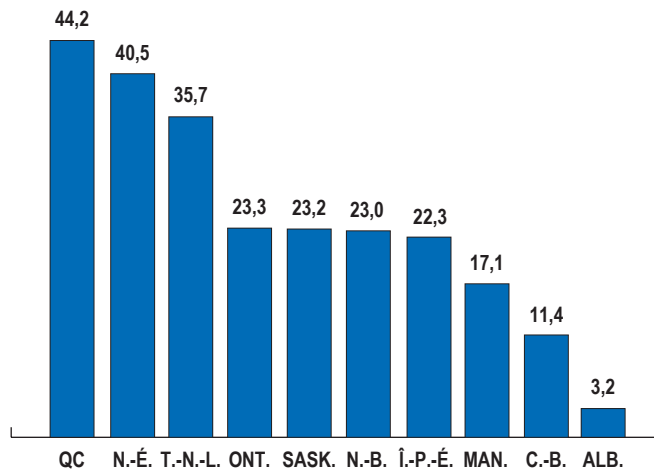
Source : ministère des Finances.

L'État québécois ne peut plus ignorer le problème de la dette

Au 31 mars 2003, la dette de l'État québécois représentait un peu plus de 44 % du produit intérieur brut, soit le niveau le plus élevé au Canada.

GRAPHIQUE 6

Dette totale des administrations provinciales au 31 mars 2003
(en pourcentage du PIB)



Source : ministère des Finances.

Conséquence de cet endettement majeur, le service de la dette représente actuellement le troisième poste de dépenses du budget du Québec, après la santé et l'éducation.

En 2004-2005, le service de la dette coûtera ainsi 8 milliards de dollars aux contribuables québécois, soit l'équivalent de près de 40 % des dépenses de santé et de près de 65 % de l'ensemble du budget de l'éducation. Chaque jour, ce sont ainsi 22 millions de dollars que l'État québécois consacre au paiement des intérêts de sa dette.

Le déséquilibre fiscal

Aggravant la situation, le déséquilibre fiscal existant au détriment des provinces n'est toujours pas réglé.

La répartition des moyens financiers au Canada ne correspond pas à la division des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement. En particulier, la contribution financière fédérale en matière de santé et de services sociaux demeure largement inférieure, en termes relatifs, à ce qu'elle était au milieu des années quatre-vingt-dix.

Par ailleurs, le programme de péréquation, en raison de ses modalités de calcul, déstabilise la situation budgétaire par son excessive variabilité.

Rétablir une marge de manœuvre financière

Il est évident qu'une telle situation ne peut se prolonger à terme. La marge de manœuvre du gouvernement est pratiquement inexistante.

Si l'on veut protéger nos choix collectifs et réaliser les priorités voulues par les citoyens, il faut de façon urgente sortir le Québec du piège budgétaire actuel. En matière de finances publiques, le statu quo serait la pire des solutions.

À très court terme, et comme on vient de le constater avec la Synthèse des opérations financières publiée en décembre 2003, les finances publiques sont vulnérables à toute difficulté conjoncturelle ou à tout incident non prévu. L'équilibre budgétaire ne peut être maintenu qu'au prix d'un exercice difficile de réajustement des crédits disponibles, au niveau de chaque ministère.

Le rétablissement de la marge de manœuvre financière constitue ainsi une condition nécessaire à la construction du Québec que le gouvernement s'est engagé à réaliser.

Répondre aux changements démographiques

Répondre aux changements démographiques

Dénatalité et vieillissement de la population

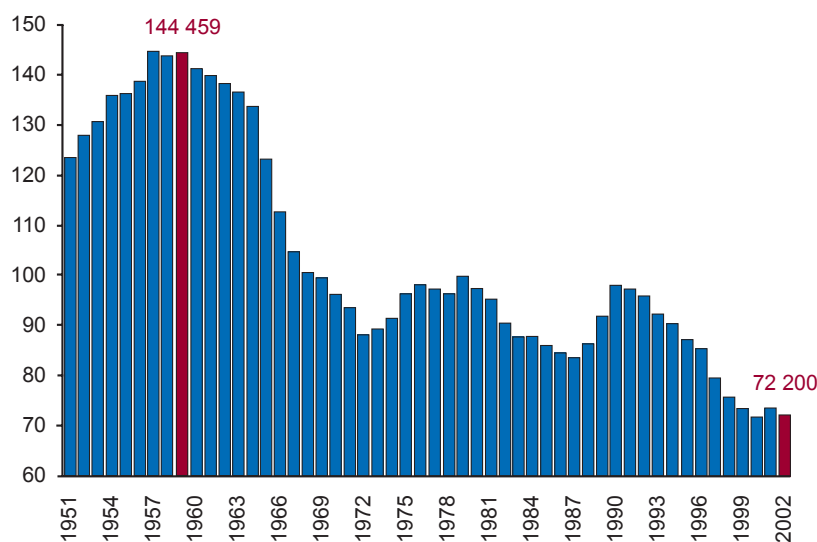
Indépendamment de la détérioration des finances publiques, un autre enjeu se situe en toile de fond des actions à venir du gouvernement : la société québécoise connaît des changements démographiques majeurs, qui vont conditionner en bonne partie son futur.

Les données sont bien connues.

En quarante ans, le nombre de naissances au Québec a diminué de moitié. L'accroissement naturel de la population a été sept fois plus faible en 2002 que ce qu'il était à la fin des années cinquante.

GRAPHIQUE 7

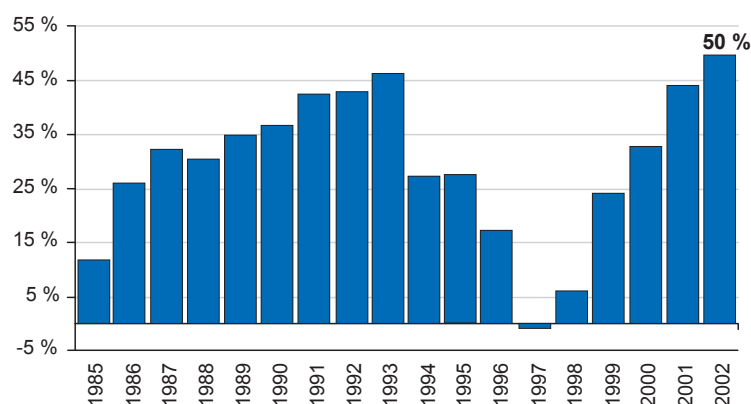
Évolution du nombre de naissances en milliers, 1951-2002



Source : Institut de la statistique du Québec.

L'immigration a permis de compenser en partie la chute de la natalité : en 2002, la moitié de la croissance de la population était due au solde migratoire.

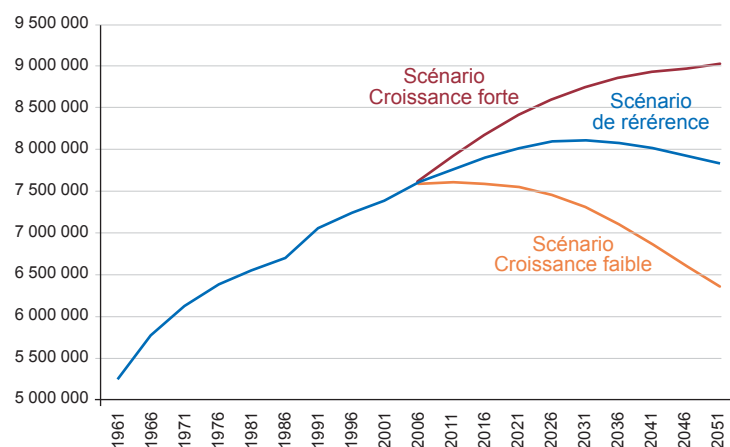
GRAPHIQUE 8
Part de la croissance de la population attribuable au solde migratoire, 1985 à 2002



Source : Institut de la statistique du Québec.

Malgré la contribution accrue de l'immigration, on observe déjà un ralentissement de la croissance de la population québécoise. Selon les projections actuelles (scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec), on prévoit même que la population pourrait diminuer à partir de 2032.

GRAPHIQUE 9
Évolution de la population, 1961 à 2051
(en millions d'habitants)



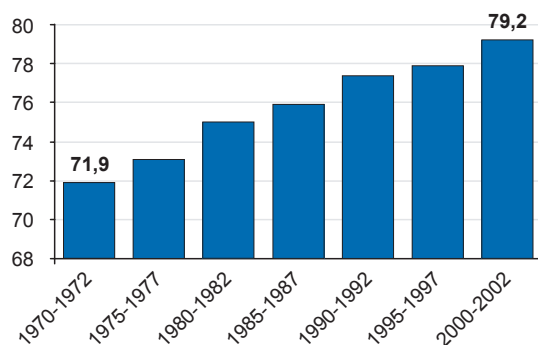
Sources : Statistique Canada; Institut de la statistique du Québec (scénarios démographiques, février 2004).

À beaucoup plus court terme, les changements démographiques prennent la forme, pour le Québec, d'un vieillissement rapide de la population.

Ce vieillissement est imputable à la dénatalité, mais également à un phénomène plus positif – soit la prolongation de l'espérance de vie. En trente ans, l'espérance de vie à la naissance des Québécois a augmenté de plus de sept ans, passant d'un peu moins de 72 ans à un peu plus de 79 ans.

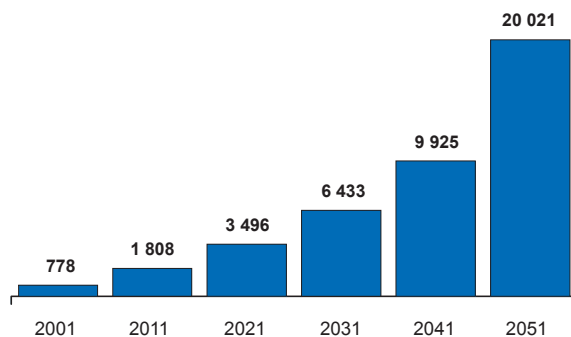
On prévoit même que d'ici cinquante ans, le nombre de centenaires sera multiplié par vingt-cinq. Selon ces prévisions, le Québec comptera en 2051 un peu plus de 20 000 centenaires, comparativement à près de 800 en 2001.

GRAPHIQUE 10
Espérance de vie à la naissance



Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 11
Évolution du nombre de centenaires



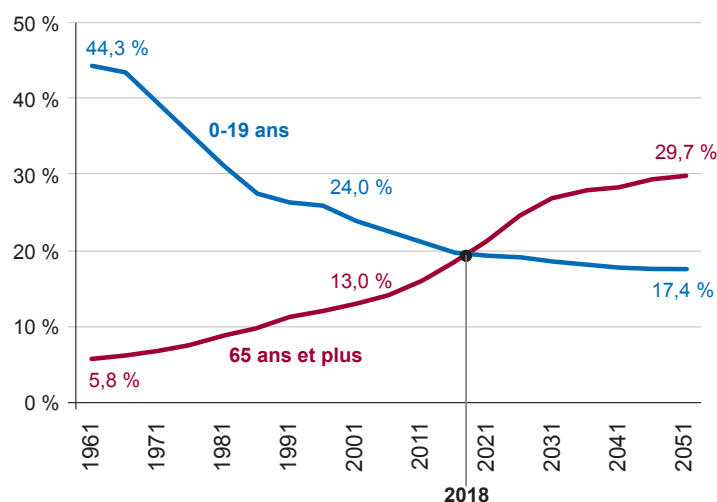
Sources : Statistique Canada; Institut de la statistique du Québec (scénarios démographiques, février 2004).

Le vieillissement de la population québécoise est déjà bien perceptible. En 1961, les moins de vingt ans représentaient 44 % de la population. En 2001, leur part n'était plus que de 24 %, et cette part va encore diminuer au cours des prochaines années.

À l'inverse, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a plus que doublé en 40 ans, passant de moins de 6 % à 13 %.

Selon les prévisions actuelles, cette part doublera encore au cours des trois prochaines décennies, et dépassera 29 % en 2051. En fait, dès 2019, le Québec devrait compter davantage de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans.

GRAPHIQUE 12
Évolution des jeunes (0-19 ans) et des plus âgés (65 ans et plus), 1961 à 2051
(en pourcentage de la population du Québec)



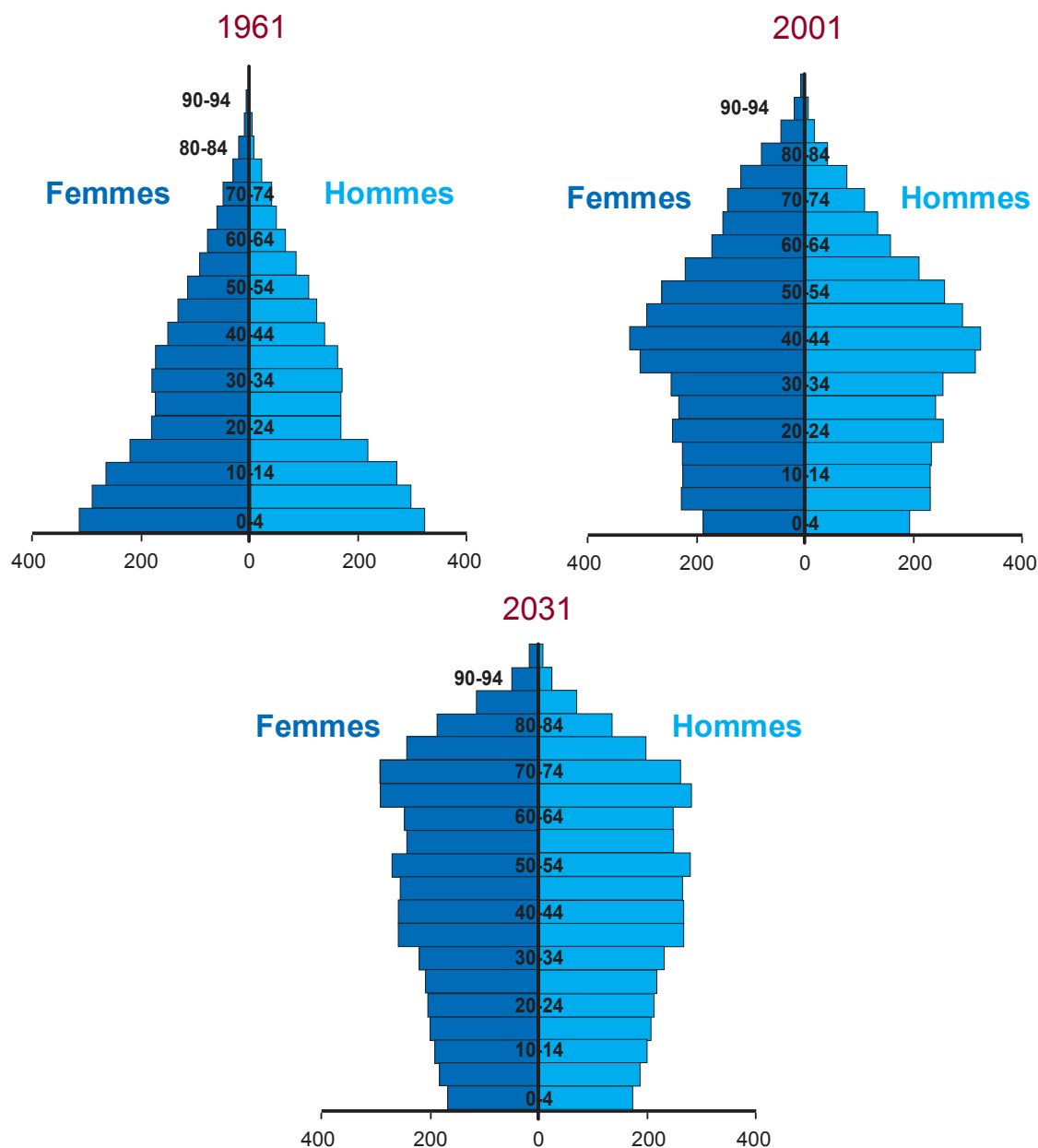
Sources : Statistique Canada; Institut de la statistique du Québec
(scénarios démographiques, février 2004).

Le Québec vit donc des changements démographiques majeurs, que l'évolution de la pyramide des âges observée et anticipée reflète bien.

GRAPHIQUE 13

Pyramides des âges

Effectif par groupe de cinq ans d'âge, en milliers



Sources : Statistique Canada; Institut de la statistique du Québec (scénarios démographiques, février 2004).

L'impact sur l'économie et le marché du travail

Ces changements interpellent chaque citoyen et l'ensemble de notre société.

Ils vont d'abord avoir un impact sur l'économie et le marché du travail.

Au cours des dernières décennies, la croissance démographique a joué un rôle significatif dans la **croissance économique** du Québec.

Cela sera de moins en moins le cas.

Il est cependant possible de compenser au moins en partie ce phénomène, en accroissant le rendement de notre économie.

Pour ce qui est du **marché du travail**, on prévoit une diminution de la population en âge de travailler dès 2011. Selon certaines projections, le Québec ne compterait en 2030 que deux personnes en âge de travailler pour une personne de 65 ans et plus, alors que la proportion est actuellement de cinq personnes en âge de travailler pour une personne de 65 ans et plus.

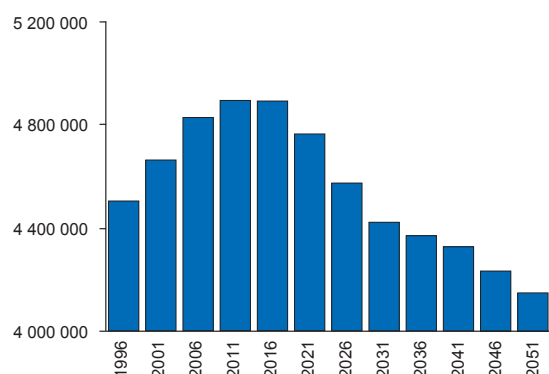
On anticipe ainsi des pénuries de main-d'œuvre à court terme dans plusieurs secteurs d'activité et dans certaines professions, ainsi qu'une perte de savoir-faire, avec le départ à la retraite en grand nombre du personnel plus âgé.

Au Québec, comme dans les principaux pays industrialisés, de grandes organisations commencent déjà à adopter des modes de gestion favorisant le maintien en emploi du personnel plus âgé, ainsi que le transfert de savoir-faire.

Il importe cependant de définir une stratégie d'ensemble, permettant d'aborder de façon intégrée les mesures concernant la retraite progressive, la conciliation travail-famille, l'immigration et la formation de la main-d'œuvre.

GRAPHIQUE 14

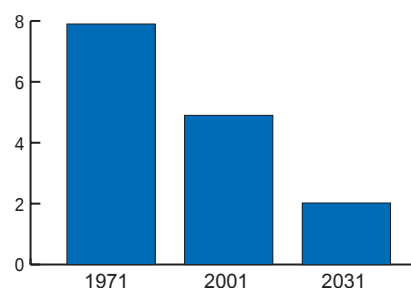
Projection de la population en âge de travailler, (20 à 64 ans), 1996-2051



Source : Institut de la statistique du Québec
(scénario démographique de référence, février 2004)

GRAPHIQUE 15

Rapport des personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sur les personnes de 65 ans et plus, 1971, 2001, 2031



Source : Institut de la statistique du Québec
(scénario démographique de référence, février 2004)

L'adaptation des programmes et des services publics

Les changements démographiques nécessitent également que le gouvernement adapte les programmes et les services publics offerts à la population.

Au cours des prochaines années, le gouvernement sera ainsi confronté à une demande accrue de services publics pour les personnes âgées.

Une population vieillissante doit pouvoir compter sur un système de santé capable de lui fournir les services qu'elle requiert – par exemple en matière de services de soins à domicile. Les personnes âgées ont des besoins spécifiques en termes de sécurité publique, d'habitation, de transport, de culture et d'éducation.

Les changements démographiques ont également un impact sur les citoyens plus jeunes, confrontés à de nouvelles responsabilités. La conciliation travail-famille prend ici une importance particulière. Des soutiens doivent être apportés aux générations qui suivent, pour qu'elles puissent assumer leurs obligations de travail et leurs responsabilités familiales.

Les conséquences pour les différentes régions

Les changements démographiques auront des impacts significatifs sur chacune des régions du Québec.

On constate que les **régions ressources** sont déjà touchées par un déclin démographique marqué, les effets de la dénatalité ayant été à la fois amplifiés et accélérés par l'exode de la population. C'est ainsi que dans leur ensemble, les régions ressources ont perdu 2,8 % de leur population entre 1991 et 2001.

À l'inverse, l'ensemble des **régions centrales** bénéficie encore d'une croissance de la population. Durant la période 1991-2001, la population des régions centrales a augmenté globalement de 9,9 %. On prévoit même, pour la période 2001-2026, une croissance de la population atteignant 17,5 % dans Lanaudière, 19,3 % dans l'Outaouais et 28,8 % dans la région des Laurentides.

Les changements démographiques vont ainsi avoir des impacts qui diffèrent sensiblement d'une région à l'autre. Dans les régions ressources, le gouvernement est directement interpellé, en raison de l'évolution de la demande de services publics. Les besoins concernent la santé et les services sociaux, mais également l'éducation, le marché du travail, le transport, l'habitation et la sécurité publique.

De façon encore plus fondamentale, les changements démographiques soulèvent toute la question de l'occupation du territoire et de ce que cette occupation implique pour l'ensemble de la collectivité québécoise : si l'on veut que nos régions restent vivantes, on doit adapter l'offre de services publics à des bassins de population plus réduits, de telle sorte que les changements démographiques ne remettent pas en cause l'accès à ces services.

La question de la « dernière école de village » illustre de façon concrète ce défi, qui prend une importance cruciale pour les petites communautés.

Infléchir la courbe démographique

Les changements démographiques en cours appellent une réponse de fond et à long terme : le Québec ne peut rester passif devant les perspectives annoncées. Il doit collectivement prendre les moyens nécessaires, afin d'infléchir l'évolution actuelle de la courbe démographique.

Il existe en fait deux façons de modifier les tendances actuellement prévisibles de la démographie.

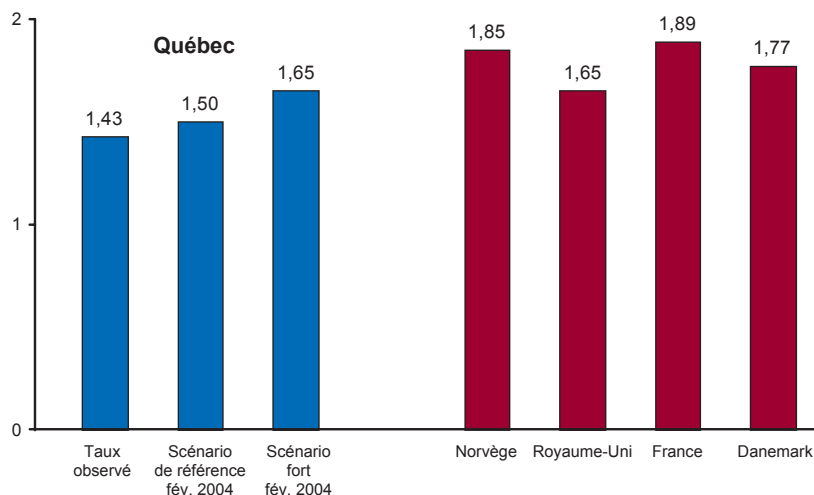
- On peut agir sur l'immigration, afin d'en accroître la contribution à notre solde démographique.
- On peut par ailleurs réfléchir aux moyens de redresser la natalité, pour augmenter les naissances au Québec.

Le déclin démographique n'est pas une fatalité : si le Québec bénéficiait d'un solde migratoire plus favorable et d'un nombre plus élevé de naissances, la situation projetée pourrait être sensiblement modifiée. Une évolution de la démographie selon le scénario de forte croissance établi par l'Institut de la statistique du Québec en février 2004, conduirait ainsi à prolonger au-delà de 2051 la période de croissance de la population. Dès 2026, le Québec compterait au moins 500 000 habitants de plus.

GRAPHIQUE 16

Indices de fécondité

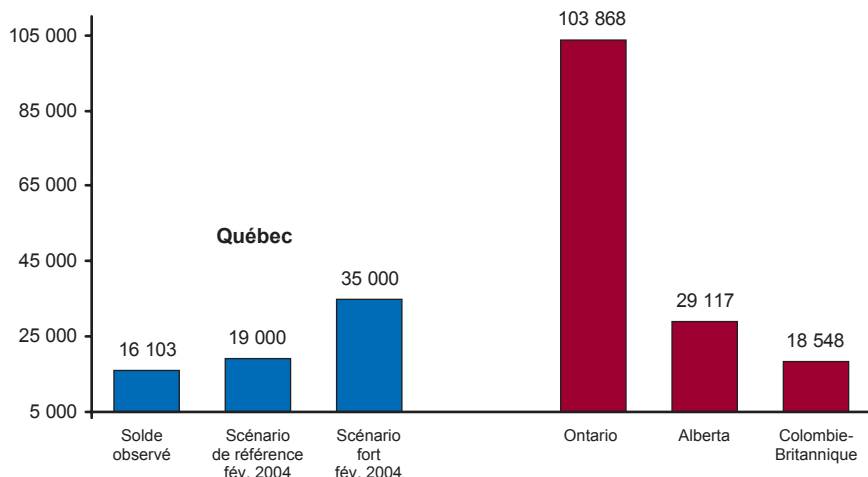
Données observées au Québec et dans certains pays d'Europe en 2000, comparées aux scénarios démographiques de l'Institut de la statistique du Québec



Sources : Institut de la statistique du Québec; Institut national d'études démographiques, France.

GRAPHIQUE 17 Solde migratoire

Soldes observés au Québec et dans certaines provinces canadiennes en 2002, comparés aux scénarios démographiques de l'Institut de la statistique du Québec



Sources : Institut de la statistique du Québec; Statistique Canada; Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Les hypothèses à la base de ce scénario n'ont rien d'utopique et pourraient devenir réalité, si nous le voulons. Les indices de fécondité observés actuellement dans certains pays européens, et le solde migratoire de l'Ontario et de l'Alberta sont très illustratifs à cet égard.

Devant les enjeux en cause, le temps semble ainsi venu d'intégrer dans une politique de la population les différentes initiatives visant à accroître l'immigration, à favoriser l'installation des immigrants en région, et à agir de façon appropriée sur les différents facteurs qui conditionnent le choix d'avoir des enfants.

La réponse aux changements démographiques fait ainsi partie intégrante des priorités d'action du gouvernement. Les orientations stratégiques déployées tout au long du mandat permettront d'y faire face, et d'en infléchir à terme les caractéristiques.

Il faut répondre aux nouveaux besoins, favoriser la relève et permettre le transfert des connaissances. Nous devons en même temps imaginer les bons moyens pour assurer l'avenir démographique du Québec – un avenir qui commence dès maintenant.

Les questions posées sont de taille. Elles concernent l'ensemble de la société, et l'action gouvernementale devra être à la mesure de l'enjeu en cause.

Construire le
Québec que nous voulons

**Rétablir la marge de manœuvre
financière du Québec**

Rétablir la marge de manœuvre financière du Québec

Pour sortir le Québec du piège budgétaire auquel il est confronté et rétablir une marge de manœuvre actuellement inexistante, le gouvernement entend agir simultanément dans trois directions.

- Le Québec doit **créer davantage de richesse** en misant sur la croissance économique. En développant son plein potentiel, le Québec pourra disposer des ressources nécessaires à la prestation de services publics de qualité, répondant aux attentes de la population.
- Le gouvernement a bien l'intention de **revoir le rôle de l'État et de le rendre plus efficace**. La protection de nos choix collectifs rend un tel exercice indispensable.
- **Le gouvernement fédéral doit faire sa part**, notamment en apportant une réponse satisfaisante au problème du déséquilibre fiscal.

1. Créer la richesse

Une croissance économique plus soutenue et une prospérité plus conforme aux niveaux nord-américains et au potentiel du Québec constituent un levier puissant et durable pour sortir du piège budgétaire actuel et améliorer la qualité des services.

L'impact d'une économie plus dynamique

Une économie plus dynamique permettrait une hausse significative des revenus du gouvernement. À titre d'exemple, les revenus autonomes du gouvernement s'accroîtraient de 400 millions de dollars pour chaque augmentation de 1 % du PIB.

Une économie plus forte créerait davantage d'emplois pour tous les Québécois, en particulier pour les plus démunis, entraînant donc une baisse significative des dépenses consacrées à l'aide sociale.

Grâce à la croissance économique, davantage de nos concitoyens sortiraient de la pauvreté.

Une économie plus performante profiterait directement à toutes les régions, et notamment aux régions qui ont accumulé un retard en termes de croissance économique.

Le Québec dispose d'un important potentiel de développement économique, qui est loin d'être pleinement exploité. L'une des orientations stratégiques du gouvernement vise justement à assurer ce plein développement, et à mobiliser les moyens à cette fin.

Le gouvernement a déjà entamé la mise en œuvre de sa stratégie de développement. Les priorités d'action gouvernementales prévoient un redoublement des efforts consentis au cours des prochains mois, l'accent étant mis avant tout sur la stimulation des initiatives individuelles, grâce à la suppression d'un certain nombre de blocages structurels, et à la prise en main par les régions de leur stratégie de développement.

Un retard à combler

Le Québec ne bénéficie que de 16 % de l'investissement privé au Canada (investissement privé non résidentiel)¹, alors qu'il représente 24 % de la population canadienne. Année après année, ce sont donc plus de cinq milliards de dollars d'investissements créateurs d'emplois qui ne sont pas réalisés au Québec, par rapport au standard canadien.

Le Québec doit combler ce retard. Avec le temps, l'impact cumulé de ce sous-investissement chronique se chiffre en centaines de lieux de travail non créés, n'ayant pu mettre à profit les talents de la main-d'œuvre québécoise.

Ce sous-investissement a également pour effet de retarder la modernisation des procédés de fabrication, et donc d'entraver la productivité et la compétitivité de l'économie québécoise. Une économie moins productive et moins compétitive est une économie qui conduit à l'appauvrissement des citoyens qui y participent.

La baisse des impôts

L'allègement de la fiscalité constituera l'un des leviers permettant de renforcer l'incitation au travail et d'encourager les investissements.

La baisse des impôts contribuera ainsi à créer plus de richesse, et donc à fournir à l'État, de façon durable, les revenus nécessaires pour accroître sa marge de manœuvre financière.

¹ Investissements privés et publics au Canada, perspectives révisées, juillet 2003.

2. Revoir le rôle de l'État et le rendre plus efficace

Le rétablissement de la marge de manœuvre financière du Québec sera d'autant plus rapide et durable que nous aurons réussi à rendre notre État plus efficace.

En fait, la protection de nos choix collectifs passe par une révision en profondeur du rôle de l'État, ainsi que par une modernisation des programmes comme des façons de faire.

Protéger les choix collectifs, en revoyant le rôle de l'État

L'État québécois intervient dans un grand nombre de domaines, et cette intervention s'appuie tout à la fois sur notre spécificité et sur plusieurs choix collectifs.

Ces choix collectifs doivent être protégés. La meilleure façon d'y parvenir est de revoir systématiquement les domaines d'intervention actuels, pour identifier ceux qui demeurent pertinents et qui correspondent à de réels besoins.

Trop souvent, par le passé, de nouveaux programmes offerts par l'État québécois sont venus simplement s'ajouter aux initiatives déjà en cours, sans qu'il soit procédé à une remise en question des programmes déjà en place. On a ainsi graduellement assisté à une véritable accumulation des programmes gouvernementaux, les interventions s'ajoutant les unes aux autres sans exercice de révision ou de rationalisation.

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement a entamé une analyse approfondie du rôle actuel de l'État québécois. Au cours des prochains mois, cet effort débouchera sur de premières initiatives, mises en œuvre dans le cadre du Budget de dépenses et du Discours sur le budget 2004-2005.

Ces initiatives s'étaleront sur l'ensemble du mandat. Le gouvernement veut en effet procéder de façon systématique et approfondie, et aborder tous les volets de l'action de l'État.

Le déploiement du programme d'action du gouvernement sera réalisé dans cet esprit. Au cours du mandat, des choix seront effectués et un ordre de priorité clairement indiqué – afin d'éviter justement l'éparpillement et la dispersion, qui ont trop souvent caractérisé l'action de l'État par le passé.

Rendre l'État québécois plus efficace

Il est ainsi possible de régler en partie nos problèmes budgétaires en revoyant le rôle de l'État, en le rendant plus efficace et moins coûteux. Lorsque l'on compare nos performances avec celles des provinces et États voisins, on constate que de nombreux progrès sont réalisables à cet égard.

Il faut que l'État québécois soit davantage centré sur les services, et qu'il comprenne moins de structures. Les efforts vont porter dans plusieurs directions simultanément.

- Le gouvernement procède actuellement à une analyse systématique de l'efficacité des programmes et de leur efficience. Les améliorations identifiées seront mises en œuvre tout au long du mandat.
- Au cours des prochaines années, la fonction publique va connaître des modifications profondes dans sa composition. D'ici 2012, près de 23 000 employés, dont 2 200 cadres, prendront en effet leur retraite – ce qui représente un peu plus de 40 % du nombre d'effectifs et 60 % des cadres en place en 2002. Cette conjoncture sera mise à contribution, pour assurer la relève tout en effectuant des économies.

Très concrètement, au cours des prochains mois, le gouvernement rendra publique la politique qu'il entend suivre pour ce qui est de la planification de la main-d'œuvre. Les objectifs retenus permettront d'ouvrir la fonction publique à de nouvelles ressources, et en particulier aux jeunes et aux communautés culturelles, tout en rendant l'appareil administratif plus efficace.

- Le gouvernement annoncera également prochainement les objectifs qu'il veut atteindre concernant la réduction du nombre d'organismes administratifs et l'importance de la masse salariale. La masse salariale du secteur public constitue un facteur déterminant des coûts de l'État, et son importance sera globalement contrôlée.

- Le développement rapide des nouvelles technologies de l'information met à notre disposition des outils extraordinaires, permettant d'améliorer les services aux citoyens tout en en réduisant les coûts à moyen terme. Ces outils seront pleinement exploités, avec la mise en place d'un gouvernement en ligne.
- Le gouvernement a déjà entamé le redressement des sociétés d'État qui financent du capital de risque. Une révision en profondeur de la mission et des mandats de la Société générale de financement, d'Investissement Québec et des Innovatech est en cours. Cette révision pourra s'inspirer du rapport du Groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque, déposé en décembre 2003. Une nouvelle législation permettra bientôt de distinguer clairement la mission d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec de ses autres mandats.
- Toujours afin de redresser une situation qui s'était sérieusement détériorée, le gouvernement modernisera en 2004 les règles de gouvernance et les mandats de la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- Le gouvernement intensifie déjà la lutte contre l'évasion fiscale, la contrebande et le blanchiment d'argent. L'État doit pouvoir percevoir tous les revenus qui lui sont dus. Il s'agit d'une simple question d'équité vis-à-vis l'ensemble des contribuables.
- Des efforts particuliers sont déjà entrepris et vont être amplifiés pour moderniser l'intervention de l'État et son financement dans plusieurs secteurs névralgiques.

C'est ainsi que dans le cadre de ses priorités d'action, et au cours de son mandat, le gouvernement entend

- consolider le financement du secteur de la santé,
- recentrer l'éducation sur l'élève et l'étudiant,
- définir une nouvelle approche permettant d'assurer le renouvellement des infrastructures,
- réviser les dépenses fiscales et l'ensemble des modes d'interventions dans l'économie.

3. S'assurer que le gouvernement fédéral fait sa part

Le rétablissement de la marge financière du Québec s'appuiera sur les efforts des Québécois, par la création de richesse et la construction d'un État plus moderne et plus efficace.

De son côté, il est essentiel que le gouvernement fédéral apporte une réponse satisfaisante et durable au problème du déséquilibre fiscal.

La réduction du financement fédéral de la santé et des programmes sociaux

Le déséquilibre fiscal affecte directement la situation budgétaire des provinces dans leur ensemble, et celle du Québec en particulier. Ce déséquilibre résulte d'une inadéquation entre les revenus et la répartition des responsabilités, au sein de la fédération canadienne : les provinces sont soumises à des pressions très importantes en matière de dépenses – notamment dans le secteur de la santé – alors que le partage des revenus ne correspond pas à cette dynamique.

En 2004, la contribution fédérale ne représente que 16 cents pour chaque dollar dépensé. Malgré les réinvestissements effectués récemment, le niveau de la contribution financière fédérale en matière de santé et de programmes sociaux demeure largement inférieur, en termes relatifs, à ce qu'il était au milieu des années quatre-vingt-dix – soit au moment où des coupures majeures furent imposées aux provinces par le gouvernement fédéral.

Les provinces doivent bénéficier de moyens financiers supplémentaires, pour répondre aux besoins qu'elles ont à satisfaire, dans ce qui constitue l'un de leurs principaux champs de compétence. À court terme, les premiers ministres des provinces ont ainsi unanimement demandé que le gouvernement fédéral porte à 25 % sa contribution aux dépenses consacrées à la santé et aux services sociaux, tel que recommandé par le rapport Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada.

Le leadership du Québec dans les discussions avec le gouvernement fédéral

Les travaux de la Commission sur le déséquilibre fiscal ont permis de dresser un tableau très clair de la répartition actuelle des moyens financiers au Canada, des difficultés qui en résultent et des solutions qui permettraient d'y mettre fin.

La Commission proposait notamment un nouveau partage fiscal, sous la forme d'un transfert de la TPS aux provinces. La Commission recommandait également que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral soit mieux encadré, afin d'éviter les empiètements fédéraux dans les champs de compétence des provinces.

En fait, une solution durable au problème du déséquilibre fiscal passe par une concertation plus étroite des provinces, dans leurs discussions avec le gouvernement fédéral sur cette question.

Le gouvernement du Québec est décidé à jouer un rôle de leader à cette fin. La création du Secrétariat d'information et de coopération sur le déséquilibre fiscal est l'illustration de cette volonté gouvernementale et de ses premiers effets. Le fait que les provinces et territoires aient rapidement rejoint le Québec dans cette initiative est fort encourageant pour la suite des discussions.

Le gouvernement du Québec compte sur cette nouvelle approche dans les relations fédérales-provinciales pour que la question du déséquilibre fiscal soit enfin réglée. Il s'agit là de l'une des clefs qui permettra au Québec d'offrir à ses citoyens des services publics de qualité, aujourd'hui comme à moyen terme.

Les défaillances du programme de péréquation

Dans ses travaux, la Commission sur le déséquilibre fiscal a beaucoup insisté sur les défaillances du programme de péréquation, dont les modalités d'application sont causes de nombreuses difficultés.

Le programme de péréquation vise à réduire les écarts de capacité fiscale entre les provinces. À cette fin, le gouvernement fédéral verse aux provinces les moins nanties des paiements visant à leur fournir les moyens d'offrir des services publics comparables à ceux des provinces plus riches, sans être obligées pour cela de recourir à des taux de taxation trop élevés.

Les modalités de calcul des versements de péréquation soulèvent des enjeux qui se chiffrent en centaines de millions de dollars, et qui ont un impact direct sur le budget du Québec.

Le 9 octobre 2003, et à l'initiative du Québec, les ministres des Finances des provinces et des territoires ont rendu public un document conjoint présentant un certain nombre de propositions visant à renforcer le programme de péréquation. Il s'agit d'une première, dans l'histoire de ce programme.

Les ministres des Finances proposent trois améliorations générales au programme de péréquation.

- La péréquation devrait être calculée à partir de la situation des dix provinces – ce que l'on appelle la « norme des dix » – et non pas par référence à cinq d'entre elles, comme c'est le cas actuellement. La volatilité des revenus liés aux ressources naturelles devrait cependant être prise en compte.
- Il faudrait inclure dans le calcul des droits de péréquation l'ensemble des revenus des provinces, et tout particulièrement les revenus découlant des frais à l'usager. Ces frais sont actuellement exclus des calculs de façon arbitraire.
- Des modalités devraient permettre d'atténuer les fluctuations importantes et imprévisibles des revenus de péréquation. Ces fluctuations déstabilisent la situation budgétaire des provinces concernées.

Le Québec souhaite par ailleurs qu'une autre correction soit apportée, concernant la prise en compte des revenus provenant des impôts fonciers. Le Québec demande, depuis plus de vingt ans, que cette prise en compte soit effectuée à l'aide de l'évaluation foncière des propriétés. Les représentations effectuées par Québec semblent porter fruit, puisque le gouvernement fédéral envisage corriger la mesure de cette assiette, lors du renouvellement de la péréquation d'avril 2004.

Une marge à rétablir, sans cesser d'agir pour autant

Le gouvernement mobilise donc les moyens nécessaires pour rétablir durablement la situation des finances publiques, et dégager ainsi une marge de manœuvre qui fait actuellement cruellement défaut.

L'action d'ensemble du gouvernement ne doit cependant pas en être pour autant immobilisée. Sa finalité est claire : assurer le mieux-être des citoyens et la qualité des services qui leur sont offerts.

Des besoins, dans certains cas urgents, ne sont toujours pas satisfaits de façon acceptable. La vision même que le gouvernement a du Québec à bâtir nécessite que de premières initiatives soient entamées dès maintenant, pour que cette vision se concrétise à terme en des résultats tangibles.

Tout le défi est là : il faut assainir et solidifier les finances publiques, tout en mettant en œuvre dès maintenant les orientations stratégiques qui permettront de construire le Québec que nous voulons.

Le gouvernement a défini ses priorités d'action en fonction de cette double réalité.

- Les orientations stratégiques encadrant l'action gouvernementale vont se déployer sur un horizon de quatre années, correspondant au mandat confié par la population. Cela signifie que la réalisation des priorités d'action va s'étendre sur plusieurs exercices.
- Un certain nombre des priorités retenues ne nécessitera aucune injection d'argent supplémentaire, dans la mesure où elles prennent la forme de nouvelles façons d'offrir les services, de modifications législatives et réglementaires ou d'amélioration dans la gestion des outils dont nous disposons déjà.
- Pour les initiatives demandant des ressources additionnelles, le gouvernement visera d'abord à les autofinancer, en réallouant les budgets d'intervention en fonction de ses priorités.

Les dépenses de programmes du gouvernement du Québec dépassent actuellement les 45 milliards de dollars, ce qui donne une idée de l'ampleur de ces budgets et des possibilités d'action qui en découlent.

La mise en œuvre détaillée du programme d'action sera précisée au cours des prochains mois, par chacun des ministères et organismes gouvernementaux concernés. Les forums organisés au printemps 2004 permettront aux Québécois de participer à sa réalisation, et d'influer directement sur les initiatives gouvernementales.

Globalement, dès le prochain budget, le gouvernement précisera, dans un cadre financier global, les étapes du redressement budgétaire entamé et les conditions de financement de ses priorités d'action.

**Mettre en œuvre
les orientations stratégiques
du gouvernement**

Les orientations du mandat

Le rétablissement de la marge financière du gouvernement constitue une étape nécessaire dans la réalisation du programme d'action du gouvernement.

Ces priorités d'action s'articulent autour de sept orientations stratégiques, déjà présentées précédemment, qui vont constituer le cadre des initiatives gouvernementales.

- 1** Améliorer l'état de **santé** de la population et rendre **accessibles** des services sociaux et de santé de **qualité**.
- 2** Orienter l'**éducation** vers la **réussite**.
- 3** Réaliser **le plein potentiel économique** du Québec, dans une perspective de **développement durable**.
- 4** Favoriser l'autonomie et le développement des **régions**.
- 5** Soutenir l'épanouissement de la **famille**, favoriser la **natalité** et le **développement social**.
- 6** Affirmer **l'identité du Québec** et promouvoir ses intérêts et sa **culture** au Canada et dans le monde.
- 7** Revoir le rôle et les façons de faire de **l'État**.

Les **orientations stratégiques** du gouvernement

1

la santé

Une population en santé, des services accessibles et de qualité

Pour chacun d'entre nous, la santé est la plus précieuse de toutes les richesses. Il est donc normal qu'elle soit le premier de nos services publics.

Une action rapide

Dès le printemps 2003, le gouvernement a dégagé près de 250 millions de dollars en faveur de la santé. Ces sommes ont été affectées à la diminution des listes d'attente en chirurgie, au désengorgement des urgences, aux services de soutien à domicile et d'hébergement, ainsi qu'à l'appui aux personnes les plus vulnérables – et particulièrement aux personnes âgées en perte d'autonomie.

En juin 2003, lors de son premier budget, le gouvernement a augmenté de 7,2 % les crédits consacrés à la santé, ce qui représente une hausse de 1,3 milliard de dollars. Il s'agissait d'un effort tout à fait considérable, dans le contexte budgétaire qu'il fallait affronter.



Depuis cette date, des initiatives majeures ont été entreprises, pour rendre le système québécois de santé et de services sociaux plus efficace et plus performant.

- Le gouvernement a amorcé la démarche conduisant à créer des réseaux locaux de services, dans toutes les régions du Québec.
- L'organisation du travail dans le réseau va pouvoir être assouplie, grâce à la réduction du nombre d'unités d'accréditation syndicale.
- Quatre réseaux universitaires intégrés de santé ont été mis en place.
- Une opération spécifique a été lancée, pour recruter des effectifs médicaux et infirmiers à l'étranger, afin de répondre aux besoins des régions en difficulté.
- La population dispose maintenant d'informations concernant l'état des listes d'attente, par l'intermédiaire du réseau Internet.
- Le projet de loi permettant la nomination d'un Commissaire à la santé et au bien-être a été déposé à l'Assemblée nationale, en vue d'une adoption au printemps 2004. La création du poste de Commissaire à la santé et au bien-être permettra d'accroître l'imputabilité et la transparence du réseau.
- Vingt-sept nouveaux groupes de médecine familiale ont été autorisés, dans la plupart des régions du Québec – ce qui porte leur nombre total à cinquante-deux.
- Les activités du Comité provincial pour la prestation des services en langue anglaise ont été relancées, avec la nomination de onze nouveaux membres. Ce comité était inopérant depuis deux ans, à la suite de la démission de ses membres précédents.

Toutes ces initiatives s'insèrent dans une vision globale des réformes et améliorations à apporter au système de santé. Elles constituent les premières étapes d'une action qui va s'étaler tout au long du mandat.

La santé, première priorité

Au Québec, l'accès universel aux soins de santé est un principe fondamental. Riches et pauvres sont égaux devant la maladie. Ce principe a pour corollaire que l'accès aux soins doit être effectif, et que les soins comme les services dispensés doivent répondre aux standards de qualité.

Les patients qui ont eu recours aux services de santé et aux services sociaux sont quasiment unanimes à en souligner l'excellence.

Le personnel fait preuve d'un dévouement exemplaire. Les services médicaux, infirmiers et professionnels sont de haut niveau, utilisant les techniques et les approches les plus avancées pour vaincre la maladie et venir en aide aux personnes malades ou vulnérables. Confrontés à une pénurie d'effectifs, soumis à des tensions permanentes et à un rythme de travail intense, les intervenants du réseau québécois de la santé se caractérisent par leur savoir-faire, par l'écoute qu'ils ont vis-à-vis des malades et par la valeur des services qu'ils dispensent.

Malgré l'excellence du personnel, le système québécois de la santé et des services sociaux fait face à de graves difficultés, dont le phénomène de l'attente est l'illustration la plus préoccupante.

En faisant de la santé sa première priorité, le gouvernement veut améliorer les services et les rendre plus accessibles. Toutes les ressources, humaines comme financières, devront contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Pour y parvenir, le gouvernement choisit de **faire évoluer le réseau** de la santé et des services sociaux **vers les personnes malades et vulnérables**, de **changer les façons de faire** et de **réinvestir**, tout en sachant bien que les difficultés actuelles ne seront pas uniquement réglées par l'allocation de ressources financières additionnelles.

- Le système de la santé et des services sociaux sera **recentré sur la personne** plutôt que sur les structures.
- **Les façons de faire seront revues**, pour que la prise de décision soit rapprochée des citoyens, que l'organisation du travail soit assouplie et que le réseau puisse davantage travailler collectivement.
- Les **ressources financières** nécessaires seront mobilisées, conformément aux priorités retenues, et dans le but d'apporter les moyens additionnels indispensables au réseau.

Les directions de l'action gouvernementale

Plus précisément, le gouvernement engage ses efforts dans les six directions suivantes.

- La réduction de l'attente et le désengorgement des urgences.
- Le soutien aux personnes malades et vulnérables.
- La réorganisation afin d'améliorer l'efficacité.
- L'accroissement de l'imputabilité et de la transparence.
- La prévention et l'amélioration de la santé publique.
- L'allocation des ressources financières selon de nouvelles règles.

Réduire l'attente et désengorger les urgences

Le principal problème auquel fait face le système québécois de la santé et des services sociaux est celui de l'attente.

Dans les urgences, il arrive encore trop souvent que des patients restent sur une civière durant une période de 48 heures ou plus. Pour certains services de chirurgie, les délais dépassent parfois la limite de ce qui est médicalement acceptable. L'attente existe partout : pour l'obtention de services de réadaptation comme pour les soins à domicile, pour le traitement des maladies mentales comme pour un simple rendez-vous chez le médecin.

Pour le gouvernement, cette situation doit changer. Des ressources additionnelles ont déjà été mobilisées et réparties entre les régions, afin de réduire l'attente. Les efforts portent sur l'augmentation du nombre de patients opérés, l'extension des plages horaires des blocs opératoires et une meilleure accessibilité aux laboratoires et aux services de diagnostic. Les résultats déjà obtenus sont encourageants.

- **Une stratégie en quatre points afin de réduire l'attente** : pour réduire l'attente, le gouvernement met en place une stratégie s'articulant autour des quatre points suivants.
 - **Développement de centres à haut débit de chirurgies de la cataracte et de chirurgies orthopédiques.**

Des salles d'opération et des équipes chirurgicales seront spécifiquement affectées à ces activités.
 - **Mise en place de programmes de suivi systématique des clientèles avant, pendant et après leur hospitalisation.**

Les programmes mis en œuvre offriront des services à domicile. Ils permettront de réduire la durée du séjour hospitalier moyen. L'implantation et la généralisation de ces mesures s'appuiera en particulier sur le développement de réseaux locaux de services.
 - **Consolidation des données et amélioration de la gestion des blocs opératoires.**

Dans chaque établissement, les listes d'attente seront informatisées, dès la réception de l'inscription du patient et jusqu'à son opération.



- **Mise en place de mesures spécifiques en radio-oncologie, pour assurer un accès rapide aux traitements.**

Les ressources humaines et matérielles seront mieux planifiées, la complémentarité des services entre les régions renforcée et la coordination du transfert des patients entre les établissements hospitaliers améliorée.

- **Le désengorgement des urgences** : le gouvernement entend garantir rapidement à la population un accès continu et rapide aux services d'urgence, ainsi qu'un raccourcissement significatif des délais.

- **Des mesures spécifiques là où la situation est particulièrement difficile.**

Dans quatre établissements des régions de Montréal et de la Montérégie, la situation nécessite une intervention spécifique. Pour ces établissements – il s'agit de Charles-Lemoyne, Maisonneuve-Rosemont, Notre-Dame (CHUM) et Sacré-Cœur – des mesures particulières ont été mises en œuvre afin de répondre au problème des urgences, et le gouvernement y porte une attention soutenue.

- **Les autres centres hospitaliers.**

Ailleurs au Québec, d'autres centres hospitaliers nécessitent également un soutien spécifique. Des plans d'action régionaux sont actuellement en élaboration, afin d'agir en amont et en aval des urgences de ces centres hospitaliers.

- **Des indicateurs pour mesurer les résultats atteints à court et moyen terme.**

À court terme, le gouvernement vise la disparition des séjours dans les urgences dépassant 48 heures.

- **La révision de certaines façons de faire.**

Les autres directions de l'action gouvernementale, et notamment la création de réseaux locaux de services, auront un impact sur la fréquentation des urgences. Ces réseaux permettront en effet une meilleure collaboration entre les établissements de santé et la réduction des visites ambulatoires à l'urgence.

Soutenir les personnes malades et vulnérables

Le gouvernement veut améliorer les services offerts à certaines des personnes les plus malades et les plus vulnérables de notre société.

- **Les aînés en perte d'autonomie**

Les personnes âgées en perte d'autonomie doivent pouvoir compter sur des services de qualité, et cela indépendamment du lieu où elles vivent. Compte tenu du vieillissement de la population, le gouvernement entend mettre en place des mesures afin d'améliorer les services offerts à ces citoyens. Le groupe de travail ministériel formé à cette fin proposera une action gouvernementale en matière d'organisation, de prestation et de financement des services.

Le gouvernement veut que davantage de personnes bénéficient de services de soutien à domicile. Cet objectif vise les personnes âgées en perte d'autonomie, ainsi que les personnes dont la situation le requiert, telles les personnes ayant des problèmes de santé physique, de déficience physique, de déficience intellectuelle ou de santé mentale. Une attention spécifique sera portée aux « aidants naturels », qui soutiennent leurs proches confrontés à la vieillesse ou à la maladie.

Le gouvernement veut également améliorer la qualité de vie des personnes âgées, en offrant davantage de services dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée. De nouveaux modèles d'hébergement seront élaborés, en partenariat avec les groupes communautaires, les municipalités et le secteur privé.

- **La santé mentale**

Le gouvernement entend améliorer les services de prise en charge pour les personnes suicidaires et implanter des services de soutien intensif à l'intention des personnes présentant des troubles graves de santé mentale ou à risque suicidaire élevé.

Une attention particulière sera portée aux enfants et aux jeunes. Le gouvernement est particulièrement préoccupé du nombre de suicides chez les jeunes. Les ressources dégagées pour répondre aux problèmes de santé mentale permettront de mettre en œuvre un plan d'action de lutte contre le suicide, qui couvrira la période des cinq prochaines années.

- **Les Autochtones et les populations nordiques**

Le gouvernement vise à mieux adapter les soins de santé et les services sociaux à la réalité culturelle et géographique des différentes communautés autochtones et des populations nordiques.

- **L'autisme et les troubles envahissants du développement**

Le gouvernement entend intensifier les services de stimulation précoce, prioritairement pour les jeunes de deux à cinq ans. Le gouvernement vise également à diminuer le temps d'attente pour obtenir le diagnostic, à développer des services spécialisés de soutien pour la clientèle d'âge scolaire, à consolider les services de soutien et de répit aux familles et à développer des services spécialisés d'adaptation, de réadaptation et de soutien à l'intégration sociale pour les adultes.

- **Les enfants dysphasiques**

Le gouvernement s'est donné comme objectifs d'améliorer la disponibilité des services et de poursuivre la consolidation des services spécialisés de réadaptation.

- **Les jeunes en difficulté**

Le gouvernement fera en sorte de mieux soutenir les enfants en difficulté et leurs familles. Ainsi, l'attente pour obtenir les services de protection de la jeunesse et l'engorgement des ressources d'hébergement seront diminués.

De plus, le gouvernement proposera des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse, afin de tenir compte des nouvelles réalités de la société québécoise.

- **Les femmes victimes de violence**

Le gouvernement poursuivra son appui aux femmes victimes de violence. Des services d'aide seront mis en place auprès des enfants témoins de cette violence. Le financement de ces services sera accru. D'ailleurs, en mai 2003, le gouvernement a investi 8 millions de dollars de plus pour venir en aide aux femmes victimes de violence et à leurs enfants.

- **Le soutien aux organismes communautaires**

Le soutien aux personnes malades et vulnérables est en bonne partie assuré par des organismes communautaires, qui constituent à ce titre des partenaires stratégiques pour le réseau de la santé et des services sociaux.

Il est devenu impératif que les organismes communautaires soient consolidés, que le financement qui leur est accordé bénéficie d'une continuité, et que leurs actions soient compatibles avec les priorités gouvernementales. Le gouvernement renforcera à cette fin le programme de soutien aux organismes communautaires. Les mesures identifiées s'inscriront dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en action communautaire.

Réorganiser pour améliorer l'efficacité

Le système québécois de santé et de services sociaux doit devenir plus efficace et plus performant. Dans l'organisation des soins et des services, il existe un certain nombre de blocages et de rigidités qu'il faut absolument faire disparaître.

Chaque établissement fonctionne trop souvent de façon cloisonnée. Le mode actuel d'allocation des ressources entre les établissements et entre les régions est loin d'être optimal, et il doit être amélioré.

- **La mise en place de réseaux locaux de services dans toutes les régions** : grâce à ces réseaux, les services offerts à la population seront dorénavant décroisonnés. C'est ainsi que le passage d'un centre hospitalier à un CLSC sera facilité. Les patients n'auront plus à multiplier les démarches à chacune des étapes des soins qui leur sont prodigués.

En créant les réseaux locaux de services, le gouvernement franchit une étape majeure dans la réorganisation des services à la population. Jusqu'ici, en effet, il était très difficile d'intégrer de façon véritablement efficace les services offerts à la population par les établissements d'une même région.

Les mesures législatives nécessaires ayant été adoptées par l'Assemblée nationale, le gouvernement entamera au cours de l'année 2004 la mise en place de réseaux locaux de services dans toutes les régions.

Ces réseaux réuniront, sur chaque territoire local, les divers établissements de santé et de services d'une région donnée. Chaque région sera appelée à contribuer à la démarche, en formulant des propositions de regroupement. Le regroupement effectué n'aura rien de théorique : il en découlera une véritable optimisation des activités entre les établissements, afin que les services aux patients et aux personnes vulnérables soient améliorés.

En remplacement des régies régionales de la santé et des services sociaux, des agences ont été créées. Elles ont pour mandat transitoire de définir les réseaux locaux de services intégrés et de déterminer la réorganisation des services qui en résultera. À terme, les agences deviendront des structures plus légères, qui devront rendre compte de leurs résultats.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux sera révisée, pour mieux définir le rôle de chaque niveau de gestion.

- **Le leadership des réseaux universitaires intégrés de santé** : quatre réseaux universitaires intégrés de santé ont été mis en place au cours de l'été 2003, sous l'autorité conjointe des facultés de médecine de l'Université Laval, de l'Université de Sherbrooke, de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et du centre hospitalier universitaire de chaque région concernée.

La création de ces réseaux permettra de planifier de façon coordonnée les différents volets de la mission universitaire, soit l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies. De plus, ces réseaux auront pour mandat d'harmoniser leurs activités avec l'organisation des services médicaux et de santé des régions qu'ils parrainent.

Afin de renforcer le leadership de ces réseaux, le gouvernement effectuera le suivi des grands projets actuellement analysés – soit notamment le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et le Centre hospitalier universitaire Mère-Enfant de l'Hôpital Sainte-Justine.

Pour analyser de façon rigoureuse les nouvelles installations du CHUM et du CUSM, le gouvernement a créé une commission, coprésidée par les anciens premiers ministres Daniel Johnson et Brian Mulroney.

En ce qui concerne les établissements sociaux qui se sont vu reconnaître un mandat d'institut ou de centre affilié universitaire, une réflexion s'impose : il faut s'assurer une meilleure contribution de ces établissements au réseau des services sociaux. Un comité sera mis en place à cette fin. Ce comité proposera une vision de l'organisation d'un réseau universitaire – regroupant formation, recherche, développement des pratiques de pointe – dans le domaine des services sociaux.

- **L'amélioration, la simplification et l'assouplissement de l'organisation du travail :** l'organisation du travail se heurte souvent à des obstacles que l'on peut faire disparaître, avec la bonne volonté de tous.

- **Rôle accru de l'infirmière.**

Des infirmières praticiennes pourront exercer des activités de « pratique avancée » dans plusieurs spécialités, telles la cardiologie tertiaire, la néphrologie et la néonatalogie, ainsi qu'en première ligne. Le programme d'infirmière praticienne (en spécialités) a été annoncé en novembre 2003.

- **Réduction du nombre d'unités d'accréditation syndicale.**

Pour permettre le découloisonnement des établissements dans chacune des régions, il faut assouplir l'organisation du travail. Cela sera maintenant possible, grâce à la loi visant la réduction du nombre d'unités d'accréditation syndicale adoptée par l'Assemblée nationale. On compte actuellement près de 3 700 unités d'accréditation syndicale dans le secteur de la santé et des services sociaux. La réforme mise en place par le gouvernement introduira plus de souplesse et de flexibilité dans la gestion des ressources humaines, et donc, dans l'offre des services à la population.

Il faut en effet savoir qu'actuellement, certains établissements peuvent compter jusqu'à dix unités d'accréditation syndicale pour la même catégorie de personnel, et plus de 70 unités pour l'ensemble de ses effectifs.

La nouvelle loi permettra par ailleurs de négocier localement plusieurs dispositions visant à faciliter l'organisation du travail et à faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

La négociation locale de certaines conditions de travail aura un impact particulièrement bénéfique sur les services à la population : elle permettra de prendre en compte la spécificité de chaque région, de chaque situation locale, et de mettre fin au « mur à mur » privilégié jusqu'ici.

Il n'y aura pas moins de syndiqués qu'auparavant. Cependant, ces mesures auront pour effet de concentrer les efforts sur les soins et les services à la population. Il s'agit d'un objectif que le gouvernement partage avec ses partenaires syndicaux.

- **L'accroissement des effectifs médicaux et infirmiers dans l'ensemble des régions :**
l'amélioration des services de santé et leur accessibilité accrue passent également par une augmentation des effectifs médicaux et infirmiers, dans chacune des régions du Québec. Il faut en effet que ces effectifs s'accroissent et que leur répartition sur le territoire soit améliorée.
 - **Accroissement des admissions en soins infirmiers.**
Cet accroissement est déjà entamé. Le gouvernement vise à ce que dans cinq ans, le système de santé puisse compter sur 1 500 infirmières de plus.
 - **Augmentation du nombre d'étudiants en médecine.**
L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que d'ici cinq ans, le nombre de médecins aux différents stades de la formation soit augmenté de 750. Cette augmentation permettra d'accroître le nombre de médecins en région.
 - **Soutien aux infirmières et aux médecins étrangers désirant s'installer au Québec.**
« Recrutement Santé-Québec » a été mis en place en novembre 2003, afin d'accentuer le recours aux infirmières et médecins formés à l'étranger et de faciliter leur intégration.



- **La réorganisation des services en santé mentale** : les services aux personnes atteintes de maladie mentale seront mieux intégrés à l'intérieur du ministère et du réseau.
- **La réorganisation des services en oncologie** : les modes d'intervention seront revus afin que les ressources disponibles soient regroupées au ministère de la Santé et des Services sociaux.
- **La promotion des droits des personnes handicapées** : le gouvernement va réviser la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, afin que l'Office des personnes handicapées soit véritablement l'instance représentative des personnes handicapées auprès du gouvernement. Les pouvoirs, devoirs et moyens de l'organisme seront revus, et la pleine participation des personnes handicapées à notre société sera assurée, notamment par le renforcement des initiatives d'accès à l'emploi et au logement.

- **La pérennité du Régime d'assurance médicaments** : depuis la création du régime public d'assurance médicaments, on a observé une forte croissance du coût des médicaments. Cette croissance s'explique par divers facteurs, dont le vieillissement de la population, la prévalence accrue des maladies chroniques et l'arrivée sur le marché de médicaments plus efficaces mais également plus coûteux.

Pour assurer la pérennité de ce régime, le gouvernement présentera une politique du médicament. Cette politique comportera trois axes principaux.

- Elle favorisera l'accès aux médicaments.
- Elle fera en sorte que le prix des médicaments demeure abordable par rapport aux situations observées ailleurs, et notamment dans les provinces et États voisins.
- Elle encouragera une utilisation optimale des médicaments, selon l'efficacité et le coût respectifs de chaque médicament.

Cette politique permettra ainsi de favoriser le mieux-être de la population, et tout particulièrement des personnes les plus vulnérables, en garantissant un accès équitable et raisonnable aux médicaments. En même temps, elle respectera le cadre financier de l'État et la capacité de payer des contribuables.

Un comité a été mis en place afin de formuler des recommandations sur les principes qui encadreront l'établissement du prix des médicaments. Ce comité tripartite est formé de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du Conseil du médicament.

En parallèle, le Conseil du médicament, en collaboration avec les principaux intervenants, a entrepris l'identification et la mise en place de mesures concrètes permettant de favoriser une utilisation optimale des médicaments.

Les recommandations du comité tripartite sur l'établissement du prix des médicaments et les conclusions des travaux du Conseil du médicament seront intégrées dans la politique du médicament.

Augmenter l'imputabilité et la transparence

Le gouvernement est convaincu que l'une des clefs de l'amélioration du système de santé réside dans un renforcement de l'imputabilité et de la transparence.

- **Création d'un poste de Commissaire à la santé et au bien-être** : le gouvernement vient de présenter un projet de loi définissant le rôle et les responsabilités du futur Commissaire à la santé et au bien-être. Le Commissaire aura pour mission de faire bénéficier l'ensemble des citoyens d'une information crédible et objective, en matière de santé et de bien-être de la population. Le Commissaire donnera ainsi son appréciation des résultats obtenus par le réseau de la santé et des services sociaux.

Selon le projet de loi déposé, le Commissaire sera nommé par le gouvernement, et sera donc distinct du ministère de la Santé et des Services sociaux. Tous les avis du Commissaire devront être présentés par le ministre de la Santé et des Services sociaux devant l'Assemblée nationale. Le Commissaire, ses adjoints, son personnel et les experts externes auxquels il aura recours seront soumis à des règles d'éthique et de déontologie très strictes, notamment quant aux conflits d'intérêts, de façon à préserver son indépendance.

- **Des outils de communication avec les citoyens** : au cours de son mandat, le gouvernement mettra sur pied des outils de communication avec les citoyens.

Le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux vient ainsi d'être renouvelé. Il permet de mieux informer la population sur l'état des listes d'attente pour certaines chirurgies, et donne aux citoyens la possibilité de transmettre leur opinion sur les grands enjeux du secteur, par le biais de l'outil incitatif OpinionSante.com. De plus, le gouvernement poursuit le développement du site en améliorant la collecte de données et en déployant le projet de système informatisé de gestion de l'accès aux services.

Accroître la prévention et améliorer la santé publique

À moyen et long terme, la meilleure stratégie permettant d'améliorer l'état de santé de la population consiste à investir dans la prévention. Les Québécois seront en meilleure santé s'ils adoptent des comportements et des habitudes de vie prévenant les maladies et les risques susceptibles d'affecter leur état physiologique.

La prévention et l'amélioration de la santé publique touchent différents domaines de l'action gouvernementale. C'est ainsi que chez les jeunes, de nouveaux modes de vie se traduisent par un accroissement de l'obésité, avec tous les problèmes qui y sont reliés. Ces comportements peuvent être modifiés en agissant dans le secteur de l'éducation et dans les différentes institutions consacrées à la jeunesse.

Le gouvernement entend accroître la prévention et améliorer la santé publique en agissant ainsi simultanément à plusieurs niveaux et dans plusieurs secteurs. Ces initiatives viseront avant tout à informer les décideurs et les citoyens face aux enjeux en cause, et s'appuieront sur la collaboration des entreprises concernées.

Les plus jeunes générations feront l'objet d'une attention particulière : elles sont confrontées à des risques nouveaux, et elles sont susceptibles de maintenir tout au long de leur vie les bonnes habitudes acquises dès le jeune âge.



- Le gouvernement mettra en place, au cours du présent mandat, **un programme spécifique de mise en forme pour lutter contre la sédentarité et l'obésité**, particulièrement auprès des jeunes, et ce dans leur milieu social ou scolaire.

D'ici là, la promotion de l'activité physique réalisée en partenariat avec la fondation Chagnon et les activités de lutte contre la sédentarité du programme Kino-Québec seront poursuivies.

- Une **campagne publique de promotion de l'activité physique et de ses bienfaits** sera mise en œuvre, afin de lutter contre la sédentarité et l'obésité.
- Au chapitre de la promotion des habitudes de vie, le **Programme national de santé publique 2003-2012**, actuellement en cours d'implantation, permettra de poursuivre et de développer différentes activités visant à améliorer la santé de la population. Ce programme comprend des activités visant
 - une saine alimentation et la prévention du tabagisme;
 - le recours à des pratiques cliniques préventives (contrôle de l'hypertension et dépistage des cancers du sein et de la prostate);
 - la lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu pathologique;
 - l'amélioration de la qualité de l'environnement physique (qualité de l'air, aménagement de pistes cyclables).
- **Trois plans d'action quinquennaux visant à développer le sport et le loisir** seront déposés au cours du mandat. Le gouvernement veut fournir à la population, et particulièrement aux jeunes, des possibilités de pratiques du sport adaptées à leurs besoins dans un cadre sain et sécuritaire.

Allouer les ressources financières selon de nouvelles règles

Le gouvernement a fait de la santé sa première priorité, et cette décision se reflètera dans ses choix budgétaires à venir.

Lors du dernier budget, des efforts substantiels ont ainsi été consentis en faveur de la santé et des services sociaux. L'enveloppe budgétaire de la santé a été augmentée de 1,3 milliard de dollars, par rapport au budget de dépenses de 2002-2003. Le budget de la santé et des services sociaux s'établit maintenant à 19,1 milliards de dollars, soit 42 % de l'ensemble des dépenses de programmes du gouvernement.

Le gouvernement veut continuer à réinvestir dans la santé, mais en le faisant de façon performante. Cela implique un nouveau mode d'allocation des ressources, des immobilisations en lien avec les priorités, un recours efficace aux partenaires du secteur privé et l'identification claire, dès maintenant, des directions vers lesquelles seront orientées les ressources disponibles. Il faut par ailleurs entamer une réflexion de fond sur le financement de la santé au Québec.

- **Un nouveau mode d'allocation des ressources** : le gouvernement mettra en place un nouveau mode d'allocation des ressources, basé sur le nombre de personnes à desservir, et tenant compte de facteurs tels la densité de la population, le profil socio-économique de la région ou du territoire et l'éloignement. En remplaçant de façon graduelle la reconduction historique des budgets par région, le gouvernement fera en sorte que le partage des ressources devienne plus équitable, davantage transparent, mieux prévisible et qu'il privilégie la responsabilité de chaque intervenant.
- **Des immobilisations en lien avec les priorités** : le gouvernement entend harmoniser les autorisations d'immobilisations aux priorités établies, et s'assurer que les budgets de fonctionnement nécessaires soient prévus.

- **Des ressources allouées selon les priorités définies** : en appliquant ces nouvelles règles, le gouvernement souhaite mobiliser les ressources disponibles vers un certain nombre de priorités, déjà en partie précédemment identifiées. Ces priorités sont les suivantes.

- **L'accroissement des services de proximité et le désengorgement des hôpitaux.**

Le gouvernement considère comme prioritaire l'octroi de ressources au maintien à domicile, à l'hébergement, à la première ligne, à la réadaptation ainsi qu'à l'aide aux personnes alcooliques, toxicomanes et aux joueurs pathologiques.

- **La protection des clientèles vulnérables.**

Les personnes les plus vulnérables de notre société doivent bénéficier d'un soutien spécifique. Des ressources supplémentaires sont déjà affectées à des clientèles précisément ciblées, telles que les aînés en perte d'autonomie, les personnes présentant des troubles graves de santé mentale ou à risque suicidaire élevé, les enfants atteints d'autisme et de troubles envahissants du développement, les enfants dysphasiques, les jeunes en difficulté et leur famille et les femmes victimes de violence. Cela commande que nous puissions tenir compte des besoins particuliers des populations autochtones et nordiques.

- **La prévention et la santé publique.**

La prévention et la santé publique constituent l'une des clefs de l'amélioration durable de notre système de santé. Des ressources appropriées y seront affectées.



- **L'informatisation du réseau** : le gouvernement entreprendra l'élaboration d'un plan d'informatisation du réseau, qui rendra l'information sur la santé des personnes disponible aux intervenants du milieu, pour améliorer l'organisation des services et des soins aux plans clinique et administratif.

Depuis l'automne 2003, les citoyens ont accès par Internet aux informations concernant les listes d'attente en chirurgie. Ils peuvent communiquer leurs préoccupations par le biais de l'outil interactif OpinionSante.com.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a conclu, en janvier 2004, une entente relative à la participation du Québec à Inforoute Santé du Canada inc. Cet organisme a pour mandat d'accélérer le développement et la mise en place de systèmes modernes de technologies de l'information dans le domaine de la santé, notamment par la création d'un dossier de santé électronique pancanadien.

Inforoute Santé du Canada inc. dispose d'un budget de 1,1 milliard de dollars pour la réalisation de projets dans l'ensemble du Canada. Grâce à un financement à frais partagés, la collaboration établie permettra au Québec d'investir des ressources financières dans l'implantation d'une infrastructure de la santé, et donc de favoriser l'accessibilité et d'améliorer la qualité des soins et des services.

La collaboration établie entre le Québec et Inforoute Santé du Canada inc. sera effectuée dans le respect des compétences québécoises. En effet, c'est le Québec qui déterminera le rythme et les modalités de déploiement de l'infrastructure de santé sur son territoire, en fonction de ses orientations, de ses priorités et de sa capacité financière.

- **Une réflexion de fond sur le financement de la santé** : on l'a déjà précédemment souligné, le financement de la santé est l'illustration la plus marquante du déséquilibre fiscal existant actuellement dans la fédération canadienne, en faveur du gouvernement fédéral et au détriment des provinces.

La consolidation du financement du secteur de la santé passe ainsi par une nouvelle répartition des moyens financiers au sein du Canada.

Il faudra également s'interroger sur la contribution respective des entreprises et des particuliers, ou sur la mise en place de nouveaux mécanismes, répondant mieux au problème que représente le financement des soins offerts à une population vieillissante.

Les **orientations stratégiques**
du gouvernement

2

l'éducation

L'éducation orientée vers la réussite

Assurer et améliorer la formation, la connaissance et la compétence constitue l'un des principaux défis d'une société qui se veut moderne, d'une société qui investit dans son avenir.

Notre système d'éducation doit être résolument axé vers la réussite : il en va du succès futur de nos jeunes, et de notre développement en tant que collectivité.

Les premières initiatives

C'est pour cette raison que l'éducation constitue, avec la santé, une **priorité de l'action gouvernementale**. Comme le gouvernement s'y était engagé, l'importance accordée à l'éducation s'est reflétée dès les choix budgétaires du printemps 2003. Les crédits consacrés à l'éducation ont en effet été accrus de 400 millions de dollars, malgré le peu de marge dont disposait le gouvernement.

Le gouvernement a par ailleurs confirmé qu'il maintiendrait le gel des frais de scolarité au niveau universitaire au cours du mandat.

Deux forums majeurs de réflexion ont été annoncés, consacrés respectivement à la qualité, à l'accessibilité et au financement des universités, et à l'avenir de l'enseignement collégial.



Par ailleurs, la Loi sur l'aide financière aux études a été modifiée, afin d'améliorer les services à la clientèle et de moderniser le programme d'aide, pour mieux répondre aux besoins des étudiants. C'est ainsi que les modalités de versements des prêts vont pouvoir être simplifiées.

Ces premières initiatives indiquent le sens des préoccupations gouvernementales. Le mandat sera consacré au **renforcement de notre système d'éducation**, condition essentielle à la réussite de nos jeunes.

Beaucoup de chemin à parcourir

Le Québec dispose d'un système d'enseignement de bonne qualité. Les réseaux offrent une éducation de haut niveau. Le personnel est qualifié et dévoué. Les parents et la communauté collaborent et contribuent aux succès des institutions d'enseignement.

Des gains ont été réalisés, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir. Force est de constater qu'un nombre élevé de jeunes éprouvent des difficultés majeures de cheminement scolaire et de persévérance aux études, et ce, à tous les ordres d'enseignement.

Ces difficultés doivent être surmontées, car il en va de la réussite de ces jeunes dans leur vie adulte. Les personnes insuffisamment qualifiées pourront difficilement occuper des emplois de qualité, leur permettant de se réaliser et de progresser financièrement et socialement. La formation et l'éducation constituent en fait les réponses les plus durables à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Au cours des prochaines années, un grand nombre d'emplois seront disponibles dans l'économie québécoise. En 2002, on estimait ainsi que 640 000 postes devraient être comblés d'ici 2006, en raison à la fois des départs à la retraite et de l'expansion des différents secteurs d'activité. Pour saisir cette occasion unique de prendre leur place dans la société, les jeunes devront satisfaire aux nouvelles réalités du marché du travail.

La formation et l'éducation fourniront donc, plus que jamais, un appui essentiel aux jeunes, pour qu'ils puissent mener une vie de citoyen complète et stimulante. Elles permettront en même temps de **construire une société moderne et accueillante**. Dans le passage à l'économie du savoir, le Québec a besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, répondant aux critères du monde de demain. Le Québec doit également pouvoir compter sur une main-d'œuvre professionnelle et technique solide, dont la formation est bien arrimée au monde du travail.

La formation et l'éducation représentent donc un moyen déterminant d'assurer la réussite du plus grand nombre de jeunes dans la vie, tout en constituant des réponses aux exigences nées de la compétition et de l'ouverture des marchés. Elles jouent un rôle stratégique dans le développement économique, culturel et social des régions.

Les directions de l'action gouvernementale

Dans le domaine de l'éducation, l'action du gouvernement va se déployer dans six directions.

- Le soutien au cheminement de l'élève vers la réussite.
- L'amélioration de la connaissance des langues.
- Le renforcement de la formation professionnelle et technique.
- Une réflexion sur l'avenir de l'enseignement collégial.
- Un examen de la qualité, de l'accessibilité et du financement à long terme des universités.
- Un rôle accru de l'éducation dans le développement économique, culturel et social des régions.

Soutenir le cheminement de l'élève vers la réussite

Les jeunes Québécois se classent parmi les premiers aux épreuves internationales – celles portant notamment sur la lecture, la culture mathématique et la culture scientifique. Toutefois, si la majorité des élèves réussissent dans leur parcours scolaire, un trop grand nombre éprouvent des difficultés.

Pour ces élèves, l'école est une expérience longue et laborieuse, présentant peu de sources de motivation. Plusieurs d'entre eux interrompent leur formation avant qu'elle ne soit terminée : le décrochage scolaire signifie que les jeunes qui en sont victimes ont décidé de renoncer à exprimer pleinement tout leur potentiel de développement personnel.

L'échec et le décrochage scolaire constituent des problèmes complexes, dont les causes sont multiples. Afin de contrer ces phénomènes, le gouvernement met en place des solutions diversifiées et complémentaires, évitant chaque fois l'approche « mur à mur ».

- **Meilleur encadrement des élèves et soutien supplémentaire aux parents** : un nombre significatif de jeunes quittent l'école sans préparation appropriée à la vie active, en étant persuadés qu'ils sont incapables de réussir sur le plan scolaire.

Il faut que ces jeunes retrouvent la confiance en eux pour réaliser de vrais progrès. On doit trouver le moyen de les accompagner, de les encadrer, pour les aider à obtenir succès et réussites.

Lorsque des enfants connaissent des problèmes graves d'apprentissage et de comportement, la situation de leurs parents devient souvent difficile. Là aussi, des ressources spécialisées doivent être disponibles, pour éviter des situations qui peuvent constituer autant d'échecs pour l'ensemble de la collectivité.

Des outils opérationnels et pratiques seront donc mis graduellement en place, pour venir en aide aux élèves comme aux parents. Des ressources seront mises à la disposition du réseau scolaire à cette fin.

- **L'aide aux devoirs** : au primaire, les élèves pourront être mieux encadrés, et les parents et les enseignants davantage soutenus.
- **Le mentorat** : le gouvernement apportera son soutien aux écoles afin qu'elles puissent offrir aux élèves à risque des services de mentorat.
- **Le dépistage précoce** : le gouvernement fera en sorte que l'on intervienne plus tôt et plus efficacement afin de prévenir le décrochage scolaire.



- **Ajout de temps d'enseignement à l'école primaire** : d'ici la fin du mandat, les élèves seront présents une heure et demie de plus par semaine à l'école, le Québec rejoignant ainsi la durée moyenne d'enseignement des provinces canadiennes. Cet accroissement du temps d'enseignement donnera aux écoles et aux conseils d'établissement une marge de manœuvre accrue pour permettre à l'élève d'apprendre plus.

Ce sont notamment les disciplines de « spécialités » – langue seconde et éducation physique – qui en bénéficieront.

- **Implantation d'un nouveau curriculum au secondaire** : à la rentrée scolaire de septembre 2005, toutes les écoles secondaires appliqueront le nouveau curriculum, conçu pour appuyer le cheminement de l'élève vers la réussite.

Ce curriculum comprendra notamment

- davantage de temps consacré au français et à l'histoire;
 - la mise en place du titulariat au premier cycle;
 - la création d'un programme intégré de science et de technologie sur quatre ans;
 - la division du secondaire en deux cycles.
- **Multiplication de passerelles entre le secondaire, le collégial et l'université** : pour les élèves, les possibilités de passage entre le secondaire, le collégial et l'université sont encore trop rigides et délimitées. Le gouvernement multipliera les voies de qualification possibles, afin que les cheminements ouverts aux élèves correspondent mieux à leurs besoins et à ceux du marché, sans que l'on soit pour autant obligé d'ajouter de nouveaux programmes.
 - **Création d'un ordre professionnel des enseignants** : il est temps qu'un organisme indépendant, formé de représentants compétents du milieu de l'enseignement, détermine les conditions d'accès et les profils de formation de base et d'appoint de la profession d'enseignant. La qualité et les compétences des enseignants n'en seront que mieux assurées.

Améliorer la connaissance des langues

La maîtrise du français et une bonne connaissance d'une deuxième et même d'une troisième langue constituent des facteurs stratégiques de réussite.

La maîtrise de la langue première de communication est un facteur déterminant de la réussite scolaire, de l'insertion sociale et professionnelle et d'une participation active à la vie civique.

Depuis plus de quinze ans, différentes mesures ont été adoptées afin de corriger les graves lacunes observées dans l'apprentissage du français, langue première. Les résultats tardent cependant à se faire sentir de manière satisfaisante. La maîtrise du français pour les élèves francophones doit donc être améliorée, notamment en ce qui a trait à l'écrit, et des mesures appropriées seront appliquées à cette fin.

On constate par ailleurs, depuis plusieurs années, une certaine insatisfaction de la population à l'égard de l'enseignement de l'anglais, langue seconde. Dans le contexte de la mondialisation, on déplore que les élèves francophones québécois terminent leurs études secondaires avec une connaissance de la langue anglaise insuffisante pour pouvoir communiquer de façon efficace dans les différentes situations de la vie.

- **L'amélioration de l'apprentissage du français, langue première** : au primaire comme au secondaire, de nouvelles mesures seront mises en place, ciblant particulièrement l'apprentissage du français écrit, pour les élèves utilisant le français comme première langue d'éducation.

Ainsi, les élèves auront plus de temps pour lire et écrire, et il y aura une épreuve ministérielle de fin de primaire à partir de 2005.

- **L'enseignement de l'anglais dès la première année** : d'ici la fin du mandat du gouvernement, le programme d'apprentissage de l'anglais, langue seconde, sera intégré au premier cycle du primaire.

Par ailleurs, il appartiendra aux conseils d'établissement de mettre en place, s'ils le désirent, des formules d'apprentissage intensif de l'anglais, langue seconde, de façon à répondre progressivement aux demandes des parents.

Renforcer la formation professionnelle et technique

Dans les secteurs techniques, il existe tout un éventail d'emplois intéressants, valorisants et fort rémunérateurs, dans lesquels on constate déjà des pénuries. Pour amener davantage de jeunes à choisir ces secteurs de formation, il faut chasser certaines perceptions négatives des parents et des élèves qui doivent faire un choix de carrière.

Le gouvernement mettra ainsi l'accent sur les formations les plus recherchées, sur le marché de l'emploi, et informera davantage les parents et les élèves des possibilités qui s'offrent à eux pour l'avenir.

Le gouvernement veut faire d'une pierre deux coups : il s'agit de préparer le futur de nos jeunes, tout en répondant aux besoins d'entreprises qui veulent investir et accroître leurs activités, mais ne peuvent le faire pleinement, en l'absence de personnel disponible.

- **La promotion des métiers et des techniques** : des initiatives précises seront prises afin d'informer les élèves et leurs parents des formations les plus demandées sur le marché de l'emploi.

Dès l'automne 2003, une première campagne de publicité a mis en valeur les professions et métiers pour lesquels les perspectives sont prometteuses. Dans les écoles, les élèves seront incités à utiliser l'information concernant le marché du travail disponible sur Internet, grâce à un outil mis au point par Emploi-Québec.



- **L'arrimage des formations techniques aux particularités régionales** : les programmes de formation technique sont répartis sur l'ensemble du territoire de façon à répondre aux besoins de main-d'œuvre de chacune des régions, à la fois quantitativement et qualitativement.

Le gouvernement entend arrimer encore plus fortement cette formation technique aux besoins des régions. La formation technique sera davantage reliée aux créneaux dans lesquels ces régions sont traditionnellement performantes.

- **Une meilleure articulation entre les formations professionnelles et techniques et le cycle supérieur** : le gouvernement entend faciliter le passage du secondaire technique vers certains profils techniques des cégeps, et créer davantage de passerelles entre le cégep technique et plusieurs formations universitaires.
- **Une stratégie économique de qualification de la main-d'œuvre** : la stratégie lancée par le gouvernement mettra en œuvre un ensemble d'initiatives visant à ce que les entrepreneurs trouvent la main-d'œuvre qualifiée pour réaliser leurs projets. Cette stratégie sera rendue publique en 2004, dans le cadre de la politique de développement des régions.

Tracer l'avenir de l'enseignement collégial

Les collèges québécois sont confrontés à plusieurs défis. Les taux de réussite en formations pré-universitaire et technique sont insuffisants. Dans certaines régions, les collèges doivent faire face à d'importantes réductions de clientèles, qui menacent la qualité des services donnés – et parfois même leur existence.

De façon plus globale, après trente-cinq années d'existence, il est normal d'évaluer la place des collèges dans le système québécois d'éducation.

Un forum sur **l'avenir de l'enseignement collégial** sera organisé en 2004, afin de déterminer les orientations des prochaines années. Il faudra penser au rôle des collèges, devant la nécessité de mieux préparer les jeunes pour qu'ils puissent profiter des possibilités qui s'offriront sur le marché de l'emploi. Il faudra également examiner la contribution des collèges au renforcement de la formation professionnelle et technique.

Assurer la qualité, l'accessibilité et le financement à long terme des universités

Les universités québécoises doivent assumer leur mission dans un environnement marqué par le développement accéléré des savoirs et une concurrence accrue pour l'obtention des talents et des ressources. Il leur faut en même temps maintenir l'accessibilité au plus grand nombre. Les universités font ainsi face à des défis majeurs qui supposent, pour être relevés, la garantie d'un financement suffisant.

Le gouvernement veut assurer la qualité, l'accessibilité et le financement à long terme de l'enseignement universitaire.

Le gouvernement veut également confirmer le rôle important joué par les universités dans les activités de recherche et développement.

Une **commission parlementaire** examinera cette question à partir de février 2004, afin de déboucher sur des solutions précises. Ces solutions respecteront l'engagement du gouvernement de geler les frais de scolarité pendant la durée de son mandat.



Accroître le rôle de l'éducation dans le développement économique, culturel et social des régions

L'éducation a joué un rôle essentiel dans le développement du Québec moderne. Le gouvernement entend accroître son implication dans le développement économique, culturel et social de chaque région.

Les villes et les régions du Québec n'auraient pas le même dynamisme ni la même réalité culturelle et sociale sans la présence active, sur leur territoire, d'écoles, de centres de formation professionnelle, de cégeps et d'universités. L'installation dans les régions de plus de cent mille enseignants, professeurs, chercheurs – sans compter le personnel administratif – joue un rôle essentiel dans leur vitalité et leur développement.

- Dans les commissions scolaires, les **centres de formation professionnelle** joueront un rôle économique accru, tout en favorisant la réussite des élèves. Les centres de formation professionnelle favoriseront le maintien des emplois en région, en assurant le développement de nouveaux créneaux et un arrimage serré de l'éducation avec l'industrie régionale. Ils joueront ainsi un rôle essentiel dans la réponse au besoin prévu de main-d'œuvre qualifiée pour les prochaines années.
- Les **cégeps** ont fourni à toutes les régions des leviers de développement économique, social et culturel fort précieux. En particulier, les centres collégiaux de transfert technologique représentent, pour les entreprises, des partenaires stratégiques dans les efforts à consentir pour répondre à la concurrence internationale. Pour le gouvernement, ce rôle doit être poursuivi et accentué.
- Les réussites enregistrées par les **universités** québécoises ont des retombées directes et indirectes multiples sur l'ensemble des régions. La recherche et l'innovation scientifique, sociale et économique issues des universités expliquent une bonne partie des mutations technologiques et économiques dont nous bénéficions. Le gouvernement souhaite que ces retombées s'élargissent encore, dans chacune des régions du Québec.



Les **orientations stratégiques**
du gouvernement

3

l'économie

Un potentiel économique à réaliser pleinement

L'économie québécoise s'est renforcée et diversifiée au cours des dernières décennies. Elle n'a jamais été aussi largement ouverte sur le monde. Le Québec avance cependant à un rythme insuffisant, lorsqu'on compare ses performances à celles de la majorité des économies d'Amérique du Nord.

En fait, le Québec ne tire pas profit de tout son potentiel économique. Le gouvernement a la conviction que le Québec peut et doit faire mieux. Il s'agit d'une condition indispensable, si nous voulons avoir les moyens de nos ambitions.

L'économie québécoise est en mesure de produire davantage de richesse. L'accroissement de la richesse collective permettra d'améliorer le niveau de vie des citoyens, de créer un plus grand nombre d'emplois et de préserver la capacité de l'État de répondre aux besoins des citoyens.

Le Québec doit y parvenir en respectant l'environnement, afin d'assurer les conditions d'un développement économique qui soit également durable.

C'est là le sens des initiatives que le gouvernement entend prendre au cours de son mandat, afin de réaliser pleinement le potentiel économique dont les Québécois sont loin de tirer pleinement parti.

Des gestes significatifs

Au plan économique, comme dans ses autres domaines d'intervention, le gouvernement n'a pas tardé à agir.

Il était en effet urgent de commencer à libérer l'économie de ses contraintes et à stimuler l'initiative individuelle, en s'attaquant immédiatement aux vrais problèmes – avec pour objectif d'accroître les investissements générateurs d'emplois.

- L'article 45 du Code du travail a ainsi été modifié, pour mettre la législation québécoise au diapason de celle des autres provinces canadiennes et corriger certaines aberrations majeures. Cette modification respecte les grands principes qui sont à la base du Code du travail.
- La révision des mandats et des règles de gouvernance de certaines sociétés d'État a été amorcée, afin d'arrêter la dérive qui a notamment conduit la Société générale de financement à enregistrer des pertes importantes au cours des dernières années.
- Dès son premier budget, le gouvernement a réduit de 27 % l'aide fiscale aux entreprises, par rapport au niveau prévu, afin de rendre la fiscalité moins complexe et davantage équitable.
- Le gouvernement a allégé le poids que représentait, pour les PME, la Loi sur la formation de la main-d'œuvre, en relevant le seuil d'assujettissement de la masse salariale.
- La taxe sur le capital a été éliminée pour les PME, soit pour près de 70 % des entreprises du Québec.
- Le gouvernement a consacré 250 millions de dollars sur une base annuelle à la protection du pouvoir d'achat des contribuables, en indexant de 2 % à partir de janvier 2004 les tables d'impôt et la plupart des crédits d'impôt.
- La Loi sur les coopératives a été révisée en profondeur, pour permettre à ce secteur de se développer pleinement.

Soulignant l'importance stratégique qu'il accorde au développement économique, le gouvernement a regroupé dans un même ministère l'ensemble des services qui lui sont consacrés et qui agissent en matière d'investissements, d'industrie, de commerce, de recherche, de tourisme et de développement régional.

Des mesures importantes ont été prises en faveur des travailleurs et des personnes les plus défavorisées.

- En janvier 2004, le gouvernement a porté le salaire minimum de 7,30 \$ à 7,45 \$ l'heure. Cette hausse, applicable à partir du 1^{er} mai 2004, bénéficiera à 200 000 salariés.
- Les prestations d'assistance-emploi, avec ou sans contraintes importantes au travail, ont été indexées de 2 % à partir de janvier 2004. Cette indexation représente un coût de 56 millions de dollars pour le gouvernement, sur une base annuelle.
- Le gouvernement a rendu permanentes les conditions de travail appliquées à certains secteurs de l'industrie du vêtement. Les quelque 17 000 travailleurs concernés – en grande majorité des femmes – ne bénéficiaient que de conditions de travail transitoires, à la suite de l'abolition, par le précédent gouvernement, des décrets de convention collective.

Des décisions majeures ont été prises, pour renforcer nos infrastructures et tirer parti de nos ressources.

- Des investissements de près de 1 milliard de dollars ont été consentis en 2003-2004 pour l'amélioration du réseau routier.
- Le développement énergétique a été relancé, comme le démontre le plan stratégique particulièrement ambitieux déposé par Hydro-Québec. Ce plan implique le déclenchement de 19 milliards de dollars d'investissements pour la période 2004-2008. Hydro-Québec vise des investissements de 3,5 milliards de dollars par année jusqu'en 2020.

Simultanément, le gouvernement a clairement marqué sa volonté de faire en sorte que le développement économique soit un développement durable, respectueux de notre environnement.

- De nouvelles mesures ont été adoptées, afin de resserrer la surveillance et le contrôle de l'eau potable au Québec.
- Le gouvernement a nommé le président et les commissaires de la Commission d'étude chargée d'examiner l'administration du régime forestier et de proposer des avenues permettant de le bonifier, dans une perspective d'aménagement durable du milieu forestier.
- Un projet d'entente de collaboration en matière d'évaluation environnementale est en cours de discussion entre le Canada et le Québec. Cette entente permettra de coordonner les évaluations environnementales.
- Toujours pour assurer un développement économique respectueux de l'environnement, le gouvernement a mandaté un comité d'experts et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin de préciser les conditions dans lesquelles les activités sismiques doivent être effectuées dans le golfe du Saint-Laurent pour évaluer le potentiel en hydrocarbures.
- Le 6 février 2004, le gouvernement a demandé à la Régie de l'énergie de lui faire rapport, d'ici le 30 juin 2004, sur la situation exacte quant au déficit énergétique anticipé par Hydro-Québec et aux façons de le combler, dans l'esprit du protocole de Kyoto.
- Réagissant immédiatement au rapport du BAPE sur la production porcine, le gouvernement a prolongé d'un an le moratoire existant.
- Une entente a été conclue entre le gouvernement et la Fédération canadienne des municipalités, permettant aux municipalités du Québec d'avoir accès aux prêts et subventions provenant des Fonds municipaux verts. Grâce à cette initiative, les municipalités auront accès à des ressources de 250 millions de dollars, provenant du gouvernement fédéral, et destinées à mieux protéger l'environnement.

Le gouvernement a ainsi pris les moyens pour que soient établies les conditions d'un développement durable.

Sur le plan économique, le gouvernement a rapidement jeté les premières bases d'une action visant à libérer l'économie québécoise de ses contraintes actuelles, pour la rendre plus productive et plus efficace.

Un tel effort s'impose : malgré des succès indéniables, le Québec reste en retard par rapport à ses voisins, sur le plan économique.

Des succès indéniables

Ces succès doivent être rappelés.

Le Québec est une **société développée**, qui a effectué, sur tous les fronts, d'énormes progrès.

- Le Québec assure ainsi à lui seul la moitié des livraisons et des investissements du secteur biopharmaceutique canadien. Six des sept centres de recherche d'entreprises pharmaceutiques multinationales présentes au Canada sont situés au Québec.
- Le Québec se classe au sixième rang mondial dans le secteur de l'aérospatiale.
- Dans le secteur des technologies de l'information, le Québec compte plus de 7 000 entreprises et 120 000 employés.

Les réussites enregistrées dans les nouvelles technologies ne doivent pas faire oublier la place du Québec dans le secteur des **ressources naturelles**.

- Le Québec se situe au quatrième rang dans le monde pour la production d'hydroélectricité et d'aluminium.
- Le Québec produit à lui seul près de 70 % du papier journal consommé dans le Nord-Est des États-Unis.
- Selon l'enquête sur le secteur minier 2003-2004 réalisée par l'Institut Fraser, le Québec se situe au premier rang au Canada, au deuxième rang en Amérique du Nord et au quatrième rang dans le monde pour le caractère attractif de son potentiel minéral.

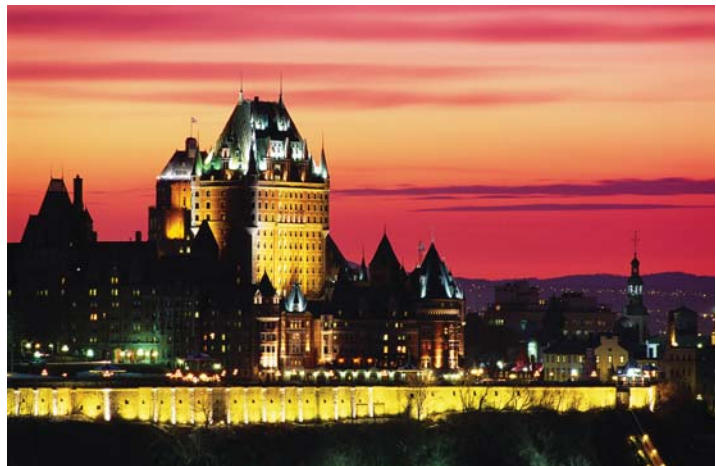
Les succès enregistrés par **Montréal** sont impressionnants.

- Montréal se classe au quatrième rang en Amérique du Nord pour le nombre d'emplois par habitant dans les secteurs de la haute technologie.
- Montréal est la deuxième métropole au monde en aérospatiale, après Seattle et devant Toulouse.
- La région métropolitaine de Montréal est la deuxième région en Amérique du Nord, pour ce qui est du nombre d'étudiants par habitant.



Les performances de **Québec** et de la région de la Capitale-Nationale sont également remarquables.

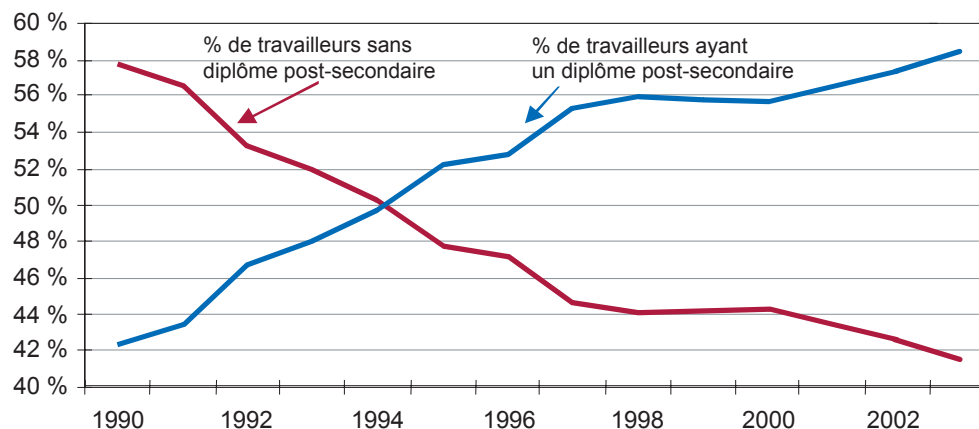
- La région de la Capitale-Nationale a amorcé un virage technologique majeur, grâce à l'implantation de firmes et de centres de recherche dans plusieurs secteurs de la haute technologie – dont l'optique-photonique.
- Entre 1981 et 2000, le nombre d'entreprises technologiques de la région de la Capitale-Nationale a ainsi pratiquement quintuplé.
- Selon un sondage publié en novembre 2002 par le magazine américain Condé Nast Traveler, Québec est le sixième choix de voyage parmi les villes étrangères, après Sydney, Rome, Florence, Paris et Bangkok.



Grâce aux investissements majeurs consentis dans le domaine de l'éducation, le Québec peut compter sur une main-d'œuvre de qualité, condition essentielle au développement de l'économie du savoir.

GRAPHIQUE 18

Travailleurs selon le niveau de scolarité atteint, 1990-2003
(en pourcentage de l'emploi total)



Source : Statistique Canada.

L'économie s'est de plus en plus largement ouverte sur le monde. La valeur de nos exportations internationales a pratiquement quintuplé en vingt ans.

Le Québec tire particulièrement bien son épingle du jeu en matière de recherche et développement. Les dépenses en R-D représentaient ainsi, en 2001, 2,7 % du PIB, comparativement à 2,0 % pour l'ensemble du Canada.

Un développement économique insatisfaisant

Malgré ces avancées incontestables, les performances réalisées par le Québec en matière de développement économique ne peuvent être considérées comme satisfaisantes.

Par habitant, nous produisons moins de richesse que la moyenne canadienne. En 2002, le PIB par habitant du Québec s'établissait à un peu moins de 33 000 \$, comparativement à près de 38 000 \$ dans le reste du Canada et plus de 39 000 \$ en Ontario.

On doit également constater que notre taux de chômage reste supérieur au taux canadien, malgré les améliorations constatées au cours des dernières années.

Ainsi, sur bien des plans, le Québec ne réussit pas à suivre le rythme de l'ensemble du Canada, et nous souffrons particulièrement de l'écart existant sur le plan de l'investissement privé.

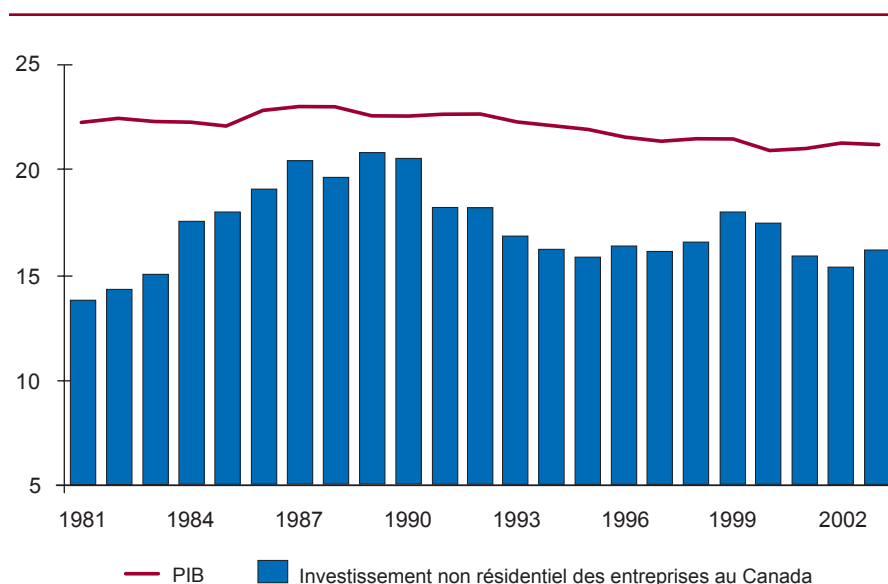
Malgré une intervention massive de l'État et une grande générosité des mesures fiscales, le Québec n'a pas réussi, au cours des dix dernières années, à infléchir la tendance au sous-investissement privé. Le Québec ne bénéficie que de 16 % de l'investissement privé au Canada (investissement privé non résidentiel)², alors qu'il représente 24 % de la population canadienne. Qui plus est, le nombre de nouvelles entreprises créées chaque année diminue, depuis quinze ans.

L'écart constaté sur le plan des investissements privés pénalise l'ensemble de la société québécoise. Les investissements privés créent des emplois. Ils permettent la diffusion du progrès technologique au sein des entreprises. C'est leur montant insuffisant qui explique en bonne partie le retard du Québec sur le plan économique.

GRAPHIQUE 19

Part du Québec dans le PIB et l'investissement non résidentiel des entreprises au Canada

(en pourcentage)



Source : ministère des Finances.

² Investissements privés et publics au Canada, perspectives révisées, juillet 2003.

Rendre l'économie plus productive et plus compétitive

Si l'économie québécoise ne réalise pas les performances correspondant à son potentiel, ce n'est certainement pas en raison d'une insuffisance de l'aide gouvernementale.

Selon une compilation récente de Statistique Canada, en 2001, le Québec a consenti à lui seul 40 % de l'ensemble de l'aide apportée aux entreprises par les gouvernements provinciaux. Ce sont 4,3 milliards de dollars que les citoyens québécois ont ainsi versés aux entreprises, sous diverses formes. Les résultats obtenus ne sont manifestement pas à la mesure de cet effort.

Seule une économie libérée de ses contraintes, plus productive et plus compétitive, permettra de réaliser le potentiel dont nous disposons.

Afin d'augmenter la performance de notre économie, le gouvernement a déjà commencé à agir à plusieurs niveaux. Ces actions vont se poursuivre et se déployer tout au long du mandat.

Il faut baisser les impôts des particuliers. On ne peut à la fois prélever les plus lourdes charges fiscales d'Amérique du Nord et prétendre stimuler le travail et l'initiative privée. La fiscalité est beaucoup trop lourde pour les ménages à revenus moyens. Elle réduit l'incitation au travail et constitue un frein à l'investissement. Elle nous handicape dans la compétition que nous livrons à nos principaux partenaires commerciaux pour attirer ou retenir les entrepreneurs et les travailleurs les plus compétents, les plus dynamiques et les plus créatifs.

Notre fiscalité des particuliers doit impérativement redevenir compétitive.



Il faut également alléger la fiscalité des entreprises. Le Québec prélève des charges fixes beaucoup trop importantes, qui constituent une véritable taxation de l'investissement. Parmi les charges fixes, la taxe sur le capital est l'exemple parfait d'une fiscalité contre-productive, aux effets négatifs sur le développement.

Il existe d'autres moyens de soutenir l'investissement privé, et le gouvernement y fera appel tout au long de son mandat. Les actions porteront ainsi sur l'amélioration de l'utilisation du capital de risque, l'appui au développement de nouveaux produits et l'encouragement à l'entrepreneuriat. Les PME seront appuyées dans les différentes phases de leur développement, et un guichet unique sera créé pour assurer les services en ligne aux entreprises.

Le gouvernement mettra ainsi tout en œuvre pour encourager l'esprit d'entreprise et permettre aux firmes québécoises d'être plus innovatrices, davantage performantes et plus compétitives sur les différents marchés.

La croissance des investissements privés et la création d'emplois supposent qu'il soit mis fin aux blocages qui entravent trop souvent les initiatives de ceux qui veulent créer de la richesse. Comme il a commencé à le faire, le gouvernement entend supprimer les rigidités institutionnelles, alléger l'encadrement réglementaire et améliorer les infrastructures qui constituent un appui au développement.

La présence de ressources énergétiques est un des atouts sur lesquels le Québec peut s'appuyer. Il était urgent que le Québec reprenne le développement de son potentiel énergétique, trop longtemps retardé. Il doit le faire à la fois pour répondre à ses propres besoins et pour l'utiliser comme instrument de sa prospérité future.

Il faut que le développement économique réalisé soit un développement durable. Cela signifie qu'il faut réaliser le potentiel de l'économie québécoise en respectant l'environnement, de telle sorte que par notre développement, nous ne compromettions pas le développement économique des générations qui vont nous suivre.

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée constitue l'un des principaux facteurs de croissance d'une économie moderne. Des actions seront déployées pour améliorer encore le niveau de notre main-d'œuvre, tout en permettant à l'économie québécoise de relever le défi des changements démographiques.

La révision des mandats des sociétés d'État, déjà largement entreprise, visera également à accroître l'investissement privé au Québec.

Il faut enfin que le Québec accélère sa progression vers une société innovante, et que pour y parvenir, il accroisse les investissements consacrés à la recherche et au développement.

Les premiers gestes posés par le gouvernement à cet égard indiquent les directions qui seront suivies au cours du mandat.

Les directions de l'action gouvernementale

Afin de réaliser pleinement le potentiel économique du Québec, le gouvernement engage son action dans les sept directions suivantes.

- La baisse des impôts et la simplification de la fiscalité.
- Le soutien à l'investissement privé.
- La reprise du développement du potentiel énergétique.
- La promotion du développement durable.
- Le renforcement de la qualification de la main-d'œuvre.
- La révision des mandats des sociétés d'État.
- L'encouragement au savoir et à l'innovation.

Baisser les impôts

Les Québécois sont beaucoup trop imposés. Ils ont le triste privilège de subir les charges fiscales parmi les plus lourdes de toute l'Amérique du Nord. Si le régime d'imposition des particuliers de l'Ontario était appliqué au Québec, les contribuables paieraient près de cinq milliards de dollars de moins en impôt chaque année.

Cette situation a un impact important sur l'incitation au travail, sur l'encouragement à l'effort et sur l'attrait ou la rétention au Québec des travailleurs les plus performants. Libérer l'économie de ses contraintes, c'est d'abord permettre aux citoyens de recevoir un juste retour pour les initiatives qu'ils prennent. Le gouvernement va donc baisser les impôts des particuliers, en ciblant la classe moyenne et les familles avec enfants.

Pour ce qui est des entreprises, les charges fixes prélevées sont élevées, et largement supérieures à ce qui est appliqué dans les économies concurrentes. Cette différence de traitement nuit aux investissements et réduit la compétitivité des entreprises installées au Québec.

Le gouvernement s'engage ainsi dans les initiatives suivantes.

- **L'allègement du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises** : d'ici la fin de son mandat, le gouvernement aura ramené le fardeau fiscal des particuliers au niveau de la moyenne canadienne, et l'aura rapproché de la moyenne nord-américaine.

Dès janvier 2004, le gouvernement a consacré 250 millions de dollars à l'indexation des tables d'impôt et de la plupart des crédits d'impôt, afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables.

Pour ce qui est de la fiscalité des entreprises, la priorité sera accordée à la réduction de la taxe sur le capital, qui constitue un véritable frein à l'investissement. Le gouvernement veut en faire bénéficier le maximum d'entreprises. D'ores et déjà, depuis le 1^{er} janvier 2004, les PME qui représentent 70 % des entreprises du Québec sont exemptées de cette taxe.

- **La simplification de la fiscalité** : les dépenses fiscales seront révisées, en vue de simplifier le régime des particuliers et des entreprises.

Soutenir l'investissement privé

La croissance des investissements privés est cruciale, si l'on veut réussir à développer pleinement le potentiel économique du Québec. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a un rôle stratégique à jouer. Il doit cependant adapter son action aux caractéristiques d'un monde qui a beaucoup changé.

L'internationalisation des marchés, la libéralisation des échanges commerciaux, l'importance accrue de l'innovation et la concurrence des pays émergents ont radicalement transformé les conditions du développement économique. Les entreprises québécoises ont elles-mêmes évolué, et ont surtout besoin d'être plus libres de mettre en œuvre leurs idées et leurs projets.

Pour soutenir l'investissement privé et la création d'emplois, l'approche gouvernementale consiste à réviser les modes d'intervention de l'État dans l'économie, afin de les rendre plus efficaces et mieux adaptés aux défis d'aujourd'hui.

Il faut également améliorer le climat d'affaires, en allégeant la réglementation, et s'assurer que les infrastructures de base – et notamment les infrastructures de transport – répondent aux exigences d'un État moderne.

- **L'aide directe à l'investissement** : le gouvernement coordonnera de façon dynamique l'action des ministères et des sociétés d'État visant à accroître le niveau des investissements.

Pour favoriser l'investissement, le gouvernement maintiendra la compétitivité du régime fiscal applicable aux entreprises. Dans les mesures fiscales mises en œuvre, nous tiendrons compte des spécificités sectorielles et des besoins des régions.

Le gouvernement renouvellera ses stratégies de prospection des investissements étrangers. Les subventions directes serviront à soutenir le développement de nouveaux produits par les entreprises québécoises, ainsi qu'à encourager la diversification économique des régions. Le niveau de l'aide sera établi en fonction de l'apport concret de l'investissement à l'atteinte des objectifs économiques.

- **La relance de l'entrepreneurship** : le gouvernement lancera en 2004 une stratégie de soutien à l'entrepreneurship.

Cette stratégie s'impose : depuis une quinzaine d'années, l'entrepreneurship s'essouffle au Québec, comme le confirme la diminution continue du nombre d'entreprises créées annuellement. Le développement d'une culture entrepreneuriale, notamment chez les jeunes, occupera une place centrale dans la stratégie gouvernementale.

L'action sera complétée au niveau local par les Centres locaux de développement, par un partenariat renforcé avec les organismes de promotion de l'entrepreneurship et par une collaboration plus étroite avec le gouvernement fédéral.

- **Une stratégie d'aide à la PME** : le gouvernement rendra publique, en 2004, une stratégie d'aide à la PME.

Les PME sont les entreprises qui créent le plus grand nombre d'emplois au Québec. Le gouvernement veut leur offrir un accompagnement adéquat et des aides techniques et financières durant les différentes phases de leur développement. Des actions spécifiques seront conduites en matière de formation des dirigeants d'entreprises, de diagnostic de productivité, d'aide à l'innovation, de financement, de développement de produits et de soutien à l'exportation.

- **Une utilisation optimale du capital de risque** : le gouvernement veut favoriser l'utilisation du capital de risque privé disponible, et lui permettre de jouer son rôle dans le financement des investissements.

Le Québec abrite 50 % des fonds canadiens disponibles pour des investissements en capital de risque, soit trois fois plus que le reste du Canada sur une base par habitant. Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à d'importants soutiens gouvernementaux, ce qui fait qu'au Québec, la place du secteur public est beaucoup plus importante que dans le reste du Canada. C'est ainsi qu'en 2002, 70 % des montants investis dans le capital de risque au Québec avaient un caractère public, comparativement à 30 % en Ontario.

Pour le gouvernement, il est essentiel que le secteur privé joue un rôle accru dans la mobilisation et l'utilisation du capital de risque. Le gouvernement va ainsi constituer des fonds mixtes, privés-publics, qui rendront le capital de risque davantage disponible pour financer les investissements des entreprises de haute technologie, ainsi que les projets économiques en région.

- **Un véritable guichet unique grâce aux services en ligne aux entreprises** : en utilisant les nouvelles technologies, le gouvernement mettra à la disposition des entreprises un guichet unique où celles-ci auront facilement accès aux services qui leur sont offerts.

Dès 2004, les entreprises et les entrepreneurs pourront ainsi obtenir par Internet toute l'information dont ils ont besoin et effectuer de nombreuses transactions avec le gouvernement. Le guichet unique guidera les entreprises vers l'information utile et leur simplifiera la vie, dans leurs rapports avec l'administration gouvernementale.

- **La révision du cadre d'intervention en faveur du développement économique des régions** : la pleine exploitation du potentiel économique du Québec passe par un dynamisme accru des régions, qui doivent disposer des pouvoirs et des outils à cette fin.

L'une des orientations stratégiques du gouvernement est explicitement consacrée aux régions, à leur autonomie et à leur développement. On peut dès maintenant souligner que les priorités d'action mises en œuvre dans le cadre de cette orientation contribueront directement à stimuler l'investissement.

C'est ainsi qu'en 2004, le gouvernement présentera un nouveau cadre d'intervention de l'État en vue du développement économique des régions. Cet énoncé sera soumis à la consultation des leaders régionaux. Il s'inscrira dans la continuité de la décentralisation, en prévoyant le transfert aux nouvelles instances de responsabilités nouvelles en matière de développement local et régional.

Ce cadre d'intervention visera à mettre en valeur le plein potentiel économique de chacune des régions du Québec. Il comprendra des actions proactives, afin de parer aux changements économiques qui pourraient affecter certaines régions.

- **Un encadrement réglementaire allégé** : la lutte contre la paperasse et les règlements inutiles sera amplifiée, dans la lignée des recommandations des rapports Lemaire et Dutil sur l'allégement réglementaire. Un plan d'action sera présenté en 2004.

On estime que les dirigeants des PME doivent consacrer de 10 % à 15 % de leur temps à la paperasserie administrative en période normale, et 40 % lors de la création d'une nouvelle entreprise. Il n'en faut pas plus pour décourager de futurs entrepreneurs qui souhaitent se lancer en affaires, investir et créer des emplois.

Les efforts du gouvernement porteront notamment sur la simplification de la réglementation fiscale et administrative, l'accélération du déploiement du gouvernement en ligne, ainsi que l'harmonisation de la réglementation avec le gouvernement fédéral et les municipalités.

La mise en place du guichet unique en ligne pour les entreprises simplifiera le processus de démarrage des entreprises, ainsi que le traitement des obligations et demandes que les entreprises doivent gérer dans leurs rapports avec l'administration.

- **La révision du nouveau règlement sur la machinerie de production** : ce règlement, entré en vigueur le 12 mars 2003, a modifié les critères d'assujettissement des travaux de machinerie de production au régime des relations de travail de l'industrie de la construction. Le gouvernement veut en analyser l'impact avec soin.

- **L'amélioration du réseau routier et du transport en commun** : en 2003-2004, le gouvernement a consacré 930 millions de dollars à l'amélioration du réseau routier québécois. Il s'agit du deuxième plus haut niveau d'investissement des dernières années.

Il faut que cet effort puisse être poursuivi et accéléré, et qu'il s'accompagne d'une amélioration du transport en commun. Cela suppose que des modes de financement appropriés soient dégagés.

En matière d'infrastructures, le gouvernement mettra l'accent sur

- la conclusion d'ententes avec le gouvernement fédéral et les municipalités;
- des partenariats public-privé;
- des initiatives visant la réduction des coûts d'investissement comme de fonctionnement.



Développer le potentiel énergétique

Sur le plan énergétique, le Québec bénéficie d'un formidable actif, grâce à l'existence d'un patrimoine hydroélectrique considérable. Ce patrimoine permet au Québec d'avoir accès à une forme d'énergie renouvelable, dont les impacts sur l'environnement et le climat sont beaucoup plus réduits que ceux des autres formes d'énergie conventionnelles.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, la mise en valeur de ce potentiel s'est considérablement ralentie, en raison de l'absence de développement de projets d'aménagement d'envergure.

Cela est regrettable, car sans de nouveaux investissements, le Québec se trouverait rapidement en situation de devoir importer pour combler ses besoins électriques.

- **La relance de l'aménagement des ressources hydroélectriques** : nous disposons d'une source de prospérité économique qu'il ne tient qu'à nous d'exploiter. La panne qui a touché une grande partie de l'Ontario, du Midwest et du Nord-Est des États-Unis, en août 2003, a illustré de façon spectaculaire la valeur et l'intérêt de ces ressources. Il est urgent de relancer l'aménagement des ressources hydroélectriques.

La volonté du gouvernement est claire à ce chapitre, et le nouveau plan stratégique d'Hydro-Québec entame cette relance immédiatement. Les objectifs identifiés sont à la fois ambitieux et réalisables.

D'ici le début de la prochaine décennie, Hydro-Québec prévoit accroître sa production hydroélectrique de plus de 10 %, avec notamment la réalisation du complexe Eastmain-Rupert et des centrales Toulnostouc et Péribonka.

De plus, Hydro-Québec espère amorcer en 2004 les études d'avant-projet visant à développer le potentiel important de la rivière Romaine sur la Côte-Nord. Le projet de la Romaine pourrait être suivi d'un deuxième grand projet sur la rivière du Petit Mécatina, également sur la Côte-Nord. Ces deux projets permettraient à eux seuls d'accroître de 3 000 MW la puissance installée dont dispose Hydro-Québec.

Au total, Hydro-Québec prévoit, dans son plan stratégique, le déclenchement de 19 milliards de dollars d'investissements pour la période 2004-2008. En fait, Hydro-Québec vise des investissements de 3,5 milliards de dollars par année jusqu'en 2020. Ces investissements permettront de soutenir ou de créer des emplois dans toutes les régions du Québec.

La relance des aménagements hydroélectriques engagée par le gouvernement constitue donc une opération de très grande envergure. Elle sera effectuée dans le respect des communautés locales, et notamment autochtones, et en conformité avec les règles de protection de l'environnement. Cette relance assurera la sécurité énergétique des Québécois.

- **Le développement des autres sources d'énergie et l'efficacité énergétique** : le gouvernement encouragera les projets visant à accroître la production d'électricité à partir d'installations de cogénération, d'énergie éolienne et de biomasse. Il s'agit, pour le Québec, de mettre en valeur des ressources dont il dispose, tout en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

Le projet de centrale au gaz naturel du Suroît, proposé en janvier 2004, s'inscrit dans une conjoncture exceptionnelle : il s'agit du seul projet permettant de combler à temps les besoins énergétiques additionnels anticipés par Hydro-Québec d'ici 2008. Ce projet sera examiné par la Régie de l'énergie afin de déterminer s'il est nécessaire sur le plan de la sécurité énergétique et si des alternatives sont possibles, incluant les programmes d'économie d'énergie.

Le gouvernement reste par ailleurs convaincu que les efforts pour mieux utiliser l'énergie doivent être plus que jamais poursuivis : l'efficacité énergétique doit être encouragée, car elle constitue la première réponse aux défis environnementaux liés à la consommation d'énergie.

- **La mise en valeur du potentiel en hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent et de la péninsule gaspésienne** : il est tout à fait possible que le Québec dispose d'importantes réserves en hydrocarbures, si le potentiel du golfe du Saint-Laurent et de la péninsule gaspésienne se révèle exploitable. Hydro-Québec a été mandatée pour vérifier le potentiel du golfe et celui de la Gaspésie, en association avec le secteur privé. Dans le cas du golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Québec entend négocier une entente sur la mise en valeur des hydrocarbures.

Si elle se confirmait, la présence d'un potentiel exploitable d'hydrocarbures constituerait une occasion extraordinaire de développement pour la Gaspésie et la Côte-Nord. Il est cependant nécessaire de tenir compte des caractéristiques spécifiques du golfe du Saint-Laurent, sur le plan environnemental. C'est pour cette raison que le gouvernement a demandé à un comité d'experts et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préciser les conditions dans lesquelles les prochains relevés sismiques seront effectués.

Plus globalement, et toujours pour ce qui est des évaluations environnementales, le gouvernement entend établir une coopération plus étroite avec le gouvernement fédéral. Trop souvent, les projets de développement énergétique sont inutilement retardés, en raison de dédoublements causés par la nécessité pour le promoteur d'obtenir de façon séparée une évaluation environnementale provenant de chacun des deux gouvernements.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral préparent donc un projet d'**entente de collaboration environnementale coopérative**, qui permettra de faire conjointement des évaluations environnementales.



Promouvoir un environnement sain et un développement durable

Comme on vient de le rappeler à propos des projets énergétiques, le développement que le gouvernement veut réaliser doit être un développement durable.

Cela signifie que nous devons pouvoir léguer aux générations futures un environnement leur permettant d'assurer leur propre développement.

Le gouvernement s'engage ainsi dans les initiatives suivantes.

- **Le Plan vert du Québec** : un gouvernement peut parler de protection environnementale, mais ne peut acquérir une crédibilité en ce domaine que s'il donne lui-même l'exemple et s'impose comme chef de file. Pour cela, le gouvernement se dotera d'une stratégie de développement durable, qui constituera le Plan vert du Québec.

Cette stratégie comprendra un échéancier et des résultats. Le Plan vert sera présenté en 2004 et devrait être en vigueur au cours de l'année 2005.

Tous les secteurs de la société seront mis à contribution. Le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable sera créé. Ce commissaire aura notamment pour mandat de veiller à ce que les principes de développement durable soient intégrés dans l'ensemble de l'action gouvernementale.

Le gouvernement inclura dans le Plan vert des initiatives visant à améliorer l'utilisation de l'eau. À cet égard, le gouvernement souhaite notamment mettre en œuvre un programme d'infrastructures concernant les installations municipales, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement a déjà adopté de nouvelles mesures dans le but de resserrer la surveillance et le contrôle de l'eau potable au Québec.

- **Les changements climatiques** : dans le cadre du protocole de Kyoto, le gouvernement a entamé la préparation d'une stratégie et d'un plan d'action quinquennal, qui seront rendus publics en 2004.
- **Les aires protégées** : d'ici la fin de son mandat, le gouvernement souhaite porter de 5 % à 8 % la part du territoire classée comme aire protégée. De premières initiatives ont déjà été prises à cette fin.
- **La gestion de la forêt** : comme il s'y est engagé, le gouvernement a créé une commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine public. Le président et les commissaires ont été nommés à l'automne 2003. La commission fera rapport en 2004.
- **Le respect de l'environnement en agriculture** : un plan d'accompagnement ferme par ferme sera mis en œuvre, afin d'aider les entreprises agricoles à appliquer la nouvelle réglementation environnementale.
- **La production porcine** : le gouvernement précisera les suivis qu'il compte apporter au rapport déposé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Dès la publication du rapport, le gouvernement a décidé de prolonger d'une année le moratoire actuel.



Renforcer la qualification de la main-d'œuvre

La pleine réalisation de notre potentiel économique est en bonne partie liée à la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, bien formée, dont le savoir-faire correspond aux besoins de l'économie et aux demandes des entreprises.

Cette condition devient cruciale dans certaines régions, où les changements démographiques entraînent déjà des pénuries dans certaines spécialités, retardant ou remettant en cause les investissements qui pourraient être effectués dans les domaines d'activité concernés.

- **Une stratégie de qualification de la main-d'œuvre** : le gouvernement déploiera en 2004 un ensemble d'initiatives visant à permettre aux travailleurs québécois d'enrichir leur qualification, afin de saisir les possibilités qui se présentent sur le marché de l'emploi.

Cette stratégie s'appliquera d'abord là où les besoins sont prioritaires, soit en région.

- **La révision des instruments d'intervention touchant le marché du travail** : le gouvernement entreprend une révision complète des différents instruments d'intervention dont il dispose pour agir sur le marché du travail, afin d'améliorer la qualité du travail, d'accroître le taux d'activité de la population en âge de travailler et de favoriser le prolongement de la durée de la vie active pour ceux qui le désirent.

Cette révision conduira à faire une plus grande place à la formation en entreprise, au transfert d'expertise, à la formation continue, à l'insertion en emploi de toutes les personnes aptes au travail et à une meilleure intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail.

Le gouvernement souhaite que cette révision soit effectuée dans un cadre d'ensemble, permettant de mieux intégrer la politique de conciliation travail-famille, la retraite progressive et le régime d'assurance parentale.

Réviser les mandats des sociétés d'État

Les sociétés d'État à vocation économique constituent un outil très précieux pour stimuler des investissements privés. Encore faut-il qu'elles soient bien gérées, et munies d'un mandat clair.

Au cours des dernières années, il n'en a pas été ainsi. La collectivité doit maintenant assumer les pertes substantielles accumulées par la Société générale de financement et les Innovatech. Des risques considérables ont ainsi été pris avec l'argent des contribuables, sans que pour autant nous ne comblions notre écart en matière d'investissements privés avec le reste du Canada.

Pour le gouvernement, il est clair que l'État ne doit pas se comporter comme un entrepreneur, et qu'il doit encore moins accepter d'assumer des risques que le secteur privé ne veut pas prendre.

Le rôle des sociétés d'État dont la mission est de soutenir le développement économique doit consister essentiellement à stimuler l'investissement privé. C'est en ce sens que la mission, les règles de gouvernance et les mandats de ces sociétés d'État sont actuellement systématiquement réévalués.

- **La Société générale de financement** prendra des parts minoritaires dans les grands projets d'investissement créateurs d'emplois dans les régions du Québec.

Elle s'associera avec les investisseurs étrangers et les entrepreneurs québécois, dans une perspective de diversification de l'économie québécoise et de développement technologique.

- C'est avec le même objectif de développement économique que le gouvernement définira le rôle d'**Investissement Québec**. Cette société d'État investit chaque année dans plus de 1 000 projets présentés par les PME dans toutes les régions du Québec. C'est donc dire son importance en tant que levier à la disposition de l'État québécois pour assurer le développement économique des régions.
- **La Caisse de dépôt et placement du Québec** continuera de s'associer à des projets favorisant la croissance économique du Québec, et fera fructifier le patrimoine des épargnants québécois.

Encourager le savoir et l'innovation

En 2001, le Québec consacrait environ 2,7 % de son produit intérieur brut aux activités de recherche et développement. Ce résultat le plaçait au dessus de la moyenne des trente pays de l'OCDE, et au troisième rang des pays du G-8, derrière les États-Unis et le Japon et devant l'Allemagne.

Le gouvernement veut que l'on fasse encore mieux. L'objectif est de porter la part du PIB consacrée à la recherche et au développement à 3 %, d'ici la fin du mandat. Pour y parvenir, il faut favoriser le développement d'une culture de l'innovation et inciter les entreprises à allouer davantage de leurs ressources dans ce qui constitue leur avenir.

Le gouvernement a entamé la révision et la mise à jour des stratégies actuelles, afin d'accélérer l'émergence au Québec d'une véritable économie du savoir.

Le gouvernement s'assurera de la compétitivité du régime fiscal défini en faveur de la recherche et développement. Le gouvernement fera en sorte que ce régime ait un impact effectif sur l'importance des investissements des entreprises.

Le gouvernement favorisera le transfert des savoirs et savoir-faire des universités, des cégeps et des centres de recherche vers les entreprises. Le gouvernement révisera ses modes d'intervention en recherche industrielle et facilitera l'accès des entreprises des régions à la recherche et à l'innovation.



Les **orientations stratégiques**
du gouvernement

4

les régions

L'autonomie et le développement des régions

Les régions ont des atouts et un potentiel de développement dont il faut accentuer la mise en valeur. Pour ce faire, le gouvernement est convaincu que les régions doivent jouir d'une plus grande autonomie et d'une plus large liberté d'action, et que cette autonomie doit être imputable directement devant la population.

Le gouvernement engage ainsi une modification profonde des rapports entre l'État et les régions, en misant sur leur volonté de prendre en charge leur développement.

La réforme entreprise par le gouvernement aura des conséquences déterminantes pour l'ensemble du Québec.

Elle aura pour effet de rendre les régions plus prospères, et donc de contribuer directement à l'enrichissement collectif du Québec.

Elle permettra d'améliorer l'efficacité et la qualité des services aux citoyens, puisque les décisions seront prises beaucoup plus rapidement, à proximité de la population desservie, et dans le cadre de structures simplifiées. Des responsabilités nouvelles seront confiées à des élus locaux et régionaux imputables de leurs décisions devant la population.



Des mesures majeures

Dès le début de son mandat, le gouvernement a mis en œuvre le **processus de décentralisation**, qui constitue l'axe central de sa politique de développement régional.

La première étape de ce processus a été franchie avec l'adoption par l'Assemblée nationale, en décembre 2003, de la loi confiant aux élus municipaux les clefs de la gouvernance locale et régionale.

Avec cette loi, le gouvernement a mis en place dans chacune des régions administratives du Québec une **conférence régionale des élus**, composée majoritairement d'élus municipaux, imputables de leurs initiatives devant la population. Le gouvernement a renforcé par ailleurs le rôle des municipalités régionales de comté (MRC), qui auront dorénavant la responsabilité des centres locaux de développement.

Simultanément, le gouvernement a entrepris de renforcer la base démocratique sur laquelle seront bâties les **nouvelles agglomérations**, tout en respectant les engagements pris devant la population.

Le gouvernement a offert aux nouvelles municipalités la possibilité de se réorganiser administrativement.

Deux projets de loi ont ensuite été votés par l'Assemblée nationale, modifiant la Charte de la Ville de Montréal et précisant les conditions de la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de ces nouvelles municipalités.

Le gouvernement a également effectué une série d'**interventions ponctuelles**, qui profiteront en particulier aux travailleurs des régions.

- Le gouvernement a ainsi procédé à la relance de la Compagnie minière Québec Cartier, à Port-Cartier. L'investissement pourrait atteindre 196 millions de dollars en sept ans. L'objectif est d'assurer la poursuite des activités de la mine du Mont-Wright jusqu'en 2016.
- Un Fonds de relance doté de 2 millions de dollars a été créé pour Asbestos.
- Le gouvernement a mis en place un fonds de diversification économique de 2 millions de dollars pour la région de Thetford Mines.
- Une aide de 5 millions de dollars a été apportée aux travailleurs de Mines Jeffrey, sous la forme d'un soutien au régime de retraite.
- Le gouvernement a annoncé sa participation à la relance de Murdochville, en injectant 1 million de dollars pour la constitution d'un fonds économique, et en nommant un commissaire à la relance.
- Le gouvernement a fourni une aide financière de près de 50 millions de dollars à l'industrie bovine.
- Un programme conjoncturel d'appui aux entreprises du secteur des pêches a été mis en place, le gouvernement fournissant par ailleurs une aide aux travailleurs de l'industrie du crabe de la Gaspésie. Un projet d'entente a été conclu à cette fin avec le Nouveau-Brunswick.

Faire confiance aux régions

Pour le gouvernement, il est évident que le développement des régions doit d'abord être fondé sur leur propre dynamisme. Afin d'en favoriser l'expression, il faut leur faire confiance et leur donner les pouvoirs, les responsabilités et les ressources nécessaires pour qu'elles mènent à terme leurs projets de développement. Il faut de plus que ces pouvoirs et responsabilités soient confiés à des élus, afin que les citoyens puissent donner leur avis sur son exercice.

Le modèle de développement régional préconisé jusqu'ici au Québec n'a pas permis aux régions d'exprimer pleinement leur potentiel. Ce modèle comportait essentiellement des mesures de déconcentration et d'organisation de l'action gouvernementale en région. Il ne s'appuyait que d'une façon très limitée sur les élus locaux, ayant finalement pour effet de perpétuer le lien de dépendance des régions à l'égard du gouvernement et d'interdire toute imputabilité directe devant la population.

Ce modèle ne préparait pas les régions face aux défis auxquels elles sont confrontées, et qu'elles doivent impérativement relever.

C'est ainsi que plusieurs régions subissent des écarts majeurs, en termes de niveau de vie et de taux d'emploi, par rapport à d'autres régions plus favorisées. Des changements démographiques significatifs sont en cours, entraînant déjà dans certains cas une diminution de la population. La mondialisation et le progrès technologique imposent de nouveaux standards et suscitent des concurrences de plus en plus vives pour les entreprises régionales.

Pour répondre à ces défis, les régions doivent mieux tirer parti de leurs atouts. Il faut que les régions ressources transforment davantage les richesses dont elles disposent. Les régions dont le développement repose sur un nombre limité d'industries doivent diversifier leurs activités. Il est essentiel que les entreprises innovent, pour demeurer concurrentielles et assurer leur croissance.

Les investissements privés nécessaires à cette fin doivent s'appuyer sur une main-d'œuvre qualifiée, répondant aux besoins de l'économie locale. Les régions doivent pouvoir également compter sur des infrastructures modernes de transport et de télécommunication. Il faut par ailleurs que dans toutes les régions, les citoyens aient accès aux services de base, en matière de santé, d'éducation et de culture.

Les directions de l'action gouvernementale

Afin d'assurer l'autonomie et le développement des régions, le gouvernement engage son action dans les quatre directions suivantes.

- La réalisation de la décentralisation.
- Le soutien au développement local, régional et rural, pour rendre les régions plus prospères.
- L'encouragement à l'installation de nouveaux Québécois en région.
- L'amélioration de la démocratie municipale.

Réaliser la décentralisation

Le gouvernement s'engage dans une modification du partage actuel des pouvoirs et des responsabilités entre l'État et les régions. Le gouvernement veut également transférer aux régions les moyens correspondant à ces nouvelles responsabilités, et faire en sorte que leur exercice soit confié majoritairement à des élus, pour qu'il puisse être sanctionné par la population. Le gouvernement souhaite également que cette décentralisation soit effectuée selon le rythme et la volonté des citoyens des régions.

On doit être clair : il ne s'agit pas de créer au Québec un nouvel ordre de gouvernement, s'ajoutant à ceux qui existent déjà. Le gouvernement vise plutôt à ce que la responsabilité du développement soit plus près des citoyens des régions, en mettant en même temps à la disposition de ceux-ci les outils pour l'assumer.

Le gouvernement veut ainsi favoriser une participation plus directe et plus démocratique de la population à son développement économique, social et culturel. Pour le gouvernement, les citoyens doivent exercer un contrôle sur les instances décentralisées, et il faut que ces dernières disposent des ressources financières, techniques et administratives nécessaires à l'exercice des nouvelles responsabilités qu'elles choisiront d'assumer.

Simultanément, la décentralisation s'appuiera sur une stratégie de création de richesse à partir des ressources naturelles, incluant la délégation de certaines activités de gestion.

- **L'amélioration des règles de gouvernance régionale** : une *première étape* a été franchie, dès l'automne 2003, avec les améliorations apportées aux règles de gouvernance régionale.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi confiant aux élus municipaux les clefs de la gouvernance régionale, avec la création des conférences régionales des élus, constituées majoritairement des maires et des préfets de MRC.

Les conférences régionales des élus remplacent les anciens conseils régionaux de développement. Elles comprennent obligatoirement des représentants de la société civile. Les villes de Montréal, Laval et Longueuil ont toutefois la possibilité de nommer de tels représentants sur des tables ou commissions créées à cet effet.

Les conférences régionales des élus sont des forums de concertation, de planification et de définition des priorités régionales. Ces conférences deviennent ainsi les interlocutrices privilégiées du gouvernement en région.

La nouvelle loi implique que les compétences et les budgets des centres locaux de développement (CLD) soient transférés aux MRC. Celles-ci ont dorénavant la responsabilité de créer ou de reconnaître un CLD sur leur territoire.

- **L'analyse des programmes et des activités** : en 2004, au cours d'une *deuxième étape*, les ministères et organismes du gouvernement identifieront les programmes et les activités dont ils proposeront la décentralisation ou la déconcentration vers les municipalités ou MRC. Ces propositions prendront en considération les projets de gouvernance déposés par les régions.

Au cours de cette même étape, les conférences régionales des élus réviseront le statut des organismes intervenant sur leur territoire, dans un but de simplification et d'efficacité.

- **Le transfert aux régions des programmes et des activités** : la *troisième étape* sera consacrée à la détermination des programmes et des activités effectivement transférés. Ces programmes et activités seront identifiés à partir d'une démarche de négociation, effectuée entre le gouvernement et chacune des conférences régionales des élus.

Les transferts des programmes et des activités seront effectués à un rythme déterminé par les régions, en fonction de leurs besoins et de leur état de préparation. Il n'y aura pas de transferts de responsabilités sans ressources appropriées. Les formules de financement retenues varieront d'un cas à l'autre, afin de tenir compte de la diversité des situations sur le terrain.

Le gouvernement respectera les engagements antérieurs, pris dans le cadre des ententes spécifiques conclues avec les régions.

- **Une stratégie de création de richesse à partir des ressources naturelles** : en même temps que le processus de décentralisation, et dès 2004, le gouvernement proposera une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles, en vue de développer des ressources énergétiques, minières, fauniques et forestières ainsi que le potentiel du territoire public et des parcs, en partenariat avec les régions et les communautés autochtones.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement envisage également déléguer certaines activités de gestion des ressources naturelles, cette délégation pouvant s'accompagner notamment de partage des redevances.

- **Le financement des municipalités** : le gouvernement entend négocier et conclure un nouveau cadre financier avec les municipalités, leur permettant de diversifier leurs sources de revenus.

Pour ce qui est des villes de Québec et de Montréal, les discussions concernant la mise en œuvre des contrats de ville déjà paraphés seront menées à terme. Le gouvernement a débloqué 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, à l'automne 2003, afin de financer le contrat de ville conclu avec Montréal.

Il n'y aura cependant pas d'autres contrats de ville, le gouvernement privilégiant plutôt des approches permanentes dans la définition du financement des municipalités.

La problématique particulière du transport en commun conduira à une révision en profondeur des modalités actuelles de financement et de contrôle des coûts.

Assurer le développement régional et rural, pour rendre les régions plus prospères

Le développement local, régional et rural s'appuiera sur la transformation accrue des ressources, la mise en valeur des avantages comparatifs et l'exploitation des potentiels de développement. Les conférences régionales des élus joueront un rôle stratégique dans la mise en œuvre de ce développement.

Avec la collaboration des régions concernées, le gouvernement a ciblé un certain nombre de secteurs d'activité dont la vitalité est cruciale. Pour chacun de ces secteurs, des actions sont déjà identifiées afin d'en accompagner le développement dynamique et durable.

Simultanément, le gouvernement assumera ses responsabilités dans la modernisation des infrastructures, notamment en matière de transport et de télécommunications.

- **Le mandat confié aux conférences régionales des élus** : les conférences régionales des élus vont jouer un rôle essentiel dans le développement local, régional et rural.

Dans le cadre du mandat qui leur a été confié, les conférences régionales des élus vont établir un plan de développement, définissant les objectifs généraux et particuliers de la région. Elles évalueront les organismes de planification et de développement existant aux paliers local et régional, et dont le financement provient, en tout ou en partie, du gouvernement.

Les conférences régionales des élus devront également favoriser la concertation des partenaires dans la région. Elles donneront des avis au ministre sur le développement de la région.

- **Un nouveau cadre d'intervention en matière de développement local, régional et rural** : ce nouveau cadre d'intervention constituera un élément central de la politique de développement économique.

Il comprendra notamment

- la création de guichets multiservices de soutien au développement des entreprises et de l'économie;
 - la poursuite de la mise en œuvre de la Politique de la ruralité avec les MRC;
 - la détermination des créneaux d'excellence et leur mise en œuvre dans le cadre des projets ACCORD;
 - des modalités d'appui à la réalisation de projets majeurs en région.
- **Le soutien aux régions mono-industrielles en difficulté réelle ou appréhendée** : indépendamment des efforts visant la diversification de ces régions, le gouvernement s'engage dans des actions ciblées, afin de
 - développer l'industrie des produits du bois;
 - soutenir l'exploration minière;
 - diversifier les pêches maritimes et développer l'aquaculture.
 - **Le développement de l'industrie touristique** : le tourisme constitue pour de nombreuses régions une voie majeure de développement. Le gouvernement en est bien conscient, et il mettra en place une politique de développement et de promotion de l'industrie touristique.

Pour ce faire, le gouvernement s'appuiera notamment sur les collaborations établies avec le gouvernement fédéral, dans le but de fournir aux régions des moyens additionnels.



- **L'agriculture et l'agroalimentaire** : un secteur agricole en bonne santé constitue la base la plus solide pour assurer la vitalité des régions et du monde rural.
 - Le gouvernement tirera parti de la nouvelle politique agricole canadienne pour consolider les entreprises agricoles. Le Québec a adhéré à cette politique à l'automne 2003.
 - Des stratégies spécifiques seront mises en œuvre pour développer les activités agroalimentaires en région.
 - Un appui sera apporté au développement des produits du terroir et des produits régionaux.
 - La relève agricole constitue un défi majeur, dans le contexte des changements démographiques. Des moyens spécifiques seront définis pour y répondre.
 - Les événements ayant frappé le cheptel bovin de l'Alberta ont confirmé le caractère stratégique de la sécurité alimentaire et animale. Les mesures et programmes actuellement appliqués au Québec vont se poursuivre et être renforcés, notamment pour ce qui est de l'implantation d'un système de traçabilité.
- **La mise en valeur du potentiel diamantifère du Québec** : des découvertes très encourageantes ont été effectuées sur le territoire québécois, et le gouvernement compte bien poursuivre l'exploitation du potentiel.
- **Le litige canado-américain sur le bois d'œuvre résineux** : le gouvernement demeure très préoccupé par le prolongement du contentieux actuel. Le Québec fait équipe avec le gouvernement fédéral pour qu'une solution durable soit trouvée. Cette solution devra pleinement respecter les intérêts des entreprises et des travailleurs québécois.
- **La modernisation des infrastructures** : le développement des régions suppose la disponibilité d'infrastructures modernes et efficaces, notamment en matière de transport et de télécommunications.

Des solutions novatrices doivent être trouvées, pour financer les investissements à venir. Le gouvernement compte essentiellement sur

- la conclusion d'ententes avec le gouvernement fédéral;
- l'exploitation des possibilités offertes par le partenariat public-privé;
- un effort particulier visant à réduire les coûts d'investissement ainsi que les coûts de fonctionnement.

Encourager l'installation des nouveaux Québécois en région

Plusieurs régions du Québec sont déjà confrontées à un difficile défi démographique. Leur vitalité à venir suppose qu'elles bénéficient davantage des ressources de l'immigration.

Le gouvernement élabore actuellement un **plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles**. Des partenariats seront graduellement conclus dans les différentes régions du Québec, pour assurer l'établissement durable de nouveaux arrivants.

Améliorer la démocratie municipale

Comme il s'y était engagé, le gouvernement a entamé le processus visant à **renforcer la base démocratique sur laquelle seront bâties les nouvelles agglomérations**. L'Assemblée nationale a ainsi adopté la loi encadrant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités.

Il s'agit pour le gouvernement de combler le déficit démocratique résultant de l'approche autoritaire du gouvernement précédent, tout en étant favorable à la réussite des nouvelles villes.



Les **orientations stratégiques**
du gouvernement

5

la famille et le
développement
social

L'épanouissement de la famille et le développement social

Le gouvernement veut mettre l'État au service du citoyen et favoriser son mieux-être dans sa vie quotidienne. Cet objectif s'illustre directement dans les actions visant l'épanouissement de la famille et le développement social.

Le gouvernement veut bâtir un Québec où les familles seront épanouies et les conditions favorisant la natalité, améliorées.

Dans ce Québec à édifier, la solidarité ne doit pas être un vain mot. Elle signifie que la collectivité assure l'égalité des chances et la justice sociale. Elle doit se concrétiser grâce à une lutte contre la pauvreté et l'inégalité sociale.

Les premiers gestes

Les premiers gestes posés par le gouvernement ont visé à apporter des réponses rapides à certains problèmes particulièrement préoccupants.

- Dès mai 2003, un budget de 10,7 millions de dollars a été dégagé pour l'aide aux sans-logis, afin de mettre en place de nouvelles mesures d'urgence, ainsi que de bonifier et de prolonger le programme existant jusqu'en juillet 2004. Le 11 février 2004, ce budget a été porté à 14,6 millions de dollars. À la même date, le gouvernement a autorisé la réalisation de 1 300 nouvelles unités de logement.
- Un budget de 30,5 millions de dollars a été débloqué pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale chez les jeunes, afin de financer des mesures de prévention de la pauvreté et de soutien au retour aux études.

Ces ressources ont permis de poursuivre et d'étendre le programme Solidarité Jeunesse, ainsi que de réaliser des projets pilotes pour aider les entreprises qui embauchent des jeunes provenant de l'assistance-emploi.

- Le gouvernement a consacré 56 millions de dollars, sur une base annuelle, à l'indexation de l'ensemble des prestations d'aide sociale. Les prestations d'assistance-emploi, avec et sans contraintes importantes au travail, sont ainsi indexées de 2 % depuis janvier 2004.
- Le gouvernement a rendu permanentes les normes de travail de près de 17 000 travailleurs de certains secteurs de l'industrie du vêtement. Depuis l'abolition des décrets des conventions collectives, en 1999, ces travailleurs étaient soumis à des conditions de travail transitoires.

- Une entente a été conclue avec le gouvernement fédéral, afin de financer les initiatives communautaires dans le but de prévenir et de réduire l'itinérance.
- Les moyens nécessaires ont été mobilisés pour consolider le financement des services de garde, afin d'en assurer le développement et la pérennité. De plus, le projet de loi voté par l'Assemblée nationale fera en sorte que la contribution parentale reflète mieux les coûts réels.
- Simultanément, le gouvernement a mis en place les moyens nécessaires pour assurer l'ouverture de 25 000 nouvelles places en services de garde d'ici 2006.
- Le gouvernement a enfin amorcé la réforme des tribunaux administratifs. Le projet de loi déposé à cet effet à l'Assemblée nationale permettra, à terme, de réduire les délais à l'intérieur desquels les contestations déposées par les citoyens sont traitées.

1. L'épanouissement de la famille

Au cours des dernières décennies, le profil des familles québécoises s'est profondément transformé. La remise en cause du modèle traditionnel, l'arrivée des femmes sur le marché du travail et le vieillissement de la population ont entraîné l'apparition de nouveaux choix de vie.

À l'heure actuelle, la réalité des familles québécoises est multiple. À côté des familles traditionnelles, on compte une majorité de familles appartenant à ces nouveaux modèles – familles où les deux parents travaillent à l'extérieur, familles monoparentales, familles prenant soin d'un parent âgé en perte d'autonomie, familles reconstituées, etc.

La nature des familles québécoises n'a jamais été aussi diversifiée. Les réalités avec lesquelles ces familles doivent composer ont également beaucoup évolué.

Le gouvernement regroupera dans une **politique familiale** d'ensemble les différentes initiatives définies afin de répondre à ces problèmes.

Le premier de ces problèmes est celui du **niveau de vie** : les familles québécoises sont trop imposées et ne disposent pas de revenus suffisants pour faire face aux charges qu'elles ont à assumer.

Autre problème, les familles ayant de jeunes enfants ont un accès trop souvent théorique aux **services de garde** mis en place pour les aider, en raison de la façon dont le programme a été défini.

Plus globalement, les familles ont de grandes difficultés à concilier les exigences du marché du travail et les activités qu'implique le fait d'élever une famille. La nécessité de **concilier travail et famille** s'étend aussi aux familles plus âgées, qui souhaitent prendre en charge leurs parents en perte d'autonomie tout en assumant leurs obligations de travail.

Les changements démographiques donnent une nouvelle urgence et une dimension supplémentaire au soutien à apporter aux familles.

Dans le cas des jeunes familles, il est de plus en plus important que les jeunes couples puissent concilier leur choix d'élever des enfants avec les obligations du marché du travail.

Il faut que les familles puissent donner suite à leur souhait, quant au nombre d'enfants qu'elles veulent élever. La plupart des enquêtes démontrent que les jeunes couples n'ont pas autant d'enfants qu'ils le voudraient, en raison des obstacles qu'ils ont à surmonter pour réaliser ce vœu.

Les changements démographiques impliquent par ailleurs un vieillissement rapide de la population. Une meilleure conciliation entre le travail et les obligations familiales permettra à davantage de familles de prendre en charge leurs parents plus âgés.

Les directions de l'action gouvernementale

Au cours du mandat, le gouvernement vise à apporter des éléments de solution à ces différents problèmes, en agissant dans trois directions, dans le cadre de sa future politique familiale.

- L'allègement du fardeau fiscal des familles.
- Le développement de services de garde de qualité et adaptés aux besoins des familles.
- Des solutions pour assurer la conciliation travail-famille.

Alléger le fardeau fiscal des familles

Dans le cadre de l'allègement de la fiscalité des particuliers, le gouvernement visera prioritairement la **réduction du fardeau fiscal des familles**, en ciblant notamment les familles de la classe moyenne avec enfants.

Il est en effet nécessaire de procéder à une révision en profondeur de la fiscalité des particuliers, pour alléger de façon substantielle le fardeau fiscal des familles et leur permettre de reprendre leur souffle.

En réduisant de façon significative les impôts qu'elles acquittent, et donc en augmentant leur revenu disponible, le gouvernement permettra aux familles de tirer des bénéfices accrus de leurs efforts. La priorité accordée par le gouvernement à la réduction du fardeau fiscal des familles s'accompagnera d'une définition des soutiens apportés à l'ensemble des familles québécoises, dans le cadre de la nouvelle politique familiale.



Développer des services de garde de qualité et adaptés aux besoins des familles

Pour ce qui est des services de garde, on doit convenir que leur accessibilité n'est toujours pas réalisée dans la pratique, pour nombre de familles québécoises. Il faut rendre cette accessibilité effective, tout en assurant la viabilité à long terme des services grâce à un financement approprié.

L'accessibilité à des services de garde de qualité constitue la priorité : il est anormal que les familles attendent plusieurs mois avant d'obtenir l'accès à un service auquel elles ont droit.

Il faut aussi que les services de garde soient mieux adaptés aux réalités auxquelles les parents sont confrontés, tel le travail atypique – ce qui suppose davantage de flexibilité et de souplesse.

- **Le développement et le financement des services de garde** : le gouvernement entend
 - atteindre, d'ici mars 2006, la cible de 200 000 places en services de garde, selon les modalités présentées le 6 février 2004;
 - diversifier davantage l'offre de services de garde, en faisant appel de façon accrue aux garderies privées;
 - assurer le financement des services de garde, grâce à la révision de la contribution parentale, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004.

Il faut ici souligner qu'une place en garderie coûte en moyenne 38 \$ par jour et par enfant, les familles québécoises contribuant pour 7 \$ à cette facture totale. Dans les faits, le gouvernement investit en moyenne 8 000 \$ par année pour chaque place en garderie.

- **Le statut de la personne responsable d'un service de garde en milieu familial** : l'Assemblée nationale a adopté à l'automne 2003 le projet de loi confirmant clairement le statut d'une telle personne comme étant une prestataire de services au sens du Code civil.

Faciliter la conciliation travail-famille

La conciliation des obligations du travail avec les fonctions parentales constitue l'un des principaux défis de la vie moderne. Le gouvernement proposera des solutions au cours de son mandat, afin que les jeunes familles soient appuyées dans leur volonté d'élever des enfants. Ces solutions s'intégreront dans la future politique familiale.

- **Politique de conciliation travail-famille** : d'ici l'automne 2004, le gouvernement sera en mesure de présenter les premiers éléments d'action à cette fin. La conciliation travail-famille nécessitera la collaboration de tous les partenaires impliqués, et en particulier des entreprises.

Le gouvernement tiendra compte des réalités des familles et du milieu du travail. Il évitera toute solution unique, censée répondre simultanément aux besoins de tous. Le travail atypique est l'une de ces réalités, auxquelles des formules telles que les « halte-garderie » peuvent apporter des éléments de réponse.

- **Régime québécois de congé parental** : le gouvernement souhaite reprendre le plus rapidement possible les discussions avec le gouvernement fédéral.

L'objectif est de dégager le financement nécessaire à la création d'un régime québécois de congé parental, plus généreux et plus large que le régime canadien de l'assurance-emploi, en prenant notamment en considération la situation des travailleurs autonomes.



2. Le développement social

Sur le plan social, la société québécoise est inspirée par des valeurs collectives, telles que la solidarité, l'équité et l'égalité des chances. C'est parce que tous les Québécois se reconnaissent dans ces valeurs collectives qu'ils ont mis en place des services publics de base d'accès universel, que les citoyens soient riches ou pauvres.

C'est pour cette même raison qu'un filet de protection sociale a été défini en faveur des plus démunis, et que des moyens spécifiques sont mobilisés pour venir en aide aux plus vulnérables.

C'est également pour cette raison que la collectivité aide les jeunes à s'épanouir et à réussir leur entrée dans la vie, et qu'elle vient en aide aux aînés lorsque ceux-ci sont privés de ressources suffisantes au terme de leur existence.

Les priorités sociales font ainsi partie intégrante du programme d'action gouvernemental.



Les directions de l'action gouvernementale aux chapitres de la santé, des services sociaux et de l'éducation représentent des éléments clefs des priorités du Québec en matière de développement social. L'accent mis sur l'universalité de l'accès aux soins de santé, l'évolution du réseau de la santé vers les personnes malades et vulnérables, les actions visant la réussite d'un plus grand nombre de jeunes dans la vie en sont des illustrations. Mais il faut aussi agir sur d'autres fronts.

Il faut d'abord venir en aide aux **plus démunis** et aux **plus vulnérables**. Le premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sera fondé sur le respect de la dignité des personnes, sur un meilleur exercice des droits et responsabilités de chacun et sur la nécessité de donner à tous une égalité des chances dans la vie. Il permettra d'asseoir sur une base solide les engagements de tous les partenaires associés à cette démarche collective.

En matière de **logement**, le Québec vit une crise qui touche durement les plus pauvres. Le logement social doit faire l'objet d'investissements et de soutiens supplémentaires, avec la participation de tous les partenaires impliqués.

Assurer le développement social, c'est aussi faciliter l'entrée des **jeunes** dans la vie adulte. À la fin de leur adolescence, les jeunes vivent une période cruciale dont découlera leur destin futur. L'intégration des jeunes dans la vie active doit être soutenue et appuyée, car c'est à ce moment-là que l'on peut lutter le plus efficacement contre l'exclusion.

Le développement social inclut par ailleurs toutes les réformes à apporter à notre système **judiciaire**, afin de le rendre plus équitable, davantage accessible et plus efficace. Il comprend les modifications qui doivent être apportées à notre **système correctionnel**. Il intègre les améliorations qui rendront notre **système de sécurité publique** davantage conforme aux attentes des citoyens.

Les directions de l'action gouvernementale

Pour assurer le développement social, le gouvernement agira dans les cinq directions suivantes.

- La mise en œuvre du Plan d'action de lutte contre la pauvreté.
- La création d'un environnement favorable à la participation des jeunes.
- Le soutien aux investissements dans le logement social.
- Des réformes pour rendre la justice plus efficace et plus accessible.
- L'amélioration de la sécurité des citoyens.

Mettre en œuvre le Plan d'action de lutte contre la pauvreté

Au cours des prochaines années, le Québec va bénéficier de perspectives d'emploi très encourageantes. L'acquisition de connaissances et de compétences, la formation continue demeurent les moyens les plus efficaces pour aider les plus démunis à sortir de la pauvreté. Elles permettent également aux travailleurs qui perdent leur emploi de réintégrer le marché du travail le plus rapidement possible, et de ne pas s'engouffrer dans la spirale de la pauvreté.

Actuellement, les programmes de soutien du revenu peuvent avoir un effet pervers, puisqu'ils ont tendance à réduire l'incitation au travail. En effet, un bénéficiaire de ces programmes n'est pas suffisamment encouragé à retourner sur le marché de l'emploi, dans la mesure où le salaire qu'il recevra alors compensera à peine les soutiens financiers dont il sera privé.

Il importe donc de rendre le travail plus attrayant, en bonifiant les gains associés à la réintégration sur le marché du travail. Les programmes de soutien du revenu seront ainsi mieux adaptés aux situations de chaque citoyen.

Certains individus, aux prises avec des contraintes sévères, doivent bénéficier d'une approche particulière. Il est possible que l'emploi ne constitue pas la solution la plus appropriée pour les sortir de la pauvreté. Cela ne signifie pas qu'ils ne puissent contribuer au développement de leur communauté et de la société en général. Les mesures de soutien devront donc tenir compte de cette réalité.

- C'est dans cet esprit que le gouvernement définit son **plan d'action visant à lutter contre la pauvreté**. Ce plan sera déployé au cours du mandat. Il devrait permettre d'atténuer les phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les priorités gouvernementales s'articuleront autour de quatre grands axes, soit

- améliorer le niveau de vie des personnes à faible revenu;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la société;
- prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale, en favorisant le développement du potentiel des personnes;
- assurer la constance et la cohérence de l'action à tous les niveaux.

Le gouvernement a procédé à l'indexation, à partir de janvier 2004, de l'ensemble des prestations d'aide sociale. Cette indexation représente un soutien additionnel aux plus démunis de 56 millions de dollars, sur une base annuelle.

- **Le salaire minimum sera révisé annuellement**, en fonction de l'évolution de la rémunération moyenne au Québec, afin de permettre aux revenus des petits salariés de progresser au même rythme que ceux des autres travailleurs.

Le gouvernement va cependant s'assurer que la progression du salaire minimum n'a pas pour résultat de limiter la progression du potentiel de création d'emplois au Québec.

- **Un régime particulier de soutien au revenu** sera défini en faveur des personnes qui ne peuvent espérer échapper à la pauvreté par l'insertion en emploi.



Créer un environnement favorable à la participation des jeunes

Le gouvernement veut mobiliser toutes les ressources possibles, afin que la société aide les jeunes à bien entrer dans la vie. L'État doit les accompagner dans leur cheminement vers la réussite.

Le gouvernement engage à cette fin plusieurs mesures innovatrices.

- **Une stratégie jeunesse pour accompagner les jeunes dans leur parcours vers la réussite** : les jeunes pourront avoir accès à des services de qualité, adaptés à leurs besoins et à leur réalité d'aujourd'hui. Actuellement, l'approche gouvernementale relative aux jeunes est morcelée. Cette situation est particulièrement préoccupante, dans le cas des jeunes en difficulté.

Le gouvernement veut changer cette approche, qui découle d'une organisation cloisonnée. Les arrimages que le gouvernement entend réaliser englobent un large éventail des services offerts aux jeunes, depuis l'aide à ceux qui sont en difficulté – protection contre le taxage, les gangs de rue et les différentes formes de criminalité – jusqu'au soutien aux jeunes entrepreneurs.

Les jeunes doivent être pleinement intégrés à la société québécoise. Le gouvernement veut que tous les efforts soient consentis afin que la société ne perde pas un seul de ses jeunes. À cette fin, nous nous devons d'agir de façon concrète et concertée.

Il est donc nécessaire de doter le Québec d'une **stratégie à l'égard de la jeunesse**. Cela est d'autant plus pertinent que les changements démographiques interpellent directement les jeunes.

Chaque jeune québécois doit avoir accès aux services nécessaires, pour s'accomplir et aller au bout de ses ambitions. Le gouvernement va soutenir les jeunes. Il va les aider, les accompagner et leur fournir les outils nécessaires pour qu'ils réussissent.

- **Un guichet unique de services pour les jeunes** : le gouvernement annonce la mise en place d'un « portail jeunesse », où les jeunes trouveront facilement accès à l'ensemble des services, activités et programmes conçus à leur intention. Les Carrefours Jeunesse-Emploi ont d'ailleurs appuyé ce projet en embauchant 119 agents de mobilisation, chargés d'assurer la cueillette d'information au niveau local et régional.
- **Entrepreneuriat jeunesse** : les entrepreneurs québécois contribuent directement, par leurs actions et leurs réalisations, au mieux-être de la population et à l'accroissement de la richesse individuelle et collective, sur l'ensemble du territoire qu'ils habitent. L'entrepreneuriat des générations précédentes a permis en bonne partie de façonner le Québec d'aujourd'hui. L'entrepreneuriat des jeunes doit être stimulé et encouragé, pour relever les défis de demain.

Le volet « entrepreneuriat jeunesse » des initiatives gouvernementales permettra de sensibiliser les jeunes à la fondation et à la direction d'entreprises. Il les encouragera à développer leurs habiletés à cette fin, pour réaliser leur plein potentiel et assurer rapidement la relève dont le Québec aura rapidement besoin.



Soutenir les investissements dans le logement social

La crise du logement est avant tout la crise du logement social : l'insuffisance de logements adéquats disponibles à faible coût frappe durement les plus pauvres de la société, et en particulier les familles à bas revenu. La crise du logement social peut ainsi devenir un véritable drame pour les citoyens les plus vulnérables de notre collectivité – tels les familles monoparentales, les personnes handicapées ou âgées, les jeunes, les femmes victimes de violence conjugale et les minorités visibles.

C'est pour cette raison que dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement a débloqué une première aide d'urgence aux sans-logis. Cette aide a été accrue en février 2004, le gouvernement autorisant de plus la réalisation d'unités de logement additionnelles.

Le gouvernement s'engage ainsi dans la définition d'une **politique québécoise de l'habitation**, destinée à pallier les effets de la crise du logement sur les moins bien nantis.

Cette politique visera notamment à garantir aux citoyens en difficulté un nombre suffisant de logements sociaux, en

- assurant la livraison accrue de logements sociaux dans un délai raisonnable;
- simplifiant la réglementation;
- favorisant les partenariats public-privé et communautaires dans la réalisation de logements sociaux.



Rendre la justice plus efficace et plus accessible

La justice constitue l'un des piliers de la vie citoyenne. Des réformes doivent y être apportées, afin qu'elle soit plus proche de la population, davantage accessible et qu'elle gagne en efficacité.

Il faut en particulier améliorer l'aide aux victimes, qu'il s'agisse des victimes d'actes criminels ou des victimes de la route.

- **La révision du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels** : le régime actuel sera révisé, afin de mieux cibler les véritables besoins des victimes et d'accroître les services d'aide qui leur sont apportés.
- **Le régime d'indemnisation des accidentés de la route** : le gouvernement souhaite revoir ce régime, afin notamment d'examiner les indemnités versées aux criminels de la route.
- **La révision de l'aide juridique** : le régime actuel sera revu, afin de mieux définir l'admission et de s'assurer que les objectifs poursuivis par la loi sont atteints.
- **La réforme des tribunaux administratifs** : par cette importante réforme, le gouvernement veut faciliter la conciliation en cas de litige impliquant un citoyen et relevant des tribunaux administratifs. Le gouvernement veut également réduire d'une manière significative les délais à l'intérieur desquels les contestations déposées par les citoyens sont actuellement traitées. Des modifications législatives ont été présentées à cette fin dès l'automne 2003 et ont fait l'objet d'une vaste consultation, dans le cadre du processus législatif.

Améliorer la sécurité des citoyens

L'une des fonctions essentielles de l'État est d'assurer la sécurité des citoyens, c'est-à-dire de protéger les personnes, leurs biens et leurs conditions de vie, face à des crimes ou des sinistres.

L'État est responsable des services de protection collectifs établis à cette fin. Le gouvernement s'assurera que toutes les composantes du système de sécurité publique répondent de façon optimale aux besoins de la population.

La sécurité des citoyens sera ainsi améliorée, en

- agissant sur le système correctionnel;
 - complétant la réforme de l'organisation policière;
 - répondant mieux aux risques liés aux incendies;
 - planifiant davantage la réponse aux sinistres;
 - révisant la loi encadrant la sécurité privée.
- **L'amélioration du système correctionnel** : les efforts seront déployés principalement dans trois directions, soit
 - la libération de places dans les prisons, grâce à l'utilisation d'autres moyens que l'emprisonnement pour récupérer les amendes;
 - une meilleure évaluation des risques associés à la libération des personnes détenues;
 - un accroissement de l'utilisation des nouvelles technologies dans nos échanges avec le gouvernement fédéral et les autres intervenants du milieu judiciaire, concernant les personnes détenues dans les deux régimes carcéraux.

À l'automne 2003, un premier projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale afin de modifier le Code de sécurité routière et le Code de procédure pénale. Grâce aux nouvelles mesures, les sections relatives aux infractions routières sont renforcées, tandis que les personnes en défaut de paiement ne seront plus incarcérées.

- **La réforme de l'organisation policière** : cette réforme, déjà entreprise, vise notamment à consolider le niveau de service assuré par les différents corps de police sur l'ensemble du territoire. Il reste à la compléter, et ses principaux objectifs sont sur le point d'être atteints.
- **La réponse aux risques liés aux incendies** : d'ici un an, toutes les autorités régionales (MRC ou grandes municipalités) devront avoir déposé leur schéma de risque incendie.
- **La planification régionale de la sécurité civile** : conformément à la Loi sur la sécurité civile, les MRC et les grandes municipalités sont engagées dans un vaste exercice de planification régionale des réponses à apporter en cas de sinistre.
- **La sécurité privée** : le gouvernement a entrepris la révision de la loi encadrant ce secteur d'activités, afin de l'adapter à l'utilisation de nouveaux moyens technologiques ainsi qu'à la diversification des services demandés. Le livre blanc sur la sécurité privée, déposé en décembre 2003, fait l'objet de consultations publiques en février 2004.



Les **orientations stratégiques**
du gouvernement

6

l'identité
du Québec,
sa culture

L'identité du Québec, la promotion de ses intérêts et de sa culture



Le gouvernement du Québec est le premier promoteur de l'identité québécoise, de sa langue et de sa culture. Le gouvernement assumera pleinement cette responsabilité.

Le gouvernement a également la tâche fondamentale de promouvoir les intérêts du Québec, au Canada et dans le monde.

Les premiers succès

Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe gouvernementale, les premiers succès obtenus dans la promotion des intérêts du Québec et dans l'établissement de meilleures relations avec les autres provinces et le gouvernement fédéral sont significatifs.

L'entente fondatrice du **Conseil de la fédération** a été signée le 5 décembre 2003 à Charlottetown. Ce Conseil sera dirigé par les premiers ministres des provinces et territoires. Il constituera un outil essentiel pour rendre le système fédéral plus coopératif et plus constructif, et promouvoir ainsi plus efficacement les intérêts du Québec.

Dès juillet 2003, et à l'initiative du Québec, les provinces ont procédé à la création du **Secrétariat d'information et de coopération sur le déséquilibre fiscal**, afin de définir une approche commune et d'obtenir des réponses satisfaisantes à ce problème majeur.

Une relation plus constructive établie avec le gouvernement fédéral a permis par ailleurs de débloquent toute une série de dossiers stratégiques.

- Le projet d'entente de collaboration en matière d'évaluation environnementale coopérative entre le Québec et le Canada permettra d'éviter les doublages et de réduire les délais des évaluations environnementales, tout en préservant la protection de l'environnement.
- Dans le secteur agricole, les signatures de l'Accord cadre fédéral-provincial-territorial et de l'Accord de mise en œuvre sur un Cadre stratégique agricole et alimentaire auront pour effet de consolider les entreprises agricoles québécoises, en tirant parti de la nouvelle politique agricole.

- L'entente conclue avec la Fédération canadienne des municipalités permet aux municipalités québécoises d'avoir accès à des ressources de 250 millions de dollars, en provenance du gouvernement fédéral, afin de mieux protéger l'environnement.
- L'entente sur le financement des initiatives communautaires rend disponibles des ressources en provenance du gouvernement fédéral, pour prévenir et réduire l'itinérance.

En **matière internationale**, le gouvernement a entamé une action vigoureuse afin de promouvoir les intérêts économiques du Québec.

Cette action a en particulier permis de renforcer les relations bilatérales avec la France – avec l'accueil du président Chirac et du premier ministre Raffarin – et les États du Nord-Est des États-Unis.

Sur le plan **culturel**, le gouvernement a protégé les budgets consacrés à la culture, malgré les difficultés rencontrées pour équilibrer les finances publiques. Les programmes consacrés à la création et à la production cinématographiques ont été bonifiés.

L'enveloppe financière réservée aux ententes de développement culturel a été augmentée. Trente nouvelles ententes ont été conclues au cours de la dernière année, dont vingt ententes de développement culturel avec des villes et des MRC et cinq ententes spécifiques régionales dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord, de l'Estrie et des Laurentides. Le gouvernement a affirmé sa volonté de renforcer le partenariat avec les instances régionales et locales pour le développement culturel.

Plusieurs aides ont été apportées dans le cadre du programme de soutien aux équipements culturels, dont un appui accru à la rénovation du Palais Montcalm, à Québec. Une aide financière a été accordée aux Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques, répartis sur l'ensemble du territoire.

Le Québec a directement contribué à l'adoption, par l'UNESCO, du projet de définition d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Le gouvernement a ainsi obtenu de premiers succès majeurs, dans la promotion de l'identité du Québec, de ses intérêts et de sa culture, indiquant le sens des initiatives qu'il prendra tout au long de son mandat.

1. L'identité du Québec et la promotion de sa culture

L'identité du Québec est d'abord fondée sur sa langue et sa culture. Le programme d'action du gouvernement vise à assurer la promotion de la langue française, l'expression de la culture québécoise et le soutien à la francophonie.

Cette promotion doit se faire dans le respect des Québécois d'expression anglaise, des communautés culturelles et des Autochtones. Leur participation et leur contribution sont essentielles au développement d'un Québec ouvert sur le monde et respectueux de ses minorités.

Le Québec est devenu plus que jamais une terre d'accueil, pour les milliers d'immigrants qui nous rejoignent et viennent s'établir avec nous. Tout le défi consiste à promouvoir l'identité du Québec et de sa culture en privilégiant une approche résolument inclusive, et en facilitant l'intégration et la contribution de nouveaux arrivants qui ont eux-mêmes des richesses à nous faire partager.

Les directions de l'action gouvernementale

Pour renforcer l'identité du Québec et assurer l'expression de sa culture, le gouvernement engage son action dans trois directions prioritaires.

- La promotion de la langue française, de la culture québécoise et de la francophonie, au Canada et dans le monde.
- La construction d'un Québec inclusif, permettant la pleine participation et la contribution des Québécois d'expression anglaise, des communautés culturelles et des Autochtones au sein de notre société.
- La planification de l'immigration et l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise.

Promouvoir la langue française, la culture québécoise et la francophonie, au Québec, au Canada et dans le monde

La langue française constitue le ciment de la spécificité du Québec. L'affirmation et la promotion de l'identité québécoise reposent d'abord sur sa langue officielle, qui fonde le sentiment d'appartenance à la communauté. Il est ainsi essentiel d'en assurer l'usage, d'en valoriser la maîtrise et d'en améliorer la qualité.

La culture québécoise représente l'une des manifestations les plus éclatantes de cette spécificité : le gouvernement en soutiendra le rayonnement, en appuyant son développement et en soutenant son ouverture sur le reste du monde.

- **La francisation des milieux de travail** : le français au travail demeure une priorité du gouvernement. Faire en sorte que le français permette la réussite économique et sociale constitue l'un des meilleurs incitatifs pour favoriser la connaissance et l'usage d'un français de qualité. Les travailleurs, les syndicats, les employeurs et l'Administration doivent conjuguer leurs efforts dans la poursuite de cet objectif.

À cette fin, des interventions sectorielles seront entreprises pour faire progresser la francisation des milieux de travail et améliorer la qualité du français des travailleurs, en particulier par l'intermédiaire des comités de francisation et l'élaboration d'outils de référence bien adaptés aux divers secteurs d'activité.

- **Le renforcement des mesures favorisant l'apprentissage du français, langue commune** : afin de faciliter l'intégration des différentes communautés culturelles aux valeurs et aux institutions de la société québécoise, ces communautés doivent être en mesure d'utiliser la langue française dans tous les domaines de la vie publique, et notamment à l'école, au travail et dans les commerces.

Le plan d'action gouvernemental en matière d'immigration mettra notamment l'accent sur l'apprentissage de la langue française en milieu de travail et sur son développement, dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges.

- **L'amélioration des conditions socio-économiques des artistes** : l'artiste, le créateur et l'artisan québécois, lorsqu'ils tentent de vivre professionnellement de leur art, doivent souvent subsister dans des conditions difficiles, caractérisées par la précarité et la faiblesse de leur revenu.

Cette situation contraste singulièrement avec le rôle que joue la culture dans la définition de ce qu'est le Québec, et avec l'importance des activités culturelles pour l'ensemble de l'économie.

Le développement de la culture dépend ainsi en bonne partie de l'appui apporté à ses artisans, artistes, interprètes et créateurs. La société québécoise doit mieux reconnaître leur rôle, dans la définition de son identité et de sa place dans le monde.

Le gouvernement veut en particulier

- réévaluer le filet de sécurité sociale des artistes;
- améliorer la législation sur le statut professionnel de l'artiste.

- **La promotion de la culture québécoise** : en partenariat avec les entreprises culturelles, le gouvernement favorisera la promotion des créateurs, œuvres, produits et services culturels à l'extérieur du Québec.

Le Québec dispose d'écoles de formation de grande qualité, de créateurs talentueux et d'idées à revendre. Le capital de risque disponible doit être davantage mobilisé, pour permettre l'exportation des produits culturels québécois.

- **Le soutien au cinéma et à la production audiovisuelle** : les appuis apportés au cinéma et à la production audiovisuelle ont donné des résultats spectaculaires, faisant connaître le talent des créateurs et artistes québécois à l'échelle de la planète – et permettant à la production locale de se mesurer avec succès aux produits provenant de l'étranger.

Il faut cependant moderniser le soutien apporté au cinéma et à la production audiovisuelle, afin de tenir compte d'un contexte qui a beaucoup évolué depuis que les programmes actuels ont été mis en place.

Le gouvernement a ainsi bonifié, à l'automne 2003, les programmes soutenant la création et la production cinématographiques francophones, en offrant aux créateurs de meilleures conditions pour exercer leur art et en faisant en sorte que tous les Québécois aient un accès plus large à la culture cinématographique.



- **Le renforcement de la francophonie canadienne** : le gouvernement veut reprendre le leadership, au sein de la fédération canadienne, relativement au soutien aux communautés francophones et acadiennes du Canada.
- **La création d'un Centre de la francophonie dans les Amériques** : cette initiative renforcera les liens établis avec les différentes communautés francophones d'Amérique.
- **La pleine participation du Québec à la francophonie internationale** : le gouvernement renforcera le rôle que joue le Québec au sein de la francophonie, endroit d'excellence où le Québec peut développer ses relations multilatérales.

Afin d'illustrer ce rôle, le gouvernement consacrera tous les efforts nécessaires pour obtenir la tenue du Sommet de la francophonie de 2008 à Québec, lors du 400^e anniversaire de la capitale nationale.



Bâtir un Québec inclusif

Le Québec est une société inclusive, dont la richesse provient en partie de la contribution des Québécois d'expression anglaise, des communautés culturelles et des Autochtones.

Au cours de son mandat, le gouvernement renforcera les liens qui unissent les différentes composantes de la collectivité québécoise.

- **L'ouverture à la diversité et au rapprochement** : un plan d'action gouvernemental sera défini en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles.
- **L'intégration des communautés culturelles, des Québécois d'expression anglaise et des Autochtones dans la fonction publique** : le gouvernement fera en sorte que les citoyens appartenant aux communautés culturelles, à la communauté anglophone et aux nations autochtones soient davantage intégrés dans le milieu de travail de la fonction publique.

Accompagner le développement des nations autochtones

Le Québec accompagnera le développement des nations autochtones, avec lesquelles il partage une histoire, des racines et un territoire.

Les nations autochtones sont confrontées à des défis multiples. Elles doivent s'appuyer sur leur développement économique et social, pour offrir à leurs enfants l'avenir qu'ils méritent. En même temps, elles veulent protéger leur identité, faire respecter leurs droits et renforcer ce qui fonde leur spécificité.

Le gouvernement les aidera et les soutiendra dans cette démarche, afin de bâtir des communautés fortes, pleinement épanouies au sein de la société québécoise.

- **Le Conseil conjoint des élus** : en juin 2003, le gouvernement et le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ont convenu, dans un Engagement politique mutuel, de mettre sur pied le Conseil conjoint des élus – instance de discussion politique visant à faire progresser nos relations.

Il a été entendu que le Conseil abordera les sujets suivants :

- le territoire et les ressources;
 - la fiscalité et le développement de l'économie;
 - les services à la population autochtone sur et hors réserves.
- **Les négociations avec les Autochtones** : le gouvernement poursuivra les discussions entreprises avec les différentes nations autochtones en vue de favoriser le développement économique et social des communautés. L'entente de principe avec les Innus a ainsi été entérinée, un représentant étant par ailleurs nommé pour assurer la présence des régions lors des discussions.

Le gouvernement entend travailler en partenariat avec les nations autochtones, comme l'illustre sa ferme volonté de conclure un traité avec les Innus et de mettre en œuvre la Paix des braves, signée avec les Cris, et l'Entente Sanarrutik, établie avec les Inuits.

Le gouvernement souhaite par ailleurs contribuer à développer l'autonomie gouvernementale des nations autochtones, dans le cadre d'ententes négociées.

Planifier l'immigration et intégrer les nouveaux arrivants

La réponse aux défis que posent les changements démographiques est en bonne partie liée à la capacité du Québec d'attirer de nouveaux immigrants et de les intégrer dans sa collectivité. La contribution de l'immigration à la croissance démographique est devenue cruciale, dans un contexte de dénatalité et de vieillissement de la population.

Le gouvernement veut **améliorer la contribution de l'immigration à l'économie et à la démographie du Québec**. Un plan d'action à cet effet sera présenté en 2004.



2. La promotion des intérêts du Québec au Canada et dans le monde

Depuis les débuts de la fédération canadienne, le Québec est parvenu à négocier plus d'aménagements spécifiques que tout autre gouvernement.

Le nouveau climat établi dans les relations avec les provinces et le gouvernement fédéral doit permettre d'assurer avec succès la promotion des intérêts québécois. Le gouvernement veut que le Québec redevienne le chef de file de la coopération intergouvernementale, qui émerge graduellement d'une meilleure coopération entre les provinces. Un nouvel équilibre sera ainsi établi, permettant de bâtir de meilleures relations avec le gouvernement fédéral.

Sur le plan international, le Québec va prendre sa place, utilisant les forums auxquels il a accès et les relations déjà établies pour promouvoir les intérêts québécois.

Les directions de l'action gouvernementale

Au cours de son mandat, le gouvernement a donné trois directions prioritaires à son action.

- L'exercice d'un leadership québécois, au sein de la fédération canadienne.
- Des efforts pour apporter des réponses au déséquilibre fiscal et faire progresser les autres dossiers en discussion avec le gouvernement fédéral.
- L'affirmation de la place du Québec sur le plan international.

Assumer notre leadership

Dans ses relations avec le fédéral et les autres provinces, le gouvernement a déjà commencé à créer un nouveau climat, fait de coopération, d'ouverture aux autres, mais aussi de promotion efficace des intérêts du Québec.

Mis en place à l'initiative du Québec, le **Conseil de la fédération** doit rétablir des rapports de force en faveur des provinces, assurer le respect des compétences et redonner au fédéralisme canadien son véritable sens.

La signature de l'entente fondatrice du Conseil de la fédération, le 5 décembre 2003, marque à cet égard une étape majeure. Elle fonde l'esprit avec lequel les relations seront dorénavant établies au sein du Canada, et démontre le leadership que le Québec vient de reprendre à cette fin.

Le Conseil de la fédération permettra de définir un agenda politique commun au sein de la fédération canadienne, aussi bien pour les éléments qui concernent les relations des gouvernements entre eux que pour ce qui est des rapports entre ceux-ci et le gouvernement fédéral.

L'établissement rapide du Conseil de la fédération indique la direction des efforts entrepris, ainsi que la nature des résultats attendus. Le gouvernement compte mettre l'accent sur le partenariat et établir de nouvelles alliances avec ses partenaires de la fédération canadienne, dans le respect des compétences de chacun.

S'attaquer au déséquilibre fiscal et faire progresser les autres dossiers avec le gouvernement fédéral

Dans ses rapports avec le fédéral, le gouvernement privilégie une approche fondée sur la coopération et la collaboration. Cette approche a déjà donné des résultats tangibles, permettant de débloquer plusieurs dossiers majeurs – en matière environnementale et agricole, notamment.

Le gouvernement compte sur le nouvel esprit qui anime les relations fédérales-provinciales pour apporter des réponses satisfaisantes à la question du **déséquilibre fiscal**.

On l'a déjà souligné avec force : pour mettre en œuvre son programme d'action, le gouvernement doit nécessairement rétablir une marge de manœuvre financière dont il ne dispose pas actuellement.

Il faut donc que le Québec récupère des ressources financières additionnelles en provenance du gouvernement fédéral, afin d'être en mesure de répondre aux besoins croissants qui se développent dans ses champs de compétence.

Dès l'été 2003, le nouveau gouvernement a obtenu l'adhésion de l'ensemble des provinces et territoires à la création d'un Secrétariat d'information et de coopération sur le déséquilibre fiscal. Ce dossier ne pourra en effet débloquer si, à la base, l'ensemble des Canadiens n'est pas suffisamment informé des enjeux, et si une approche commune n'est pas solidement établie entre les provinces canadiennes.



Le gouvernement fédéral ne doit pas seulement mettre un terme au déséquilibre fiscal actuel. Il doit également remédier aux défaillances actuelles du **programme de péréquation**.

On a identifié précédemment les priorités poursuivies à cet égard par le Québec : le gouvernement saisira l'occasion que constitue le **renouvellement de la péréquation** pour obtenir les révisions qui s'imposent dans le calcul des versements de péréquation, soit le passage de la « norme des cinq » à la « norme des dix », l'inclusion de l'ensemble des revenus des provinces dans le calcul de la péréquation, une réduction de la variabilité actuelle des versements et un traitement plus équitable des impôts fonciers.

Des réponses appropriées doivent être apportées sur les dossiers du déséquilibre fiscal et de la péréquation. Un succès à cet égard illustrera la souplesse de la fédération canadienne, ainsi que sa capacité d'adaptation à l'évolution des besoins de la population.

La nouvelle relation établie avec le gouvernement fédéral doit permettre par ailleurs de faire avancer un certain nombre de négociations en cours, portant sur des **questions particulièrement stratégiques**.

Le Québec a des besoins importants à couvrir en matière d'**infrastructures**, notamment pour ce qui est du traitement et de l'assainissement des eaux et de l'amélioration du réseau routier. Les projets en cause nécessitent des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars. Le gouvernement fédéral a mis en place divers programmes, afin de contribuer au financement des infrastructures. Les besoins dépassent les ressources budgétaires encore disponibles. À court terme, il est donc essentiel d'affecter rapidement ces ressources aux besoins les plus prioritaires, et cela dans le respect des compétences du Québec.

Le Québec considère également comme stratégique le règlement du dossier du **congé parental**. Le Québec veut une entente avec le gouvernement fédéral, afin de rapatrier les programmes fédéraux actuels pour les intégrer dans sa politique.

Le gouvernement fédéral a démontré des ouvertures à cet égard. Le Québec souhaite reprendre rapidement les négociations, afin que les Québécois bénéficient d'un régime d'assurance parentale conforme à leurs besoins.

Affirmer la place du Québec sur le plan international

Le gouvernement a déjà commencé une action vigoureuse sur le plan international, visant à la fois la promotion de nos intérêts économiques, le renforcement des liens bilatéraux avec les États-Unis et la France, ainsi que la défense de la diversité culturelle.

- **Une politique d'affaires internationales** : le gouvernement présentera, d'ici 2005, une politique d'affaires internationales. Cette politique fera l'objet de consultations et sera discutée en commission parlementaire.
- **Les délégations à l'étranger** : le réseau des représentations du Québec à l'étranger sera systématiquement utilisé pour soutenir les acteurs socioéconomiques et institutionnels québécois, dans leurs opérations internationales.
- **Les liens avec les États-Unis** : le gouvernement entend accroître ses liens politiques directs avec les leaders américains, afin de promouvoir ses intérêts stratégiques en matière de commerce, d'énergie et de sécurité.
- **Les relations bilatérales avec la France** : les actions concertées avec la France seront renforcées, en mettant l'accent sur deux priorités, soit
 - le développement économique et régional;
 - la diversité culturelle et la promotion de la langue française.
- **La signature d'une convention internationale sur la diversité culturelle** : la 32^e Conférence générale de l'UNESCO vient de s'engager dans la préparation d'une convention internationale sur la diversité culturelle. Le Québec soutient l'UNESCO dans l'élaboration et l'adoption de cette convention, et a convenu d'une démarche commune à cet égard avec le gouvernement fédéral.

Les **orientations stratégiques** du gouvernement

7

l'État

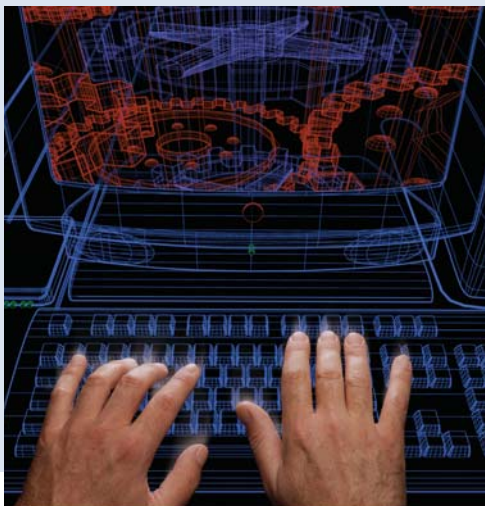
La révision du rôle et des façons de faire de l'État

L'État québécois, tel que nous le connaissons, est directement issu de la Révolution tranquille. Cet État a joué un rôle majeur dans l'évolution et l'adaptation de notre société – que ce soit sur le plan économique, social ou culturel.

Il a cependant mal vieilli : au cours des années, on est passé d'un État dynamique et innovateur à un État lourd et envahissant. Cet État s'est graduellement éloigné de sa mission première – soit de livrer des services de qualité aux Québécois, à un coût correspondant à leur capacité de payer.

Une modernisation qui a déjà commencé

Le Québec que le gouvernement veut construire doit bénéficier d'un État plus efficace, donnant de meilleurs services à la population, et le faisant à des coûts limités. La priorité du gouvernement est de recentrer l'État sur ses missions essentielles – santé, savoir, prospérité, sécurité et identité – afin de le mettre au service des citoyens.



Le gouvernement a envoyé à cet égard un signal clair à la population : le nouveau premier ministre a procédé à une réduction significative de la taille du Conseil des ministres. Par rapport au précédent gouvernement, le nombre de ministres a été diminué de près du tiers, ce Conseil comprenant par ailleurs la plus forte représentation féminine de l'histoire du Québec.

La modernisation de l'État a été entreprise dans les semaines suivantes, selon les modalités annoncées dans le Discours inaugural du 4 juin 2003.

Placés sous la gouverne de la Présidente du Conseil du trésor, les travaux de modernisation avancent. Le gouvernement a déjà entamé la révision du rôle et des mandats de tous les ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État. Les pratiques et programmes ne seront reconduits que s'ils sont utiles et s'ils contribuent effectivement à la qualité de vie des Québécois.

Le gouvernement s'est en fait engagé dans un exercice de long terme, qui va s'étendre au cours du mandat.

La modernisation de l'État va pouvoir s'appuyer sur l'avènement des nouvelles technologies, qui nous offrent des possibilités qu'on ne pouvait imaginer il y a seulement quelques années.

Recentrer l'État sur ses missions essentielles, le mettre au service des citoyens

La priorité du gouvernement est de recentrer l'État sur ses missions essentielles – santé, savoir, prospérité, sécurité et identité – afin de le mettre au service des citoyens.

Il ne s'agit donc pas de réduire les services à la population, mais bien de les améliorer, de les rapprocher des utilisateurs.

La révision du rôle et des façons de faire de l'État ne découle pas d'une approche idéologique de la gestion des affaires publiques. Elle répond à une nécessité, et correspond aux intérêts de l'ensemble des Québécois.

Cette révision se fera dans le respect des valeurs privilégiées par notre collectivité, et en portant une attention particulière aux besoins des régions. Elle sera effectuée avec la collaboration des employés de l'État, pour lesquels elle va représenter une occasion unique de ressourcement et de dépassement.

C'est dans le même esprit que le gouvernement examinera le fonctionnement des institutions démocratiques, pour en assurer la bonne marche et l'amélioration.

L'État québécois prendra par ailleurs les moyens pour s'ajuster à la nouvelle réalité démographique, afin d'y répondre dans les meilleures conditions, tout en faisant en sorte que collectivement, nous relevions le défi qui nous est ainsi posé.

Les directions de l'action gouvernementale

Afin de réviser le rôle et les façons de faire de l'État, le gouvernement engage prioritairement son action dans quatre directions.

- La mise en œuvre de la modernisation de l'État.
- L'établissement d'un gouvernement en ligne.
- L'élaboration d'une stratégie permettant de faire face aux défis démographiques.
- La réforme des institutions démocratiques.

Moderniser l'État

Le premier objectif de la modernisation des services de l'État est de rendre ces services plus efficaces, d'améliorer leur qualité et de les rapprocher des véritables besoins de la population.

La modernisation de l'État contribuera également à rétablir la marge de manœuvre financière du gouvernement, ce qui lui permettra de mettre en œuvre ses priorités et ses engagements.

- **La transformation de l'État québécois** : en procédant à une révision systématique du fonctionnement de l'État québécois, le gouvernement entend revoir aussi bien les structures et les programmes que les façons de livrer les services.

Le gouvernement fera en sorte que soient pleinement exploitées les possibilités offertes par la décentralisation, par le partenariat public-privé et par les nouvelles technologies. À cet égard, le passage au gouvernement en ligne permettra de moderniser les services et de les rendre plus proches des citoyens.

Les six travaux identifiés lors du Discours inaugural constituent le cadre dans lequel va s'effectuer la modernisation de l'État.

Ces six grands travaux touchent respectivement

- la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux;
- la revue des modes d'intervention du gouvernement dans l'économie;
- la réorganisation des services de santé;
- l'examen des perspectives de décentralisation et de déconcentration;
- le recentrage du réseau de l'éducation sur l'élève et l'étudiant;
- la simplification et l'allègement du fardeau fiscal.

Cette opération se réalisera graduellement et s'échelonnera sur l'ensemble du mandat, même si certains résultats seront livrés à court terme.

Dans le cadre du processus de modernisation de l'État, cinq questions sont posées à tous les responsables de programmes gouvernementaux. Ces questions reflètent bien l'envergure de l'exercice entrepris, et l'état d'esprit avec lequel il est effectué.

- **Le rôle de l'État** : ce programme répond-il toujours à une mission de l'État?
- **L'efficacité** : ce programme atteint-il ses objectifs?
- **L'efficience** : pourrait-on offrir ce programme autrement à moindre coût, tout en préservant la qualité du service aux citoyens?
- **La subsidiarité** : quelle est la meilleure instance pour assumer la gestion du programme?
- **La capacité financière** : a-t-on les moyens d'assumer les coûts de ce programme, ou faut-il en revoir la portée?



- **L'implication des employés** : dans l'exercice de modernisation qu'il entame, le gouvernement considère ses employés et les syndicats qui les représentent comme des partenaires, ayant un rôle de premier plan à jouer pour améliorer les services offerts aux Québécois.

L'exercice de modernisation représente ainsi, pour les employés de l'État, l'occasion unique de participer directement à la redéfinition de l'État québécois – la première de cette ampleur, depuis la Révolution tranquille.

- **La politique gouvernementale de partenariats public-privé** : en 2004, le gouvernement rendra publique une politique cadre applicable aux partenariats à établir entre les secteurs public et privé.

Cette politique définira des objectifs, établira des règles et déterminera des mécanismes de reddition de comptes qui assureront en tout temps la protection de l'intérêt public.

Cette politique permettra d'améliorer les services aux citoyens, tout en réduisant les coûts. Elle visera à développer des collaborations trop peu nombreuses à l'heure actuelle, sans qu'il soit question de procéder à une privatisation d'activités dont l'État doit conserver la responsabilité.

- **Une politique de gestion de la dette** : malgré l'équilibre comptable des finances publiques, la dette du Québec a augmenté de 13,8 milliards de dollars depuis 1997-1998, s'établissant maintenant à environ 14 500 \$ par habitant.

L'accroissement de la dette est dû, pour une bonne part, à l'augmentation des prêts et avances effectués auprès des sociétés d'État. Le gouvernement définira des balises et des mécanismes, afin d'assurer un meilleur contrôle de son évolution.

- **La gestion de la performance** : la modernisation de l'État implique une évaluation des résultats obtenus. Des mécanismes seront mis en place à cette fin. La diffusion de ces résultats permettra d'informer les citoyens des améliorations effectivement apportées à la qualité des services publics.

Mettre sur pied un gouvernement en ligne



Le gouvernement compte utiliser pleinement toutes les possibilités maintenant offertes par les nouvelles technologies de l'information. Le **gouvernement en ligne** permettra de réaliser des gains significatifs en termes d'efficacité, tout en servant mieux les citoyens.

L'administration québécoise a déjà su faire profiter les citoyens de l'avènement d'Internet, en rendant accessible une grande quantité d'informations concernant ses différents services. Cependant, l'État n'exploite qu'une partie du potentiel considérable que représentent les nouvelles technologies. Cette exploitation se fait trop souvent de façon cloisonnée. Elle est orientée en fonction des stratégies des ministères et organismes, et non pas à partir des besoins des citoyens.

Il faut améliorer les services et les relations avec les citoyens et les entreprises, en mettant en place un véritable gouvernement en ligne, offrant notamment davantage de sites transactionnels et un accès plus facile et plus rapide à l'information gouvernementale. La modernisation des façons de faire de l'État québécois est inséparable de la naissance d'un véritable gouvernement en ligne.

En 2004, une première étape sera franchie dans la mise en place du gouvernement en ligne, avec la présentation de la vision québécoise, de la stratégie de mise en œuvre, du modèle de gouvernance et du modèle d'affaires retenus.

Mettre en œuvre une stratégie pour faire face aux défis démographiques

Les changements démographiques représentent un défi de première importance pour le devenir collectif du Québec. Nous devons être en mesure d'y répondre rapidement.

À cette fin, le gouvernement s'engage dans les quatre initiatives suivantes.

- **Définition d'une politique intégrée visant à infléchir la courbe démographique :** nous devons trouver les bons moyens pour assurer notre avenir démographique. Pour la première fois au Québec, le gouvernement s'engage dans la définition d'une politique intégrée de la population, touchant à la fois à la natalité et à l'immigration.

Cette politique intégrée, que le gouvernement souhaite déposer en 2004, comprendra à la fois une politique de soutien à la famille et un plan d'action sur l'immigration.

- **Élaboration d'une stratégie en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'économie québécoise, dans un contexte de pénuries appréhendées :** le gouvernement entend déposer en 2004 une stratégie de réponse aux besoins de main-d'œuvre de l'économie québécoise, comprenant notamment des mesures concernant la retraite progressive, la formation continue ainsi que la formation et l'intégration de la main-d'œuvre immigrante.

Cette stratégie visera ainsi à apporter des réponses appropriées au double défi que représentent la réduction prochaine de la population active – en raison des départs à la retraite et de la réduction des bassins de main-d'œuvre – et le transfert des savoir-faire.

- **Examen des effets structurels majeurs des changements démographiques sur l'économie** : le gouvernement entend analyser de façon spécifique les impacts structurels des modifications démographiques à venir sur l'investissement, l'épargne et l'entrepreneurship, et plus globalement, sur l'ensemble de la politique économique.
- Les préoccupations démographiques sont également présentes dans les **six grands travaux lancés pour réaliser la modernisation de l'État**. En particulier, les travaux de modernisation de l'État permettent déjà d'aborder des questions considérées comme prioritaires par le gouvernement pour répondre au défi démographique, soit
 - l'adaptation des services publics;
 - le renouvellement des effectifs de la fonction publique;
 - la gestion de la dette et les finances publiques.

Réformer les institutions démocratiques

Le Québec est l'une des plus vieilles démocraties au monde. Il en est fier, et à juste titre.

Cette démocratie est fondée sur certains principes fondamentaux, issus du système parlementaire britannique.

- Il s'agit d'une démocratie représentative. Ce sont les électeurs, et donc le peuple, qui choisissent les personnes appelées à les représenter.
- Notre démocratie s'exprime à l'Assemblée nationale. Le premier ministre et les membres de son cabinet sont imputables devant l'assemblée des parlementaires.

Malgré ses qualités et son enracinement remarquable, le régime politique québécois connaît certaines lacunes, identifiées à plusieurs reprises et bien documentées. La modernisation de l'État implique l'amélioration de ce régime.

Un projet global de **réforme des institutions démocratiques** sera présenté au cours du mandat et soumis à des consultations publiques.

Ce projet proposera

- une révision du mode de scrutin, afin que la composition de l'Assemblée nationale reflète plus fidèlement les votes exprimés,
- une révision de la Loi électorale, pour favoriser l'exercice du droit de vote,
- une réforme parlementaire, dans le but d'assurer une plus grande participation des citoyens aux travaux de l'Assemblée nationale et de renforcer le rôle des élus.



Briller parmi
les meilleurs

Briller parmi les meilleurs

Avec son programme d'action, le gouvernement présente à la population une vision globale et complète de la démarche qu'il entreprend au début de son mandat.

Les priorités qui en découlent s'inspirent des valeurs sur lesquelles le gouvernement a bâti son engagement.

La perspective que le gouvernement dessine, d'ici la fin de ce mandat, est stimulante : le gouvernement engage la construction d'un Québec plus prospère et mieux positionné dans le monde, exploitant pleinement ses possibilités et offrant à ses citoyens une qualité de vie enviable.

Elle comporte un **passage obligé** : le Québec doit réussir à sortir du piège budgétaire dans lequel il est actuellement pris, et rétablir des marges de manœuvre financières dont il ne dispose plus.

Cette vision ne pourra devenir réalité sans la collaboration de tous et la mobilisation de chacun des citoyens impliqués.

Au cours du printemps 2004, des forums seront ainsi organisés avec le plus grand nombre possible de citoyens sur la santé et les services sociaux; l'éducation, la formation et l'emploi; le développement économique, régional et durable; la famille et le développement social. Ces forums accompagneront la mise en œuvre des priorités d'action retenues. Ils pourront ainsi directement influencer sur certaines étapes majeures de la réalisation des priorités d'action – tels les prochains budgets et la définition des crédits des ministères.

En rendant public son programme d'action, le gouvernement entend assurer cette mobilisation nécessaire, et s'appuyer à cette fin sur l'adhésion et l'appui de la population.

La vision présentée vaut la peine que des efforts soient consentis afin que le Québec puisse **briller parmi les meilleurs**.

Les missions essentielles de l'État	Santé	Savoir	
Des valeurs que nous partageons	Primauté des libertés individuelles, responsabilisation des individus et valorisation de l'esprit d'entreprise	Engagement envers la justice sociale, l'égalité des chances des femmes et des hommes	
Les orientations stratégiques du gouvernement	Améliorer l'état de santé de la population et rendre accessibles des services sociaux et de santé de qualité	Orientier l'éducation vers la réussite	Réaliser le plein potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable
Les priorités d'action du gouvernement	• Réduire l'attente et désengorger les urgences • Soutenir les personnes malades et vulnérables • Réorganiser pour améliorer l'efficacité • Augmenter l'imputabilité et la transparence • Accroître la prévention et améliorer la santé publique • Allouer les ressources financières selon de nouvelles règles	• Soutenir le cheminement de l'élève vers la réussite • Améliorer la connaissance des langues • Renforcer la formation professionnelle et technique • Tracer l'avenir de l'enseignement collégial • Assurer la qualité, l'accessibilité et le financement à long terme des universités • Accroître le rôle de l'éducation dans le développement économique, culturel et social des régions	• Baisser les impôts • Soutenir l'investissement privé • Développer le potentiel énergétique • Promouvoir un environnement sain et un développement durable • Renforcer la qualification de la main-d'œuvre • Réviser les mandats des sociétés d'État • Encourager le savoir et l'innovation

Vision et priorités d'action du gouvernement

Prospérité

Promotion du développement
économique
et du développement durable

Favoriser l'autonomie
et le développement
des régions

- Réaliser la décentralisation
- Assurer le développement régional et rural, pour rendre les régions plus prospères
- Encourager l'installation des nouveaux Québécois en région
- Améliorer la démocratie municipale

Sécurité

Attachement aux valeurs
démocratiques

Soutenir l'épanouissement
de la famille, favoriser
la natalité et le
développement social

- 1 L'épanouissement de la famille**
 - Alléger le fardeau fiscal des familles
 - Développer des services de garde de qualité et adaptés aux besoins des familles
 - Faciliter la conciliation travail-famille
- 2 Le développement social**
 - Mettre en œuvre le Plan d'action de lutte contre la pauvreté
 - Créer un environnement favorable à la participation des jeunes
 - Soutenir les investissements dans le logement social
 - Rendre la justice plus efficace et plus accessible
 - Améliorer la sécurité des citoyens

Identité

Affirmation de l'identité québécoise,
promotion d'une culture québécoise
inclusive, attachement au Canada
et ouverture sur le monde

Affirmer l'identité
du Québec et promouvoir
ses intérêts et sa culture
au Canada
et dans le monde

- 1 L'identité du Québec et la promotion de sa culture**
 - Promouvoir la langue française, la culture québécoise et la francophonie, au Québec, au Canada et dans le monde
 - Bâtir un Québec inclusif
 - Accompagner le développement des nations autochtones
 - Planifier l'immigration et intégrer les nouveaux arrivants
- 2 La promotion des intérêts du Québec au Canada et dans le monde**
 - Assumer notre leadership
 - S'attaquer au déséquilibre fiscal et faire progresser les autres dossiers avec le gouvernement fédéral
 - Affirmer la place du Québec sur le plan international

Revoir le rôle
et les façons de faire
de l'État

- Moderniser l'État
- Mettre sur pied un gouvernement en ligne
- Mettre en œuvre une stratégie pour faire face aux défis démographiques
- Réformer les institutions démocratiques

